

Ministère de la Culture



Les cinémas publics de Seine-Saint-Denis

Quel avenir au sein du Grand Paris ?

Mémoire de fin d'études

Victor Courgeon

Exploitation – Promotion 2018

Tuteur : Olivier Alexandre

20 avril 2018

Directeurs de département : Éric Vicente et Jean-Michel Rey

Remerciements

Pour son suivi dans la réalisation de ce mémoire, merci à

Olivier Alexandre, sociologue, chargé de recherche au CNRS.

Pour leur suivi pendant mon cursus à la FEMIS, merci à

Nathalie Coste-Cerdan

Marie-José Elana

Dominique Erenfrid

Kira Kitsopanidou

Frédéric Papon

Jean-Michel Rey

Éric Vicente

Pour leur accompagnement, leur écoute et le partage de leur savoir, merci aux équipes de l'Écran de Saint-Denis et du GNCR.

Pour le temps consacré à la réalisation d'un entretien, merci à

Joël Augros, Corentin Bichet, Hugues Borgia, Yves Bouveret, Jérôme Brodier, Olivier Bruand, Laurent Callonnec, Elsa Cohen, Emeric de Lastens, Christophe Gourjon, Arlène Groffe, Christel Groshenry, Marguerite Hême de Lacotte, Alexis Lormeau, Luigi Magri, Vincent Merlin, Antoine Mesnier, Ariane Mestre, Quentin Mével, Boris Spire, Antoine Soulier Thomazeau.

Pour leur aide pendant mon travail de recherche et de relecture, merci à

Prunelle Aymé, Pauline Doméjean, Camille Hardouin et mes parents

Enfin, pour leur amitié et nos échanges, merci à

Marie Barba, Louis Descombes, Chloé-Mélody Desrues, Clément Dussart, Mathieu Guilloux, Dimitri Margueres, Guillaume Pauthier

Et mes camarades de la promotion Abbas Kiarostami

Table des matières

Remerciements.....	2
Introduction : Le département de la Seine-Saint-Denis au sein du Grand Paris, histoire cinématographique et oxymore administratif	5
a. Un territoire avec une histoire d'exploitation cinématographique particulière .	8
b. La Seine-Saint-Denis, cœur et cible du Grand Paris	18
c. Problématisation : Malgré un sentiment de crise imminente, le parc de salles publics du département se développe	20
Première partie :.....	24
Face à la métropolisation et aux nouveaux acteurs, les cinémas de Seine-Saint-Denis sont à la merci du Grand Paris.....	24
A. Arrivée d'acteurs publics et privés, projets futurs et nouveaux flux : menaces du Grand Paris sur l'exploitation publique	24
a. Une réorganisation territoriale via un nouveau réseau de transport, desserte inégale des salles du 93.....	26
b. Une nouvelle tutelle métropolitaine pour certains, une tutelle toujours municipale pour d'autres	30
c. Une concurrence d'opportunités d'origine publique ou privée : la dynamique des appels à projets.....	36
d. Une légitimité de l'exploitation publique questionnée par les initiatives privées ?	38
B. Interactions inégales des entités territoriales nées du Grand Paris avec les salles publiques administrées.....	44
a. La Plaine Commune : des municipalités très engagées auprès de salles aux rapports étroits non institutionnalisés	47
b. Est-Ensemble : l'autoproclamé « premier réseau de cinémas publics d'Europe ».....	51
c. Terres d'Envol et Grand-Paris Grand-Est : des EPT fantômes au sein desquels les salles agissent individuellement, parfois tournées vers les départements limitrophes	57

d. Bilan comparatif des salles et des territoires, mus par une identité commune fissurée par les clivages grandissants.....	62
Deuxième partie :	68
Nouveaux nés du Grand Paris, deux projets de cinémas publics symboles d'une démonstration politique face aux enjeux futurs de l'aménagement cinématographique et urbain	68
A. Le Magic de Bobigny : un cinéma métropolitain public au cœur d'un rapport de force politique, illustration du pouvoir –relatif- des nouveaux EPT	69
a. Un cinéma vieillissant au sein d'un centre commercial voué à la destruction, entre aménagement territorial et promotion immobilière	70
b. Un projet de reconstruction en plusieurs temps : intégration forcée d'un acteur métropolitain en quête d'identité	75
B. L'Écran de Saint-Denis : agrandissement municipal et partenariat public-privée, les difficultés municipales à contrôler l'aménagement urbain sur son territoire.....	81
a. L'agrandissement de l'Écran : la défense d'un équipement culturel municipal - Par qui ? Pour qui ? Pourquoi ? Pourquoi maintenant ?	81
b. La création d'une salle dans le quartier Pleyel: incursion municipale dans un appel à projets métropolitain pour un partenariat public-privé.....	89
Conclusion : L'influence du Grand Paris sur l'aménagement cinématographique du territoire de la Seine-Saint-Denis : la perte de pouvoirs des acteurs publics et privés traditionnels sur le développement du parc de salles, entre combat d'image et compétition métropolitaine	96
Bibliographie	101
Annexe 1 : Table des illustrations.....	107
Annexe 2 : Liste des entretiens	108
Annexe 3 : Cartographie des cinémas de Seine-Saint-Denis.....	110
Annexe 4 : Tableaux récapitulatifs sur les cinémas de Seine-Saint-Denis.....	112

Introduction : Le département de la Seine-Saint-Denis au sein du Grand Paris, histoire cinématographique et oxymore administratif

« « Que veulent les banlieues ? TOUT ! ». Il faut prendre toute la mesure de l'affirmation : ce qui se joue en banlieue, c'est l'avenir de la société française.

L'ampleur de la toxicomanie, la gravité de l'échec scolaire, le nombre de squats qui deviennent les bidonvilles de l'an 2000, ne supportent pas de solutions localisées ou temporaires. Ce sont les bases mêmes de la vie collective qui sont en cause. Surmonter aujourd'hui le naufrage de certaines populations suppose de repenser l'ensemble des activités sociales et la solidarité.

Nos banlieues ont du ressort. La culture des rues et des murs comme celle des **salles** et des livres en témoigne. Elles sont riches d'une jeunesse dont la galère n'a pas émoussé les exigences, riches de millions de salariés, d'intellectuels, de créateurs, d'élus, de militants dont les difficultés mêmes ont fait des innovateurs. Les questions à résoudre sont certes d'une grande complexité. C'est notre lot en cette fin de siècle. Mais une véritable mobilisation des espoirs et des compétences est possible.

Parce qu'elle est au cœur de la crise du monde moderne, la banlieue est porteuse d'avenir. Voilà l'idée nouvelle, vécue au quotidien, qu'il convient de mettre en avant. La banlieue prouve qu'il faut transformer la société française. Elle a les moyens d'en indiquer la voie. »¹

Cet extrait du manifeste de 1992 intitulé « Que veulent les banlieues ? TOUT ! » vient affirmer la centralité de la périphérie, et met en avant la capacité et la volonté d'action des banlieues parisiennes. Parmi ses signataires, Jack Ralite, l'ancien député-maire d'Aubervilliers à qui nous devons les États Généraux de la Culture de 1987, était une figure historique du plus symbolique des départements périphériques, la Seine-Saint-Denis. Le 9-3 a longtemps été nommé par cette paire de chiffres devenue une identité. Ainsi « la fin du XXe siècle a été marquée par le passage progressif de l'image de « banlieue rouge » à celle du « 9-3 »². Mais l'attachement à cet échelon départemental

¹ « Manifeste: Que veulent les banlieues ? TOUT ! » p.13

² Daniel Béhar, Manon Loisel, et Nicolas Rio. « La fin du 9-3 ? La Seine-Saint-Denis entre représentations et métropolisations » p.143

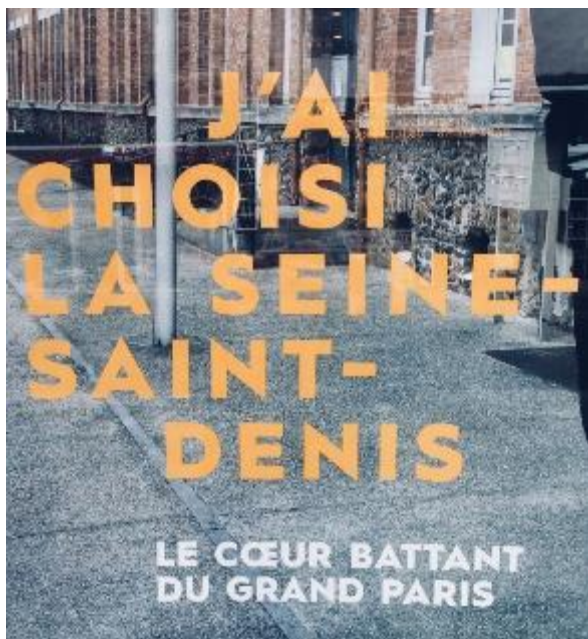


Figure 1: Extrait des affiches de la nouvelle campagne départementale, mise en place depuis le 21 mars 2018

est mis en péril par le développement du Grand Paris, métropolisation dont la Seine-Saint-Denis est un des cœurs.

C'est un fascinant **terrain d'études** pour qui s'intéresse aux questions d'aménagement, de politiques culturelles locales et d'exploitation publique en particulier. En effet, la concentration de salles publiques sur ce territoire est sans équivalent³. Parmi les 30 cinémas⁴ que comptent le département, 24 sont publics et les 6 cinémas privés appartiennent tous à des circuits nationaux (UGC, Pathé et CGR). Bien sûr, nous nous attarderons sur la notion problématique de « cinéma public » qui recouvre plusieurs catégories de salles.

Mais au préalable, un retour chiffré⁵ s'impose sur ce territoire à l'histoire cinématographique si particulière. Sur les 40 communes de Seine-Saint-Denis 24 sont équipées d'un cinéma. Le département comptabilise 30 établissements (dont 6 multiplexes), qui représentent 114 écrans⁶. La Seine-Saint-Denis compte 1 550 000 habitants⁷ pour 5 810 000 entrées en 2016, soit un indice de fréquentation de 3.74 (au-dessus de l'indice national de 3.34 mais largement en dessous de l'indice parisien de 10.84). Si l'on se penche sur les équilibres entre exploitation privée et exploitation publique, « en 2013, les salles publiques et associatives de Seine-Saint-Denis représentaient un peu plus d'1 million d'entrées contre 3.5 millions pour les multiplexes. En 2016, elles représentent 1.2 million d'entrées contre 4.6 millions pour les multiplexes. Si elles ont finalement bien résisté, leur part dans la fréquentation départementale a

³ Dans son rapport au Sénat en 2003, Jack Ralite estime que : « 20% des salles municipales associatives sont situées en banlieue parisienne » in « Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires culturelles par la mission d'information chargée d'étudier l'évolution du secteur de l'exploitation cinématographique » p. 40

⁴ Les informations chiffrées précises de chaque salle sont à retrouver dans un tableau chiffré en annexe.

⁵ Tous les chiffres sont issus de la Géographie du Cinéma 2016, éditée par le CNC en septembre 2017.

⁶ C'est également un territoire riche en festivals et manifestations cinématographiques : à titre d'exemple 2018 voyait coïncider la 18^{ème} édition des Journées Cinématographiques Dionysiennes à l'Écran de Saint-Denis et la 1^{ère} édition du festival Repérages dans les cinémas d'Est Ensemble. Les ouvertures et clôtures de ces festivals sont des tribunes politiques pour les élus, leur permettant de mettre en avant l'action publique en faveur de la culture et du cinéma.

⁷ <https://www.seine-saint-denis.fr/Les-grandes-caracteristiques-de-la-Seine-Saint-Denis.html>

diminué : avec leurs 41 écrans, elles réalisent 20.7% des entrées en Seine-Saint-Denis (21.8% en 2013), contre 79.7% pour les 6 multiplexes et leurs 73 écrans.⁸ ». La recette moyenne par entrée est de 6,33€, légèrement en dessous de la moyenne nationale à 6,51€ et de la recette moyenne parisienne à 7,05€ (Attention : si l'on se cantonne aux salles publiques, la RME est de 3.97€⁹). Le taux d'occupation des fauteuils est de 15,3%, au-dessus de la moyenne nationale (14.4%) et en dessous de l'indice parisien (16.6%). Différente de la capitale comme des régions, la Seine-Saint-Denis trouve sa singularité bien plus dans des critères qualitatifs que quantitatifs. C'est la nature de ses salles, l'histoire politique et culturelle de son territoire et son avenir dans le Grand Paris qui en font à la fois un cas unique, et symbolique des enjeux à venir pour l'aménagement cinématographique.

Nous avons choisi d'étudier ce département pour différentes raisons : tout d'abord parce qu'il est le résultat de politiques locales culturelles, tournées vers l'exploitation depuis des dizaines d'années, et ensuite car il est au cœur des projets urbains du Grand Paris. C'est d'ailleurs une forme de paradoxe que notre sujet, car la Seine-Saint-Denis, département de petite couronne est mis en danger par le Grand Paris¹⁰. Ici l'échelon départemental sera surtout pour nous un cadre territorial et non administratif, où ce sont davantage les actions et motivations des échelons inférieurs (municipalités, communautés de communes et assimilés) qui viennent impacter la vie des salles de cinémas. On parlera ainsi « plutôt des territoires, car la période contemporaine se caractérise avant tout par la différenciation des ensembles intercommunaux qui composent le département¹¹ ». Le choix de la Seine-Saint-Denis reste arbitraire et bien entendu imparfait mais comme le dit Michel Lussault dans « Tous Urbains » : « l'urbain ne se laisse pas aisément circonscrire, car les réseaux qui le traversent et l'organisent sont souvent hors d'échelle. Le développement des mobilités, des télécommunications, les proximités topologiques qui s'imposent de ce fait même, tout pousse à la constitution d'un espace parisien en écume qui ne se laisse périmétrer que par artifice, circonstanciellement à une volonté d'expliquer

⁸ « Étude de cas : Le Cin'Hoche à Bagnolet » p.9-10

⁹ *Ibid.* p.7

¹⁰ Le sort des départements dans le cadre du Grand Paris n'est toujours pas tranché, et à l'heure où nous écrivons ce mémoire les réflexions sont toujours en cours.

¹¹ Daniel Béhar, Manon Loisel, et Nicolas Rio. « La fin du 9-3 ? La Seine-Saint-Denis entre représentations et métropolisations » p.143

un phénomène.¹²» Sur ces considérations, après une présentation du contexte historique de l'exploitation publique en Seine-Saint-Denis et une interrogation sur cette notion, nous détaillerons les enjeux imminents du Grand Paris sur ce territoire pour enfin dégager une problématique de l'aménagement cinématographique aujourd'hui

a. *Un territoire avec une histoire d'exploitation cinématographique particulière*

- Le rôle politique des communes communistes dans la reprise et le développement des équipements cinématographiques publics après l'abandon des privés

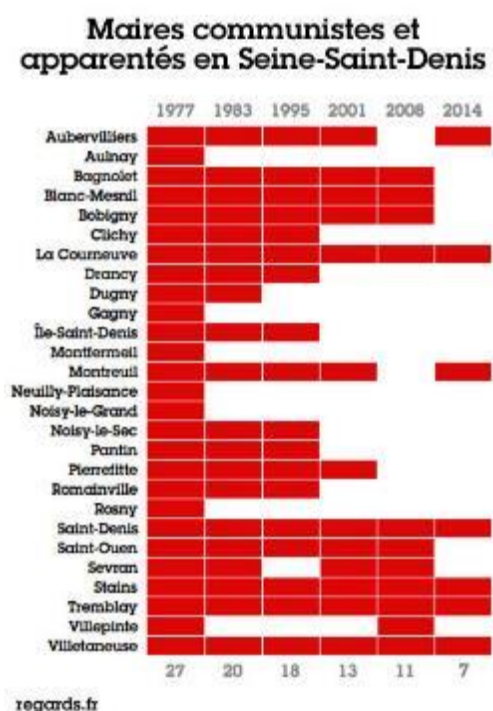


Figure 2: Graphique réalisé en 2014 par le site regards.fr pour illustrer l'évolution des mairies communistes en Seine-Saint-Denis

Le département de la Seine-Saint-Denis est né à la suite du nouveau découpage administratif de la région parisienne imposé par la loi du 10 juillet 1964 qui a fait disparaître le département de la Seine. Si le département qui porte le numéro 93 est dès sa création marqué par une hégémonie communiste, ce n'est pas un hasard. En effet, lors du redécoupage de la région parisienne le pouvoir gaulliste a tenu à concentrer la « banlieue rouge » dans un même territoire.¹³ Les années 1960 constituent l'apogée du communisme municipal qui « se caractérise par le poids du maillage syndical, associatif et partisan, et par le volontarisme de la gestion publique local. » Au sein même de cette banlieue rouge, « c'est la commune qui reste le principal espace de régulation et structuration politique »¹⁴.

La baisse de la fréquentation dans les années 1970 a provoqué une désertion cinématographique des centres-villes en périphérie parisienne, cette zone urbaine bien particulière. « « La banlieue est définie en opposition. C'est un espace par défaut, l'exutoire de la ville. Et 'la vraie vie est ailleurs' quand la cité dortoir n'offre pas d'autres pôles de rassemblement que la gare, cette porte obligée des migrations quotidiennes » écrit Christophe Adriani, en 1988 [in Exploitation cinématographique et collectivités locales en banlieue parisienne : contraintes de

¹² Michel Lussault « Contrepoint : illusions perdues » p.59

¹³ Roger Martelli « PCF en Seine-Saint-Denis : la chute »

¹⁴ Daniel Béhar, Manon Loisel, et Nicolas Rio. « La fin du 9-3 ? La Seine-Saint-Denis entre représentations et métropolisations » p.143

l'isolement et stratégies de coopération]. Dans ce contexte, la salle était un lieu d'animation important en périphérie, le seul moyen de distraction »¹⁵. L'image du département change énormément à partir des années 1980 et 1990 « La Seine-Saint-Denis devient alors le symbole de la crise urbaine [...]. Au niveau national, elle devient synonyme de l'immigration, du chômage et de la politique de la ville »¹⁶. C'est effectivement surtout dans les zones périphériques que le processus de municipalisation est indispensable à la survie des équipements comme l'indique à l'époque le journal Sud-Ouest : « si les grands centres urbains n'ont pas trop de problèmes en ce qui concerne la densité du réseau des salles de cinéma, il n'en va pas de même, on le sait, des communes suburbaines [...]. Au point que, bien souvent, maintenant, la « municipalisation » des salles de cinéma apparaît comme la seule et unique solution de sauvetage »¹⁷. En Seine-Saint-Denis, face à la disparition des opérateurs privés, les élus communistes décident alors du rachat par les municipalités des salles privées fermées ou créent de nouveaux cinémas¹⁸. Les instigateurs de ces créations de salles sont majoritairement issus des mouvements de l'éducation populaires et des ciné-clubs. Ces cinémas associatifs ou en régie suivent en général le même cahier des charges¹⁹ et revendiquent souvent un rapport « politique » aux films et à la vie de la cité. Pour accompagner ce mouvement est créée en 1982, l'ACRIF (Association des Cinémas de Recherche en Ile de France), avec pour but premier de faciliter l'accès aux copies des salles adhérentes. Mais c'est surtout la création de l'ADRC (Agence de Développement Régional du Cinéma), qui témoignera d'une volonté publique d'intervention dans l'exploitation cinématographique. Si l'Agence intervient tout d'abord dans la diffusion des copies, elle « encourage la reprise des cinémas privés en voie de disparition par les collectivités locales, ce qui permet de constituer un véritable parc de salles dites publiques. »²⁰. Différents vecteurs ont donc convergé à l'essor des cinémas publics : désaffectation des privés, essor de la gauche, politique de décentralisation culturelle. Nombreuses furent les figures politiques

¹⁵ Eva Chartier « L'action publique territoriale en matière d'exploitation cinématographique. » p.18

¹⁶ Daniel Béhar, Manon Loisel, et Nicolas Rio. « La fin du 9-3 ? La Seine-Saint-Denis entre représentations et métropolisations » p.146

¹⁷ Pierre-Marie Lemaire « Des écrans dans la ville »

¹⁸ « Dans cette optique, la place mise en avant par le Comité central du PCF tenu à Argenteuil en 1966 de l'élévation de niveau culturel de la population, et de l'accès à la culture pour tous est certainement centrale » in « Salles publiques de Plaine Commune: quels modèles pour le XXI^e siècle? » p.7

¹⁹ Un cahier des charges qui a été détaillé par Boris Spire, le directeur de l'Écran de Saint-Denis, et que nous avons retranscrit. Voir infra p.84

²⁰ Eva Chartier « L'action publique territoriale en matière d'exploitation cinématographique. » p.26

prépondérantes dans ce processus de création d'un parc de salles publiques, dont ceux que beaucoup d'interviewés ont appelés « les deux Jack ». D'une part, Jack Lang au niveau national en tant que ministre de la Culture avec des aides directes à l'exploitation, la création du Médiateur du Cinéma et de l'ADRC. D'autre part, Jack Ralite, décédé le 12 novembre 2017²¹, et qui a œuvré pour la culture à Aubervilliers, et en Seine-Saint-Denis tout au long de sa vie. Il avait organisé des États Généraux de la Culture en 1987, et rédigé une Déclaration des Droits de la Culture dont les exigences se recoupaient avec celles des cinémas publics créés à la même époque : élan du pluralisme d'abord, mais surtout « volonté de maîtrise nationale aussi, et singulièrement de la diffusion et de la distribution, car que vaudrait un pluralisme de création mis au carcan du monopole de sa desserte ?²² ».

Au cours des entretiens qui ont nourri ce mémoire, les références à l'éducation populaire ont été pléthoriques. Nous ne manquerons donc pas de rattacher ce mouvement d'exploitation publique aux figures du Théâtre National Populaire que furent d'abord Jean Vilar, puis Antoine Vitez. Mais il ne faut pas considérer ce mouvement d'éducation populaire dans une logique verticale étatique, tout se joue au niveau local, à la suite d'une relative exclusion des politiques officielles : « la création en 1959 du ministère des Affaires culturelles, dont André Malraux prend la tête, signe le divorce entre la dynamique impulsée par les mouvements d'éducation populaire et une conception officielle de la culture. Envisagée exclusivement dans son rapport à l'art, celle-ci conduira en effet à rejeter dans la marge du « socio-culturel » les pratiques de démocratisation culturelle. Mais si les mouvements d'éducation populaire se retrouvent ainsi en quelque sorte exclus des politiques de l'État, ils vont cependant s'ancrer dans la société civile, en s'appuyant sur les réseaux syndicaux et associatifs et en accompagnant le développement culturel des collectivités locales ».²³

La Seine-Saint-Denis est donc un territoire considéré comme le berceau et bastion de l'exploitation publique. Mais qu'est-ce alors qu'un cinéma public ?

²¹ Marie-José Sirach, « Jack Ralite, la passion de la culture et du partage »

²² Jack Ralite, *La pensée, la poésie et le politique*, p.154

²³ Catherine Haller, « La crise des salles de cinéma publiques, une chance à saisir ? » p.5

- La création d'un « service public » de l'exploitation : qu'est-ce qu'un cinéma public ?

« En fait, la question de la relation entre le public et le privé dans le domaine de l'exploitation pose le problème de la définition d'une politique culturelle et donc de la notion de service public culturel²⁴ » Isabelle Gaudron, vice-présidente du Conseil régional du Centre

On pourrait tenter de définir la notion de cinéma public en s'appuyant sur différentes disciplines. Mais il faut savoir que c'est avant tout une catégorie indigène²⁵, c'est-à-dire une catégorie créée et mobilisée directement par les acteurs interrogés. Il s'agit de se demander qui est à l'origine de ce concept, de cette norme de « cinéma public ». Pour reprendre les termes d'Howard Becker²⁶, il faut savoir qui sont les entrepreneurs de morale : les créateurs de cette notion, ses défenseurs, et ceux qui la mobilisent aujourd'hui dans le cadre d'un discours politique. Ce qui doit justement nous pousser à en proposer une définition ou du moins une structuration.

On ne peut évidemment pas se baser sur le critère de la propriété car : « Si l'on retient le seul critère de la propriété immobilière, on compte en France environ 1300 salles municipales »²⁷. On ne peut pas non plus faire intervenir une approche plus économique pour tenter de définir un cinéma public, en disant que : « est publique toute salle qui ne peut fonctionner sans subventions »²⁸. En effet, c'est là un postulat bien approximatif puisque bien des salles fonctionnent avec des subventions locales (directes ou indirectes) sans pour autant être considérées comme publiques.

Si l'on se base sur une approche juridique, qui est celle majoritairement retenue, alors un cinéma est public si son statut le présente comme tel. À ce titre sont publics, les cinémas gérés en régie directe ou indirecte. Le CNC a cette approche stricte, puisque pour lui,

²⁴ Isabelle Gaudron. « Les collectivités territoriales et la défense du cinéma » p.4

²⁵ Didier Demazière « Kaufmann Jean-Claude, L'entretien compréhensif. »

²⁶ Dans son livre *Outsiders*.

²⁷ Michel Thiollère et Jack Ralite. « Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires culturelles par la mission d'information chargée d'étudier l'évolution du secteur de l'exploitation cinématographique » p.40

²⁸ Hors Subvention Art et Essai, Aide à la programmation difficile, Compte de soutien automatique, Soutien sélectif.

seules les salles en régie sont notifiées comme publiques.²⁹ Mais comme le précise Eva Chartier, auteure d'un mémoire sur la question, « la vraie difficulté réside dans le fait qu'une société ou une association peuvent également gérer une salle qui serait considérée comme publique. En effet, les salles publiques renvoient aussi aux salles exploitées par une structure privée pour le compte d'une collectivité »³⁰. L'interrogation porte alors sur les cinémas associatifs conventionnés (bien qu'une association dispose d'un statut privé, c'est historiquement un des modes constitutifs de ce qu'on appelle « cinémas publics ») et les cinémas gérés en délégation de service public, qui, bien qu'ils découlent d'une initiative municipale peuvent être exploités par des acteurs privés (entreprises, associations). Dans son rapport « Le cadre juridique de l'exploitation cinématographique »³¹, Arnaud Pélissier intègre bien les cinémas associatifs et les délégations de service public au « cadre public de l'exploitation cinématographique ».

Bien qu'une interprétation de l'approche juridique puisse donc **regrouper cinémas en régie, cinémas associatifs conventionnés et cinémas en DSP sous la bannière de « cinémas publics »**, la frontière entre cinémas publics et cinémas privés est parfois assez ténue. Pour ce mémoire, nous avons donc opté pour une réflexion plus sociologique, tout en ayant bien conscience des critères étayés auparavant. Le territoire de la Seine-Saint-Denis ne présente en réalité pas vraiment de « cas limite », c'est-à-dire de salle dont **l'identité** n'est pas fixée entre public et privé. Nous avons décidé de regrouper sous cet intitulé « cinémas publics de la Seine-Saint-Denis » toutes les salles **se revendiquant et étant considérées comme publiques** par les acteurs en présence³². La zone de partage des eaux est alors assez claire puisqu'il y a d'un côté un nombre assez réduit de salles dites et affirmées « privées », appartenant toutes à des circuits nationaux (UGC 3 cinémas, Pathé 2 cinémas, CGR 1 cinéma) et de l'autre côté toutes les autres salles réparties sur le territoire communément admises comme publiques. Toutes sont des régies

²⁹ Une seule étude quantitative a été réalisée par le CNC sur le statut juridique des salles de cinéma. Dans la Géographie du Cinéma 2006, les établissements cinématographiques sont divisés en trois catégories : associations, entreprises privées et entités publiques. Cette séparation ne correspond pas à la réalité sénégalaise où entités publiques et associations tendent à être assimilées. « Géographie du Cinéma 2006 » p.32

³⁰ Eva Chartier « L'action publique territoriale en matière d'exploitation cinématographique. » p.33-34

³¹ Arnaud Pélissier « Le cadre juridique de l'exploitation cinématographique »

³² À titre d'exemple, pour le conseiller cinéma de la DRAC, nouvellement arrivé, « le cinéma public, c'est quand je m'adresse à la mairie ».

directes ou des associations conventionnées, sauf l'Espace 1789 à Saint-Ouen, titulaire d'une DSP mais auto-libellée « salle publique ».

Cinémas en régie	Cinémas associatifs conventionnés	Cinémas en DSP	Cinémas privés
Bagnolet (Cin'Hoche), Bobigny (Magic), Bondy (A. Malraux), Drancy (Espace Culturel), Épinay (S. Gainsbourg), Gagny (A. Malraux), La Courneuve (L'Etoile), Le Blanc-Mesnil (L. Daquin), Le Bourget (A. Malraux), Les Lilas (Garde-Chasse), Livry-Gargan (Y. Montand), Montreuil (Méliès), Neuilly (La Fauvette), Noisy (Le Bijou), Rosny (G. Simenon), Pantin (Ciné 104), Romainville (Le Trianon), Stains (P. Éluard)	Aubervilliers (Studio), Aulnay (J. Prévert), Les Pavillons (Espace des Arts), Saint-Denis (L'Écran), Tremblay (J. Tati)	Saint-Ouen (Espace 1789)	Aulnay (UGC), Épinay (CGR), Noisy (UGC), Rosny (UGC), Saint-Denis (Gaumont), Tremblay (Europacorp)

Figure 4: Les statuts des cinémas du 93 - Source: DRAC IDF

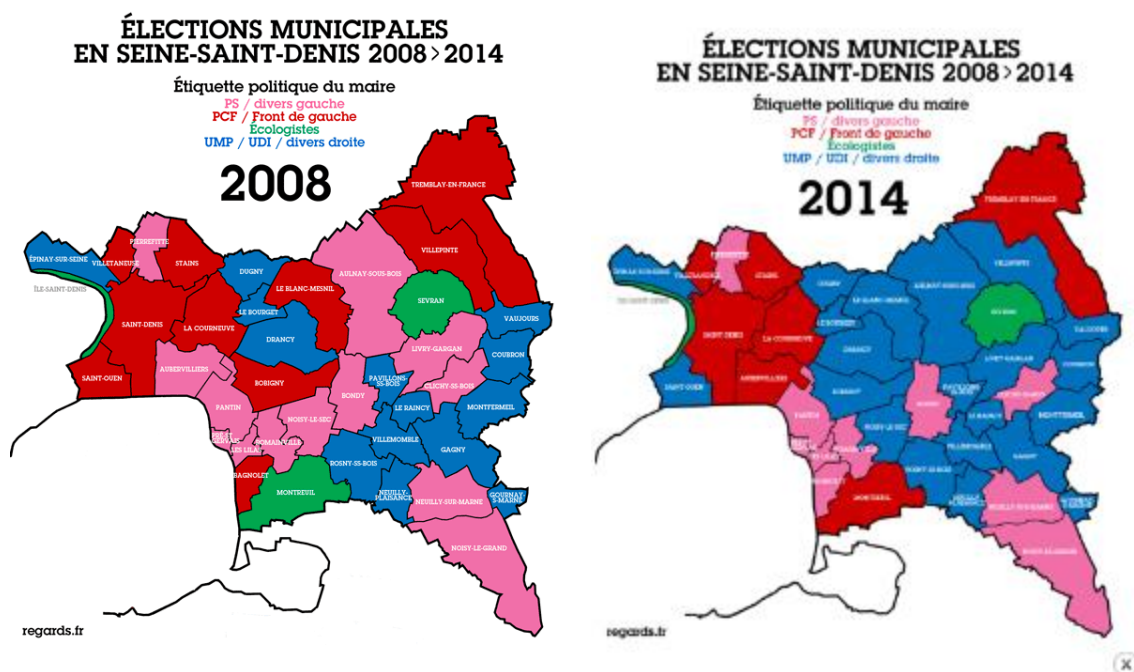


Figure 3: Cartes illustrant les changements politiques aux dernières élections municipales - Source: regards.fr

Il est intéressant de mettre en balance les statuts des salles du département et la couleur politique des différentes municipalités, dont le changement de majorité a, dans quelques cas, fragilisé la situation de certaines.

Comme le montre le tableau ci-dessus, une situation assez courante en Seine-Saint-Denis est la convention avec une association. Ce mode de gestion permet une certaine autonomie et un salariat de droit privé mais, selon certains, il peut poser des problèmes notamment dans les cas de détournement des règles de droit public³³. Plus généralement, la question de la subvention et de l'intervention publique a fait remous pendant longtemps. C'est pourquoi de nombreuses lois viennent de fait réguler l'intervention publique dans l'exploitation avec un texte particulièrement important : la loi Sueur. « En effet, en vertu de la loi du 13 juillet 1992 (dite Loi Sueur), de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité³⁴ et celle du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les collectivités peuvent attribuer des subventions aux exploitants régulièrement identifiés auprès du CNC qui réalisent moins de 7500 entrées hebdomadaires ou qui font l'objet d'un classement Art et Essai. L'aide ne doit excéder 30% du chiffre d'affaires de la salle de cinéma ou des travaux. »³⁵ Plus récemment et plus globalement autour de la compétence culturelle, de nouveaux textes de décentralisation sont venus affirmer son caractère non obligatoire et partagé entre les différentes collectivités territoriales. La loi Notre (loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République) stipule dans son article 104 : « Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier. » C'est donc un maillage complexe, toutes les collectivités territoriales peuvent intervenir dans le domaine culturel. Le politologue Emmanuel Négrier précise : « La culture fait non seulement l'objet d'une compétence partagée, mais aussi d'une 'responsabilité exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État'. Cela implique l'association de plusieurs contributeurs publics aux projets culturels. »³⁶

³³ En effet, le risque d'une gestion d'un cinéma via une association conventionnée c'est de se retrouver avec une direction de fait (le maire de la ville membre du Conseil d'Administration par exemple).

³⁴ Qui relève le seuil en-dessous duquel les collectivités sont autorisées à intervenir de 2200 à 7500 entrées hebdomadaires, et y inclut l'ensemble des établissements bénéficiant d'un classement « art et essai ».

³⁵ Eva Chartier « L'action publique territoriale en matière d'exploitation cinématographique. » p.43

³⁶ Hélène Girard « Loi NOTRe et politiques culturelles : les analyses du politologue Emmanuel Négrier »

La présence de textes de loi vient régir l'intervention publique car celle-ci fut parfois taxée de « concurrence déloyale » au cours des dernières décennies, et nous reviendrons rapidement au cours de ce mémoire sur la question de la légitimité des salles publiques. Cela dit, les salles publiques n'ont pas toujours fait débat et on constate une vraie différence de regard selon le niveau d'entrées, comme l'explique Jérôme Brodier, délégué général du Groupement National des Cinémas de Recherche : « les salles privées nous font bien ressentir qu'une salle publique qui réussit, c'est anormal »³⁷. Cette opposition public-privé existe donc réellement et nous verrons comment elle s'exerce dans le cadre du Grand Paris et comment ce statut de cinéma public est utilisé comme une catégorie d'action.

Si nous fournissons bien entendu des indicateurs chiffrés sur le niveau de performance des salles étudiées au cours de ce travail, nous n'avons pas pu traiter de manière précise la question de la programmation, faute de temps. Nous pouvons cependant mentionner quelques caractéristiques communes de ces salles publiques de Seine-Saint-Denis : elles sont majoritairement programmées au mois³⁸ (sauf le Bijou à Noisy-le-Grand) et en multiprogrammation³⁹, majoritairement classées Art et Essai (19 cinémas sur 24). Parmi ces salles classées, 8 disposaient des 3 labels en 2017 (Jeune Public, Patrimoine et Répertoire et Recherche et Découverte), ce qui en fait un territoire important pour la vie de certains films, comme le disent Olivier Bruand et Elsa Cohen du service cinéma de la région Ile de France : « Les salles publiques de Seine-Saint-Denis ont un rôle indispensable pour la vie de certains films. »⁴⁰ Les salles publiques de périphérie sont devenues avec le temps des acteurs de choix dans les plans de sortie des films Recherche et Découverte, phénomène auquel Aurélie Pinto a consacré un article sur le « marché de la diffusion des films « Recherche et Découverte » : « La Seine-Saint-Denis représente une configuration du marché radicalement opposée à celle de la capitale : les films labellisés y figurent comme des biens spécifiques projetés dans des salles dédiées⁴¹ ». Cette prédominance des films Recherche dans la programmation des salles dionysiennes

³⁷ Entretien avec Jérôme Brodier, délégué général du GNCR

³⁸ Seuls 4 cinémas publics du département sont programmés par une entente de programmation (GPCI) : Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Le Bourget, Les Pavillons-sous-Bois

³⁹ Ce qui peut les disqualifier auprès des distributeurs pour des sorties en première semaine.

⁴⁰ Entretien avec Olivier Bruand et Elsa Cohen, chargés cinéma à la Région Ile de France

⁴¹ Aurélie Pinto « L'exploitation d'un label de qualité dans une industrie culturelle. Le marché de la diffusion des films « Recherche et Découverte » dans les salles de cinéma » p.109

s'illustre notamment à travers le développement et la composition d'associations comme l'ACRIF ou le GNCR. Cependant seules certaines d'entre elles sont très engagées dans ces réseaux, alors qu'environ une moitié des salles du 93 n'ont pas les ressources pour s'impliquer, aller aux prévisionnements. À noter également, un grand nombre de ces salles (10) combinent des activités de cinéma à des activités de spectacle vivant.

Nous aurions également pu travailler sur le public de ces salles et les mouvements de spectateurs qu'elles suscitent mais n'avons pu le faire de façon détaillée, nous pouvons néanmoins affirmer que les salles publiques du département sont avant tout des salles de proximité⁴². Ce qui ne les empêche pas d'agir collectivement au sein de réseaux associatifs

- Les associations de salles publiques face au retour des acteurs privés et au développement des multiplexes

La Seine-Saint-Denis est un territoire de cinémas qui se pensent. En témoignent les différentes études publiées par l'association départementale Cinémas 93, qui regroupe tous les cinémas publics du département. Après deux rapports parus en 2015, l'un sur le cinéma Jacques Tati à Tremblay, l'autre sur le Bijou à Noisy-le-Grand, Cinémas 93 a fait paraître au mois de décembre 2017 une nouvelle étude sur le Cin'Hoche de Bagnolet.

Cinémas 93 est l'une des associations de salles les plus actives de la région parisienne, et ne concerne que la Seine-Saint-Denis comme son nom l'indique. Vincent Merlin en est délégué général depuis 4 ans, l'association, elle, est née en 1996 et regroupe aujourd'hui 23 cinémas⁴³ et 41 écrans⁴⁴. Au départ créée pour faciliter la diffusion, elle remplit aujourd'hui des missions d'éducation à l'image, d'aides à la création, de coordination des dispositifs scolaires. Cinémas 93 est également un fort réseau de salles partageant fièrement une longue histoire et une identité commune. Selon Vincent Merlin, « l'échelon départemental permet d'être au plus près des besoins des salles de cinéma »⁴⁵. Les associations départementales sont importantes en Ile-de-France car il n'y a qu'une seule

⁴² « Le choix de la salle procède d'habitudes, mais aussi de critères tels que la proximité (critère retenu par 65.7% des spectateurs) » in « Salles publiques de Plaine Commune: quels modèles pour le XXI^e siècle? » p.14

⁴³ Tous les cinémas publics du département, sauf l'Espace Culturel du Parc à Drancy.

⁴⁴ <https://www.cinemas93.org/page/reseau-cinemas-la-seine-saint-denis>

⁴⁵ Entretien avec Vincent Merlin, délégué général Cinémas 93, à noter : l'association Cinémas 93 risque d'être absorbée dans un Pôle Image du département, ce qui fragiliserait son rôle de réseau de salles.

association qui regroupe des cinémas « indépendants » à une échelle plus large : l'ACRIF (Association pour les cinémas de recherche en Ile-de-France) qui compte 65 salles adhérentes « quasi toutes publiques »⁴⁶. Mais l'ACRIF, responsable du dispositif Lycéens au Cinéma, joue moins ce rôle de réseau et de défense des intérêts que peuvent ne le faire les acteurs départementaux, pourtant menacés de disparition. Tous les acteurs s'accordent sur l'importance de ces réseaux, comme le réaffirment les équipes de la région Ile de France : « Les réseaux départementaux jouent le relai entre la région et les salles car la région n'a pas de visibilité »⁴⁷. De manière plus globale, c'est une myriade d'acteurs qui se mobilisent notamment lors des recours contre les projets de multiplexes : des associations départementales, régionales et même nationales. Ainsi, le GNCR, Groupement National des Cinémas de Recherche, s'est mobilisé à plusieurs reprises contre l'UGC Parinor, contre l'Europacorp à Aéroville et maintenant contre CGR à Claye-Souilly. Mais dans le cadre du Grand Paris, la défense en amont des salles indépendantes est beaucoup plus compliquée comme l'avoue Jérôme Brodier, le délégué général de l'organisation : « Nous ne sommes pas du tout au courant des projets qui se font, donc nous ne sommes pas dans l'action, seulement dans une réaction à retardement. »⁴⁸

En novembre 2017, Cinémas 93 a choisi d'organiser une journée professionnelle intitulée « La salle de cinéma indépendante Art et Essai à l'heure de la métropole. » Les interventions et débats qui s'y sont tenus ont témoigné d'une peur grandissante des cinémas publics face à l'arrivée imminente du Grand Paris. Vincent Merlin a posé les enjeux de ces évolutions urbaines dès le début de la matinée du vendredi 17 novembre 2017 : « D'une part, on observe une recrudescence des implantations et des extensions de multiplexes en Ile-de-France (13 projets étaient recensés par Le Film Français en février 2017). D'autre part, s'est enclenchée une nouvelle dynamique d'aménagement urbain liée à la création du Grand Paris Express (avec la construction de nouvelles gares) et à celle de la Métropole du Grand Paris en janvier 2016. C'est ainsi qu'une cinquantaine de sites du Grand Paris ont fait l'objet d'un appel à projets : « Inventons la Métropole du Grand Paris ». Les projets lauréats qui viennent d'être désignés peuvent inclure des équipements culturels, en particulier des cinémas. Face à cette double évolution, les salles

⁴⁶ Entretien avec Quentin Mével, délégué général de l'ACRIF

⁴⁷ Entretien avec Olivier Bruand et Elsa Cohen

⁴⁸ Entretien avec Jérôme Brodier

indépendantes Art et Essai de proximité ne peuvent pas rester simples spectatrices. Quand l'argent et la volonté politique viennent à manquer, il nous faut savoir évoluer. »⁴⁹

L'inquiétude du secteur de l'exploitation publique est palpable, en témoigne les mots d'ouverture de la table-ronde « Quels modèles d'exploitation indépendante⁵⁰ pour la métropole de demain ? » :

« Quelle espérance de vie pour les cinémas mono, 2 et 3 écrans souvent déficitaires et dont l'activité dépend de financements publics qui se raréfient ? Dans les zones encore « sous-équipées » convoitées par les circuits, est-il possible d'imaginer un autre modèle d'exploitation, type miniplexe Art et Essai, qui permette de limiter la dépense publique ? De grands chantiers d'aménagement urbain vont bouleverser les paysages de la périphérie : reconquête et rénovation des centres-villes, appels à projets métropolitains (les 51 sites d' « Inventons la Métropole du Grand Paris », les gares du Grand Paris Express...) : quelle place pour le cinéma indépendant dans ces projets d'aménageurs ? De nouveaux modèles culturels et économiques peuvent-ils être inventés ? »⁵¹

b. La Seine-Saint-Denis, cœur et cible du Grand Paris

Les propos liminaires des dernières Journées Professionnelles organisées par Cinémas 93 illustrent bien l'importance du Grand Paris et des projets qui en découlent dans la vie future des salles de cinéma. Au cours de ce mémoire, nous allons illustrer comment ce projet urbain sans précédent va impacter à la fois la vie des salles existantes mais également contribuer à façonner l'aménagement cinématographique futur. Les cinémas publics de Seine-Saint-Denis sont les premiers concernés car ce département est au cœur du Grand Paris. Et « la dimension culturelle du Grand Paris, même si elle paraît a priori la plus difficile à cerner, représente pourtant – après les transports – la forme la plus en marche du processus. Là aussi, il s'agit de gommer les frontières, de créer des ponts entre Paris et la banlieue... »⁵² Bien qu'« à sa création, la métropole n'aura pas de compétence culturelle propre ou obligatoire »⁵³.

⁴⁹ « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.55

⁵⁰ Ici le terme d' « exploitation indépendante » est à entendre comme une exploitation dans des salles n'appartenant pas à des circuits, mais qui peuvent donc tout à fait être des cinémas publics (il ne s'agit donc pas ici d'indépendance financière).

⁵¹ « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.74

⁵² Frédéric Choulet et Jean-Gabriel Bontinck. « Le Grand Paris, c'est demain » p.2

⁵³ « Vers un projet métropolitain - Contribution du conseil des partenaires socio-économiques » p.21

- Le Grand Paris, une création administrative pour un réseau de transports (le GPE)

Avec le Grand Paris, c'est un nouveau réseau de transport qui va voir le jour, le Grand Paris Express : projet de réseau de métro automatique en rocade qui sera mis en service entre 2018 et 2030. La Seine-Saint-Denis va accueillir l'extension de la ligne 14 mais également trois nouvelles lignes (15, 16, 17) qui devraient faire partie des premières terminées en raison des Jeux Olympiques dont une grande partie se déroule dans le département (une garantie – partielle – de leur livraison dans les temps). Ces modifications des flux humains vont donc déplacer les zones d'habitation et d'activité et venir modifier la vie d'un certain nombre de cinémas du département. Le plus gros hub de ce nouveau réseau sera situé en Seine-Saint-Denis, dans le quartier Pleyel à Saint-Denis, un cas que nous aurons l'occasion de développer au cours de cette étude. Par ailleurs, le territoire de Plaine Commune est celui qui accueillera le plus de sites desservis, avec sept gares. Ce territoire, ou Établissements Public Territorial, est un échelon territorial créé par le Grand Paris.

- Les échelons du Grand Paris découpent le 93 en Établissements Territoriaux Publics

Avec les nouvelles lois d'organisation territoriale, c'est une métropolisation qui est à l'œuvre dans toutes les grandes villes de France : c'est-à-dire « un mouvement de concentration de populations, d'activités, de valeur dans des ensembles urbains de grande taille. Il peut se faire au détriment de villes de niveau hiérarchique inférieur et l'on assiste bien souvent au renforcement des niveaux supérieurs du système urbain⁵⁴ ». Paris n'y échappe pas, le Grand Paris est la matérialisation de ce processus. Un nouvel échelon a donc été créé : l'Établissement Public Territorial (EPT), entre communes et départements. Il vient prendre la place des anciennes communautés de communes. Pour les cinémas publics, c'est parfois une nouvelle autorité de tutelle comme dans le cas d'Est Ensemble, l'un des 4 EPT de la Seine-Saint-Denis. En effet, le territoire du département est désormais organisé en quatre territoires : Plaine Commune, Est Ensemble, Paris Terres d'Envol, Grand Paris Grand Est. Nous avons réalisé une étude détaillée de la situation des cinémas publics au sein de chacun d'entre eux. Mais outre des évolutions

⁵⁴ <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/metropolisation>

administratives, le Grand Paris vient modifier le développement du parc de salles du département.

- Entre intérêts publics et privés, un projet d'aménagement qui questionne de manière collatérale le développement du parc cinématographique sur le territoire

En effet, conjointement à la création du GPE et des gares afférentes c'est une myriade d'appels à projet qui est née, notamment dans le cadre de l'opération « Inventons la métropole » et ses 51 sites à pourvoir. Au cœur de ces nouveaux ensembles urbains à construire, de nombreux cinémas sont prévus⁵⁵. Le processus décisionnel en est chamboulé. Par ailleurs, avec le développement économique du département, de nombreux quartiers et centres commerciaux sont l'objet de procédures de rénovation urbaine qui peuvent régulièrement concerner des équipements cinématographiques publics. Enfin de manière plus générale, la Seine-Saint-Denis devient un territoire d'opportunités économiques et représente pour de nombreux acteurs privés de l'exploitation, une nouvelle manne de public à conquérir. Les acteurs de l'exploitation publique peuvent donc se sentir légitimement menacés. Néanmoins, pour l'instant ce sont des acteurs institutionnels qui voient leurs compétences modifiées ou leur existence mise en cause et s'inquiètent donc. Mais comment expliquer ce climat de nervosité et d'un danger a priori apparent lorsque l'on constate dans le même temps une vitalité de ces cinémas publics, et l'intégration d'acteurs publics à de nombreux projets métropolitains ?

c. Problématisation : Malgré un sentiment de crise imminente, le parc de salles publics du département se développe

Au cours de ce travail, nous avons tenté d'interroger l'action des cinémas publics et des collectivités territoriales à l'œuvre en Seine-Saint-Denis, au prisme d'un bouleversement urbain : le Grand Paris. Ce focus sur ce projet d'aménagement hors normes ne nous a pas empêché, bien au contraire, d'avoir une attention toute particulière pour la perception des acteurs évoluant dans ce cadre. L'exploitation publique, tout comme le territoire de la Seine-Saint-Denis ont été auscultées à de multiples reprises⁵⁶, c'est donc pour cela que

⁵⁵ Kévin Bertrand « Le cinéma au cœur de « Inventons la métropole du Grand Paris » »

⁵⁶ Quelques exemples de travaux réalisés à la FEMIS. Formation initiale : « Bilan et perspectives d'un service public de l'exploitation. Quel avenir pour les salles de cinéma municipales ? » Lucia Anglade, 2008 ; « Repenser l'exploitation de proximité face à la concurrence : les cas de Tremblay-en-France et Noisy-le-Grand en Seine-Saint-Denis » Dounia Georgeon, 2014 ; « L'action publique territoriale en matière d'exploitation cinématographique. » Eva Chartier, 2016. Formation continue : « L'exploitation des salles

nous avons voulu renouveler le regard à travers une mise en perspective liée à ce processus de métropolisation.

La littérature existante autour de l'exploitation en Seine-Saint-Denis est assez abondante mais ce terrain, cet objet, témoigne d'un intérêt renouvelé au prisme des mutations urbaines à venir. Des recherches sont d'ailleurs en cours dans de nombreuses disciplines comme en témoigne le « Cluster 93 », projet de recherche qui veut mettre en évidence « les différentes strates du territoire créatif nord-parisien et les conditions d'un ancrage territorial et d'une compétitivité durable des activités audiovisuelles »⁵⁷. De plus, il y a un véritable intérêt à se replonger dans ce terrain déjà étudié, et « ce n'est qu'en continuant à travailler sur les mêmes problèmes que les chercheurs d'un domaine donné peuvent aboutir à de quelconques progrès »⁵⁸. Si pour certains, les cinémas publics de Seine-Saint-Denis n'ont qu'un rôle et une existence insignifiants, ils n'en sont pas moins intéressants à étudier. De la même manière qu'Howard Becker a pu se pencher sur les musiciens de jazz de Chicago qui eux non plus « ne faisaient de mal à personne [...], ne dérangeaient aucun puissant, ils n'étaient que des petits rouages de l'industrie du spectacle. »⁵⁹

À l'origine, en étudiant les cinémas publics de Seine-Saint-Denis face aux mouvements du Grand Paris, nous pensions très tôt arriver au constat que les cinémas publics étaient mis en danger par ces changements urbains (baisse de subventions, arrivée du privé sur des zones d'opportunités, recours à des appels à projets pour déléguer à des acteurs privés), les cinémas publics alarmant régulièrement sur leur situation (« depuis que la salle publique existe, la salle publique pleure »⁶⁰).

Cependant la situation devient paradoxale : malgré la baisse de subventions des collectivités locales, les transferts de compétences à des échelles supérieures, l'arrivée d'opérateurs privés, donc **malgré le Grand Paris, certains cinémas publics font bien plus que survivre, ils se développent.**

de cinéma publiques en Seine-Saint-Denis, éléments d'analyse pour les directeurs de salles de cinéma publiques dans le 9-3 », Hélène Dussart, 2011.

⁵⁷ <http://cluster93.fr/>

⁵⁸ Howard Becker. *Les ficelles du métier Comment conduire sa recherche en sciences sociales* p.151

⁵⁹ *Ibid.* p.156

⁶⁰ Entretien avec Quentin Mével

Pourquoi ? On pourrait d'abord penser que les cinémas publics sont soutenus dans un optique d'éducation populaire, d'accès à la culture pour toutes les populations, de diversité cinématographique. Or, on observe que ce volontarisme municipal et extra-municipal (EPT et département) concernant le développement de leurs salles publiques s'opère **en réaction** au Grand Paris, c'est à dire en réaction à une délégitimation, une perte de pouvoir, une possible disparition.

La salle de cinéma est donc pour eux un moyen de conserver une visibilité politique, une vitrine de leur action (c'est parfois la seule compétence qu'ils peuvent véritablement mettre en avant vis-à-vis de l'électorat). C'est la tentative de se démarquer entre acteurs publics (de mêmes échelons ou d'échelons différents - comme à Bobigny) ou face aux acteurs privés (comme à Saint-Denis). Finalement le cinéma n'est plus considéré au prisme de la diffusion d'œuvres mais comme un produit d'appel pour les opérateurs privés et surtout **comme un outil de sauvegarde de l'action politique locale par les collectivités territoriales et une façon de participer à la compétition métropolitaine entre les différents échelons administratifs.**

Une problématique du sujet que nous avons choisi de traiter est donc :

Comment l'avènement du Grand Paris, nouvel eldorado des opérateurs privés, contribue au développement de cinémas publics comme outil politique des collectivités territoriales en Seine-Saint-Denis ?

Pour écrire ce mémoire nous avons réalisé vingt entretiens que nous avons voulus les plus variés possibles. Malgré nos efforts, il nous a été difficile de capter directement la parole des élus et des représentants des différents groupes privés cités. C'est pour cela que nous avons inclus à notre bibliographie des restitutions de colloques et journées professionnelles dans lesquels ces personnalités étaient invitées à prendre la parole, pour donner un discours évidemment officiel. En termes de sources écrites nous avons également tenté une grande variété de supports et d'époques : ouvrages universitaires, romans, revues scientifiques et spécialisées, presse quotidienne et professionnelle, rapports, manifestes, bilans, statistiques... Nous avons considéré toutes les pièces à notre portée pour en sélectionner celles qui nous semblaient apporter les éclairages les plus pertinents à ce sujet complexe.

Cette étude ne rentre entièrement dans aucune discipline universitaire, mais vient au contraire emprunter à différentes sciences sociales pour composer une réflexion autour d'un territoire, de ses acteurs, d'une temporalité et des enjeux à venir. Une place importante a été faite aux discours dans une approche sociologique interactionniste, mais économie, urbanisme, géographie et sociologie de l'action publique n'ont pas été oubliés. Nous avons travaillé tout au long de notre recherche à une tentative de synthèse et d'analyse de toutes les données lues ou récoltées. Cette étude donne les outils de compréhension de notre sujet mais vient également proposer un raisonnement nouveau, réponse à notre problématique, dans le cadre d'enjeux contemporains. Ces affirmations, nous l'espérons, seront par la suite mobilisées, critiquées, confrontées à leurs contradictions pour faire émerger des conclusions nouvelles à l'épreuve de faits nouveaux.

Annonce du plan :

Dans une première partie, nous observerons comment le parc de salles de cinémas publics est contraint d'évoluer face au Grand Paris, avec d'une part les changements induits par ces évolutions urbaines qui fragilisent certains acteurs institutionnels et d'autres parts les réactions du parc de salles publiques, en fonction des territoires et de leur intégration à la métropole.

Dans une deuxième partie, à l'aide de deux études de cas, nous étudierons le volontarisme politique à l'œuvre, moteur du dynamisme des cinémas publics dans ce nouveau contexte économique et urbain. Les villes et cinémas de Saint-Denis et Bobigny ont été choisis car elles cristallisent les enjeux de cette dynamique de développement entre l'exploitation publique et le processus de métropolisation.

Première partie :

Face à la métropolisation et aux nouveaux acteurs, les cinémas de Seine-Saint-Denis sont à la merci du Grand Paris

Pour détailler ces évolutions récentes du parc de salles en Seine-Saint-Denis et son évolution face aux mutations urbaines, nous allons étudier de manière détaillée les changements majeurs issus du Grand Paris puis nous dresserons un bilan de la situation des cinémas publics et de la réaction des territoires issus de cette réforme territoriale.

A. Arrivée d'acteurs publics et privés, projets futurs et nouveaux flux : menaces du Grand Paris sur l'exploitation publique

Ce projet du Grand Paris est l'occasion d'observer comment une agglomération pense sa banlieue. Ces changements urbains vont logiquement entraîner un déplacement des populations. Le mouvement de déplacement des cinémas en région parisienne a suivi celui des populations : à savoir, d'abord un déplacement vers la périphérie intra parisienne puis vers la petite couronne. Peut-on envisager un déplacement massif vers une périphérie plus lointaine ? Comment le nouveau métro va-t-il modifier les flux de transports et les zones d'activités ? De nombreuses interrogations naissent avec le Grand Paris, nécessitant un retour historique sur les évolutions de la périphérie parisienne.

De quoi le Grand Paris est-il la continuité ? Avant de détailler les aspects majeurs de ce projet urbain, il convient de revenir sur les quelques dates phares de la construction de l'agglomération parisienne :

- **1860** : Absorption des villages avoisinants (La Villette / Belleville) et passage de 12 à 20 arrondissements. Paris est entouré par l'enceinte de Thiers qui correspond à l'actuel périphérique (construit en 1973).
- **1900-1910** : Développement du métro parisien sous la direction de Fulgence Bienvenüe (construction des lignes 1 à 6).
- **1964** : Création du RER et de cinq villes nouvelles autour de Paris sous l'impulsion du plan Delouvrier. Disparition des départements de la Seine et de la Seine et Oise pour donner naissance aux départements de la petite et de la grande couronne.
- **Années 2010** : La loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris crée la Société du Grand Paris, établissement public chargé de concevoir un métro automatique dans

la banlieue parisienne. Puis la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 crée la métropole du Grand Paris, établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à statut particulier qui a vu le jour au 1^{er} janvier 2016. La loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRE) confirme la création de la métropole du Grand Paris en apportant des modifications aux modalités de son fonctionnement.⁶¹

Pour Xavier Desjardins, professeur à l'Université Paris Sorbonne, « à la manière dont les réflexions réalisées dans les années 1960 sur le Réseau Express Régional et les villes nouvelles ont durablement guidé l'aménagement de la Région Ile-de-France, les décisions prises au cours des années 2005-2015 jettent les orientations stratégiques qui vont guider, pour une longue période, la transformation de la région parisienne »⁶². Chaque projet d'agrandissement de l'agglomération parisienne a en effet été accompagné d'un projet de transports ambitieux (le métro au début du XXe siècle, puis le RER au milieu du XXe siècle). Ce qui explique le projet du Grand Paris Express : « On constate que la carte du métropolitain est restée quasiment identique de 1910 aujourd'hui. De nombreuses lignes s'arrêtent aux portes de Paris, ce qui matérialise encore la limite entre Paris et sa banlieue. Or on sait qu'aujourd'hui la première couronne fait déjà partie du centre-ville de Paris. C'est tout le débat qui nous anime. On a presque arrêté de consolider le réseau de métro il y a 100 ans ! Il est à noter que la ligne 9 a pour terminus Mairie de Montreuil depuis 1933 et pourtant Montreuil a quadruplé sa population. Il y a eu un manque d'investissement dans les transports en commun, ce qui explique l'un des projets phares du Grand Paris : le Grand Paris Express. »⁶³ L'accessibilité étant un des enjeux majeurs de l'exploitation, c'est ce nouveau réseau de transport qui va être l'objet de convoitises. D'autant plus que c'est sur son tracé que sont nés la majorité des appels à projets urbains, incluant des salles de cinéma. La périphérie devient un nouvel eldorado comme l'affirme Robert Laborie, directeur du développement de CGR dans un article du Film Français⁶⁴ : « la forte croissance démographique que connaît aujourd'hui l'Ile-de-France (500 000

⁶¹ « La métropole du Grand Paris - Approfondissements Découverte des institutions - Repères - vie-publique.fr »

⁶² Xavier Desjardins, « Ce Grand Paris qui advient. Leçons pour la planification métropolitaine » p. 97

⁶³ Intervention d'Antoine Soulier Thomazeau, urbaniste pour Est Ensemble. « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.70

⁶⁴ Kévin Bertrand, « Quelles stratégies de développement pour le parc de salles français? »

habitants supplémentaires entre 2006 et 2014), couplée aux opportunités offertes par le Grand Paris, conduisent de nombreux opérateurs à la cibler massivement. La région parisienne est l'un des rares endroits où il y a encore du potentiel »⁶⁵. Pour les opérateurs privés comme les salles publiques.

Les cinémas publics sont touchés par les trois volets de réforme du Grand Paris : par l'arrivée d'un nouveau mode de transport, le Grand Paris Express ; par le redécoupage territorial et le changement d'autorité de tutelle ; par le développement de nouvelles opportunités et de nombreux appels à projets. Ces trois axes de réflexion nous pousseront donc à questionner le retour d'opérateurs privés et la légitimité de l'exploitation publique.

a. Une réorganisation territoriale via un nouveau réseau de transport, desserte inégale des salles du 93



Figure 5: Carte des lignes du GPE et calendrier de livraison - Source: Le Parisien

« Le Grand Paris Express ferait magiquement apparaître, au-dessus de la forme confuse de l'agglomération parisienne, une ville inédite, aussi fraîche qu'elle était ancienne, une ville aussi grande que Londres et aussi vivante que New-York, une ville qui venait de voir sa population multipliée par cinq et sa surface grossir, instantanément et presque sans aucuns travaux, jusqu'à la taille critique d'une mégalopole. »⁶⁶ Aurélien Bellanger, *Le Grand Paris*

Alors que les travaux ont commencé sur tout le pourtour de l'agglomération parisienne, le Grand Paris est encore perçu par

⁶⁵ L'arrivée de nouveaux opérateurs nationaux en périphérie parisienne témoigne d'une saturation de l'offre comme l'explique Tifenn Martinot-Lagarde de la DRAC Ile-de France : « on peut constater l'arrivée de nouveaux acteurs qui n'étaient pas présents auparavant en Ile-de-France [...] ce qui pourrait venir conforter l'idée d'un rétrécissement des possibilités d'implantation au niveau national ». In « Quelles stratégies de développement pour le parc de salles français? »

⁶⁶ Propos du personnage principal d'un roman d'Aurélien Bellanger sur la genèse du Grand Paris, inspiré par la figure de Christian Blanc, secrétaire d'État chargé du Développement de la région capitale sous le mandat de Nicolas Sarkozy - Aurélien Bellanger. *Le Grand Paris* p.278

beaucoup comme une « usine à gaz », voire une « grande coquille vide ». Néanmoins, derrière cette appellation se cachent de véritables mutations pour l'agglomération. Au premier rang desquelles, la création du **Grand Paris Express**. Ce sont au total 200km de lignes de métro qui doivent être créées pour assurer majoritairement des liaisons de banlieue à banlieue. Les quatre nouvelles lignes du Grand Paris Express (15, 16, 17 et 18) et les lignes 11 et 14 prolongées seront connectées au réseau de transport existant. Annoncé initialement pour 2024, et l'accueil des Jeux Olympique, les chantiers ont déjà pris du retard.

Le 22 février 2018, le Premier Ministre Edouard Philippe s'est enfin exprimé au sujet de ce projet – symbole du Grand Paris – le Grand Paris Express. Si les lignes répartissent inégalement le territoire francilien, l'annonce du Premier Ministre⁶⁷ a également précisé les retards de livraison probables sur le département. Toutes les lignes du GPE qui concernent la Seine-Saint-Denis seront livrées (11/14/15/16/17) mais pas sur le même calendrier, certaines étant ainsi jugées prioritaires en raison des Jeux Olympiques. C'est le cas de la ligne 14 jusqu'à Saint-Denis et l'aéroport du Bourget, qui devrait être terminée pour 2024. Mais les liaisons Clichy-Noisy-le-Grand (ligne 16), Saint-Denis-Pleyel-Rosny-sous-Bois (ligne 15 Est) et Le Bourget-Roissy (ligne 17) sont repoussées à 2030 au grand désarroi des élus. En revanche les projets immobiliers autour des gares sont eux, bel et bien lancés. Ce sont d'ailleurs ces nouveaux pôles d'attractivité et de transports qui vont sortir de terre qui vont impacter certaines salles du 93, soit en termes d'accessibilité, soit en termes de concurrence car certains projets de gare incluent un projet de cinéma. C'est ce que détaille Antoine Soulier Thomazeau, urbaniste pour Est Ensemble : « Le GPE implique la construction de nouvelles gares et un travail mené pour aménager des quartiers autour de ces gares, un effort qu'il va falloir intensifier en construisant plus de logements, mais aussi en amenant des services culturels parmi lesquels des cinémas. C'est autour de ces futures gares que se jouent la création d'une métropole multipolaire avec plus de centralités animées aux fonction rayonnantes. »⁶⁸

Outre les gares, le réseau en lui-même devrait améliorer le quotidien d'un grand nombre de cinémas publics concernés par le nouveau tracé (voir tableau infra). Dans son rapport

⁶⁷ « Grand Paris Express : les sites olympiques seront desservis, les habitants attendront ». *Le Parisien*

⁶⁸ Intervention d'Antoine Soulier Thomazeau, urbaniste pour Est Ensemble. « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.73

« Grand Paris Express et lieux culturels », l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) a d'ailleurs présenté les perspectives offertes par le nouveau réseau pour les cinémas de la périphérie parisienne : « Les transports en communs et en particulier le Grand Paris Express apparaissent comme une opportunité pour :

- Élargir les publics et faciliter l'accès des scolaires aux séances organisées dans le cadre des dispositifs nationaux d'éducation à l'image ;
- Faire évoluer les comportements d'accès en augmentant l'usage des modes alternatifs à la voiture, pour les grands multiplexes existants : UGC Ciné Cité Rosny, Pathé Belle-Épine et pour les équipements en projet lorsque les calendriers sont compatibles ;
- Faciliter la mise en place de festivals ou d'action culturelle concertée, comme des parcours à l'échelle métropolitaine en s'appuyant plus largement sur la filière du cinéma (écoles, Cité du Cinéma, lieux de tournage, industries créatives...) »⁶⁹.

GARES DU GPE DANS LE 93	LIGNES DESSERVIES	CINEMAS A MOINS DE 2 KM (À PIEDS)
SAINT OUEN RER	M14 / RER C	ESPACE 1789 (1,1KM)
MAIRIE DE SAINT OUEN	M14 / M13	ESPACE 1789 (0,5KM) / PROJET PLEYEL (1,1KM)
SAINT-DENIS PLEYEL	M14 / M15 / M16 / M17 / RER D	PROJET PLEYEL (0KM) / ESPACE 1789 (1,6KM) / GAUMONT ST-DENIS (1,9KM)
STADE DE FRANCE	M15 / RER B / T8	GAUMONT ST-DENIS (1,5KM)
LA COURNEUVE SIX-ROUTES	M16 / M17 / T1	CINEMA DE L'ETOILE (0,6KM) / PROJET BABCOCK (1,1KM)
LE BOURGET RER	M16 / M17 / RER B / T1	CINEMA ANDRE MALRAUX DU BOURGET (0,2KM)
LE BOURGET AEROPORT	M17	XXX
LE BLANC-MESNIL	M16	CINEMA LOUIS DAQUIN (1,1KM)
AULNAY	M16	UGC PARINOR (1,5KM) / THEATRE ET CINEMA JACQUES PREVERT (2,1KM)
SEVRAN-BEAUDOTTES	M16 / RER B	CINEMA LES 39 MARCHES (0,3KM) FERMÉ ⁷⁰

⁶⁹ Anne-Marie Villot « Grand Paris Express et lieux culturels » p.21

⁷⁰ La fermeture des 39 Marches il y a quelques années dans un relatif silence pose la question des ressources municipales.

SEVRAN-LIVRY	M16 / RER B	CINEMA YVES MONTAND (1,4KM)
CLICHY-MONTFERMEIL	M16 / T4	XXX
MAIRIE D'AUBERVILLIERS	M12 / M15	CINEMA LE STUDIO (0,5KM)
FORT D'AUBERVILLIERS	M7 / M15	CINEMA LE STUDIO (2,1KM)
DRANCY BOBIGNY	M15 / T1	ESPACE CULTUREL DU PARC (2KM)
BOBIGNY PABLO PICASSO	M5 / M15 / T1	MAGIC CINEMA (0,2KM)
PONT DE BONDY	M15 / T1	CINEMA ANDRE MALRAUX DE BONDY (1KM) / MAGIC CINEMA (1,8KM)
BONDY	M15 / RER E / T4	CINEMA ANDRE MALRAUX DE BONDY (0,9KM)
NOISY-CHAMPS	M11 / M15 / M16 / RER E	CINEMA LE BIJOU (2,5KM) / UGC NOISY (2,8KM)
ROSNY BOIS PERRIER	M11 / M15 / RER E	UGC ROSNY (0,3KM) / ESPACE SIMENON (1,3KM)
COTEAUX BEAUCLAIR	M11	UGC ROSNY (1.6KM) / ESPACE SIMENON (1.6KM)
LA DHUYS	M11	UGC ROSNY (1.8KM) / ESPACE SIMENON (1.8KM)
MONTREUIL HOPITAL	M11	LE TRIANON (1.3KM)
PLACE CARNOT	M11 / T1	LE TRIANON (0KM) / THEATRE CINEMA DU GARDE CHASSE (1.8KM)
SERGE GAINSBOURG	M11	THEATRE CINEMA DU GARDE CHASSE (0.7KM) / LE TRIANON (1.2KM) / ETOILE LILAS (1.4KM)

L'accessibilité des salles de cinéma publiques en Seine-Saint-Denis peut donc se décliner en trois catégories.

- Les cinémas qui sont déjà desservis pas le métro : Le Méliès de Montreuil, le Cin'Hoche de Bagnolet, le Théâtre du Garde-Chasse aux Lilas, le Ciné 104 à Pantin, le Magic à Bobigny, le Studio à Aubervilliers, l'Espace 1789 à Saint-Ouen, l'Écran à Saint-Denis (sont soulignés les cinémas déjà reliés au métro mais qui vont bénéficier de connexions supplémentaires).
- Les cinémas nouvellement desservis par le métro dans le cadre du Grand Paris : le cinéma L'Etoile à la Courneuve, Cinéma André Malraux au Bourget, le cinéma Yves Montand à Livry-Gargan, Espace Culturel du Parc à Drancy, le cinéma Louis Daquin au Blanc-Mesnil, le cinéma André Malraux de Bondy, Espace

Georges Simenon à Rosny, le Trianon à Romainville, le Théâtre et Cinéma du Garde-Chasse aux Lilas.

Le théâtre et cinéma Jacques Prévert à Aulnay-sous-Bois et le Bijou de Noisy-le-Grand seront à un petit peu plus de deux kilomètres de la nouvelle station de métro de leur ville donc ni complètement isolés, ni parfaitement desservis. Dans le cas d'Aulnay c'est bien davantage l'UGC qui se trouve connecté au réseau du métro, comme à Rosny.

- Les cinémas qui restent non desservis par le métro : l'Espace des Arts des Pavillons-sous-Bois, la salle Serge Gainsbourg d'Epainay-sur-Seine, le théâtre André Malraux de Gagny, la Fauvette de Neuilly-Plaisance, la salle Paul Éluard de Stains et enfin le cinéma Jacques Tati à Tremblay-en-France.

C'est l'exploitant de cette dernière salle, Luigi Magri, qui résume ainsi l'action modificatrice du tracé du Grand Paris Express : « le Grand Paris enclave autant qu'il désenclave »⁷¹. Une binarisation des salles publiques du département a en effet tendance à s'exercer, hypothèse validée par le nouveau découpage territorial.

b. Une nouvelle tutelle métropolitaine pour certains, une tutelle toujours municipale pour d'autres

Le Grand Paris regroupe différentes réformes et grands chantiers et son évocation peut désigner des objets différents selon les publics : « au fil du temps, le concept de Grand Paris n'a pas tardé à être interprété différemment par les multiples acteurs (publics et privés) concernés. Pour certains, il faisait référence à une réforme administrative alors que pour d'autres, il se limitait à un projet d'infrastructures reliant les différents pôles du territoire autour de Paris⁷² ». Si on ne retient généralement que ce projet pharaonique de nouveau métro, le Grand Paris entraîne surtout des modifications institutionnelles que nous devons détailler. Les prémices sont posées au début des années 2000 quand Bertrand Delanoë, maire de Paris, crée une mission informelle de concertation avec les maires franciliens autour des services urbains parisiens. Mais le véritable démarrage de l'idée de Grand Paris est le fait de Nicolas Sarkozy « non sans quelques arrières pensées politiciennes (comment empêcher la gauche de conserver la région ?) ⁷³ », qui a lancé un

⁷¹ Entretien avec Luigi Magri, directeur du cinéma Jacques Tati à Tremblay

⁷² Cynthia Ghorra-Gobin « La Mgp : le point de vue des urbanistes américains » p.53

⁷³ Philippe Panerai « L'art des complications inutiles » p.42

appel à projets à destination des architectes et urbanistes du monde entier. Les contours du Grand Paris sont donc débattus dès lors, et ils le sont encore aujourd'hui du fait de l'imbrication politique des élus qui le composent. Des institutions ont néanmoins vu le jour, donnant sa substance administrative au Grand Paris, sans pour autant le doter d'une gouvernance unique :

- Deux organes **de conseil, d'échanges et de consultations** : dont le rôle n'est que consultatif mais qui produisent beaucoup d'études⁷⁴. D'un côté, le Forum métropolitain du Grand Paris : « lieu de travail commun, d'échange et de convergence entre tous les niveaux de collectivités (communes, intercommunalités, départements, région) de toute la zone urbaine capitale. »⁷⁵ De l'autre, l'Atelier du Grand Paris : « À la suite de la consultation internationale de 2008 intitulée « Le Grand Pari(s) de l'agglomération parisienne », l'Atelier International du Grand Paris est créé dans le but de poursuivre et développer les réflexions des architectes, urbanistes, chercheurs et experts mobilisés à cette occasion. »⁷⁶ (C'est un Groupement d'Intérêt Public)
- L'organe véritablement **économique**, chargé de la gestion du Grand Paris Express est la Société du Grand Paris : « La Société du Grand Paris est l'entreprise publique créée par l'État pour piloter le projet du Grand Paris Express. »⁷⁷

Mais attention, il ne faut pas confondre les différents organes du Grand Paris avec le découpage administratif et les nouveaux échelons territoriaux ; L'organe politique et administratif du Grand Paris c'est la Métropole du Grand Paris⁷⁸ et les Établissements Publics Territoriaux (au nombre de 12) :

⁷⁴ Par ailleurs il existe déjà un certain nombre d'agences métropolitaines qui gèrent les questions de transports, déchets, assainissement, chauffage urbain, logement, aménagement, foncier, urbanisme.

⁷⁵ <http://www.forumgrandparis.fr/nous-connaitre/qui-sommes-nous>

⁷⁶ <https://www.ateliergrandparis.fr/aigp/>

⁷⁷ <https://www.societedugrandparis.fr/sgp/identite-et-organisation>

⁷⁸ Depuis le 1^{er} janvier 2016, Patrick Ollier, député et maire de Rueil-Malmaison, préside la Métropole.



Figure 6 : Schéma explicatif du rôle de la Métropole du Grand Paris – Source : MGP

La Métropole du Grand Paris regroupe Paris, les 123 communes des trois départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et 7 communes des départements limitrophes de l'Essonne et du Val d'Oise, soit près de 7,5 millions d'habitants.⁷⁹ En Seine-Saint-Denis, la création des Établissements Publics Territoriaux est issue de « la montée en puissance de l'échelon intercommunal. Limité à Plaine Commune au début des années 2000, la logique intercommunale se généralise en 2016 avec la mise en place des établissements publics de territoire (EPT), pavage intercommunal de niveau intermédiaire instauré simultanément à la création de la Métropole du Grand Paris (MGP). [...] Alors qu'il tenait un rôle central dans la rhétorique du 9-3, le département peine à trouver sa place, entre crise budgétaire et création de la Métropole du Grand Paris. »⁸⁰

⁷⁹ Nombreux sont les détracteurs du Grand Paris notamment à cause de son périmètre. Valérie Pécresse, présidente de la région Ile-de-France aurait souhaité une métropole à l'échelle de la région dont les départements seraient les relais. À l'Ouest, les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines tentent de fusionner dans un bloc qui ne peut être absorbé par la Métropole.

⁸⁰ Daniel Béhar, Manon Loisel, et Nicolas Rio. « La fin du 9-3 ? La Seine-Saint-Denis entre représentations et métropolisations » p.149

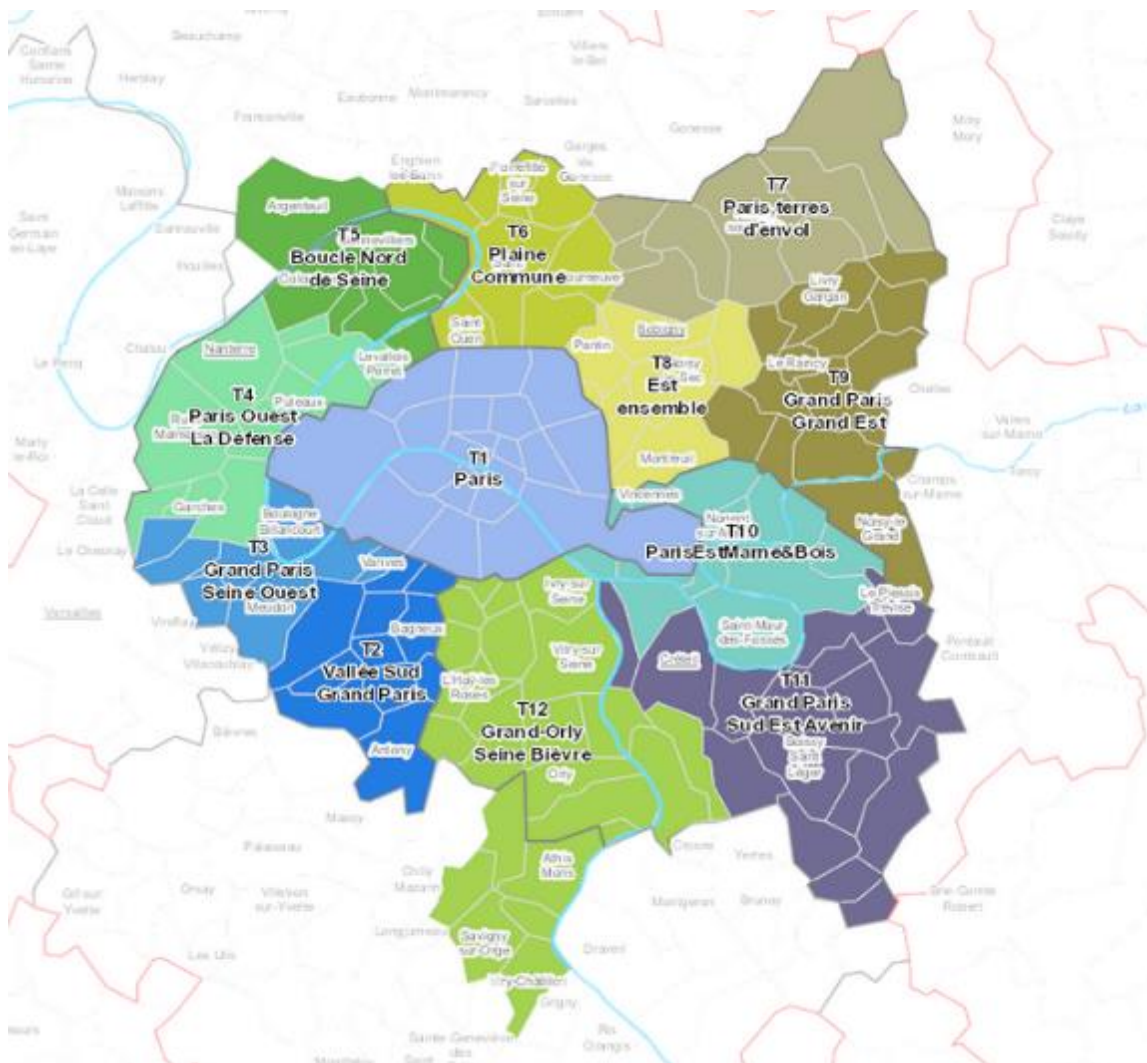


Figure 7: Carte du découpage du Grand Paris en 12 EPT - Source: MGP

La Métropole est découpé en 12 EPT, qui viennent se superposer aux communes et aux départements mais dont les compétences sont variables. Pour Antoine Soulier-Thomazeau, urbaniste à Est Ensemble : « Les EPT seraient de supers arrondissements du Grand Paris »⁸¹. Ces nouvelles entités administratives peuvent tout à fait assurer directement la gestion et le subventionnement de salles publiques comme l'explique Eva Chartier, « les collectivités peuvent accorder des aides économiques aux salles de cinéma. Selon une circulaire ministérielle en date du 22 décembre 2015, ces aides sont « une compétence de plein droit » des régions, des départements, des communes et des **métropoles**. »⁸². Ces « territoires » peuvent également intervenir indirectement sur le

⁸¹ Entretien avec Antoine Soulier Thomazeau, urbaniste à Est Ensemble

⁸² Eva Chartier « L'action publique territoriale en matière d'exploitation cinématographique. » p.42, en référence à l'instruction relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de l'application de la loi n°2015-

parc de salles. Dans les dynamiques d'aménagement urbain à l'œuvre au cours de l'implantation de nouvelles salles de cinémas par exemple ou d'ensembles urbains plus conséquent. Un élément dorénavant aux mains des EPT est très important : « l'appropriation des plans locaux d'urbanisme (PLU), désormais élaborés dans les territoires⁸³ ». On parle dorénavant de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). C'est là une délégation d'une compétence communale à l'échelon de l'EPT, alors que dans le même temps, le département aussi voit ses fonctions parfois réduites au profit du nouvel échelon métropolitain.

La question du cinéma illustre bien le passage de l'échelle départementale à l'échelle du territoire (ex-intercommunalité), comme l'explique Hélène Dussart⁸⁴, reprise en ces termes par Eva Chartier : « Concernant l'association Cinémas 93, Hélène Dussart faisait remarquer l'impact limité des initiatives prises par l'association et proposait des opérations de mutualisation comme la définition d'une politique tarifaire optimisée, la définition d'un projet culturel commun, la mutualisation des actions relatives à l'évolution des infrastructures et la définition d'une charte. L'action de réseau est intéressante dans la mesure où elle essaye de faire sens au cœur d'un territoire donné⁸⁵. Aujourd'hui, ces opérations de mutualisation semblent être le principal objectif des intercommunalités. Ainsi, les actions départementales et intercommunales pourraient tendre à se croiser. Dans cette perspective, les réseaux départementaux resteraient des structures ressources de dialogue. »⁸⁶ Mais Eva Chartier détaille les conditions bénéfiques ou néfastes à la constitution d'un parc de salles publiques sur un territoire : « La préexistence d'un projet et d'une identité propre au parc de salles peut être un obstacle à la réussite de ce type de projet. Le cas échéant, une certaine défiance peut aussi exister du côté des exploitants. Pour autant, l'intercommunalité peut permettre de créer un projet commun à plusieurs salles, de proposer de nouvelles actions d'animation et de médiation

991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), NOR INTB1531125J, 22 décembre 2015.

⁸³ Jean-Michel Roux « Du Grand Paris à la Mgp » p.40-41

⁸⁴ Dans son mémoire réalisé dans le cadre de la formation continue à la Fémis intitulé : « L'exploitation des salles de cinéma publiques en Seine-Saint-Denis, éléments d'analyse pour les directeurs de salles de cinéma publiques dans le 9-3 », 2011.

⁸⁵ Un propos dans lequel nous reconnaissons bien plus le réseau d'Est Ensemble que celui de Cinémas 93.

⁸⁶ Eva Chartier « L'action publique territoriale en matière d'exploitation cinématographique. » p.62

et d'insuffler alors une dynamique à un parc de salles en perte de vitesse sur certains territoires »⁸⁷

L'apparition de ce nouvel échelon territorial vient fragiliser le rôle des autres échelons locaux (communes, départements), alors même que les compétences des EPT ne sont pas clairement fixées. Dans le rapport remis au Président par le préfet de l'Ile-de-France, Michel Cadot en décembre 2017, le scénario privilégié comporte trois axes : « la suppression des trois départements de la petite couronne (Hauts de Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), le maintien de la Métropole du Grand Paris dans ses limites actuelles et le renforcement des prérogatives de la région⁸⁸ ». Emmanuel Macron n'a pas encore donné les arbitrages définitifs de l'exécutif, mais les EPT se sont en attendant bien installés. Nous verrons comment les différents territoires ont réussi à s'approprier et dynamiser leur parc de salles. Mais celui-ci tend évoluer avec le Grand Paris notamment en raison des nouveaux modes d'appels à projets et de développement urbain inhérent au processus de métropolisation.

⁸⁷ Eva Chartier « L'action publique territoriale en matière d'exploitation cinématographique. » p.69

⁸⁸ Béatrice Jérôme « Grand Paris: les trois départements de la petite couronne parisienne menacés »

c. Une concurrence d'opportunités d'origine publique ou privée : la dynamique des appels à projets

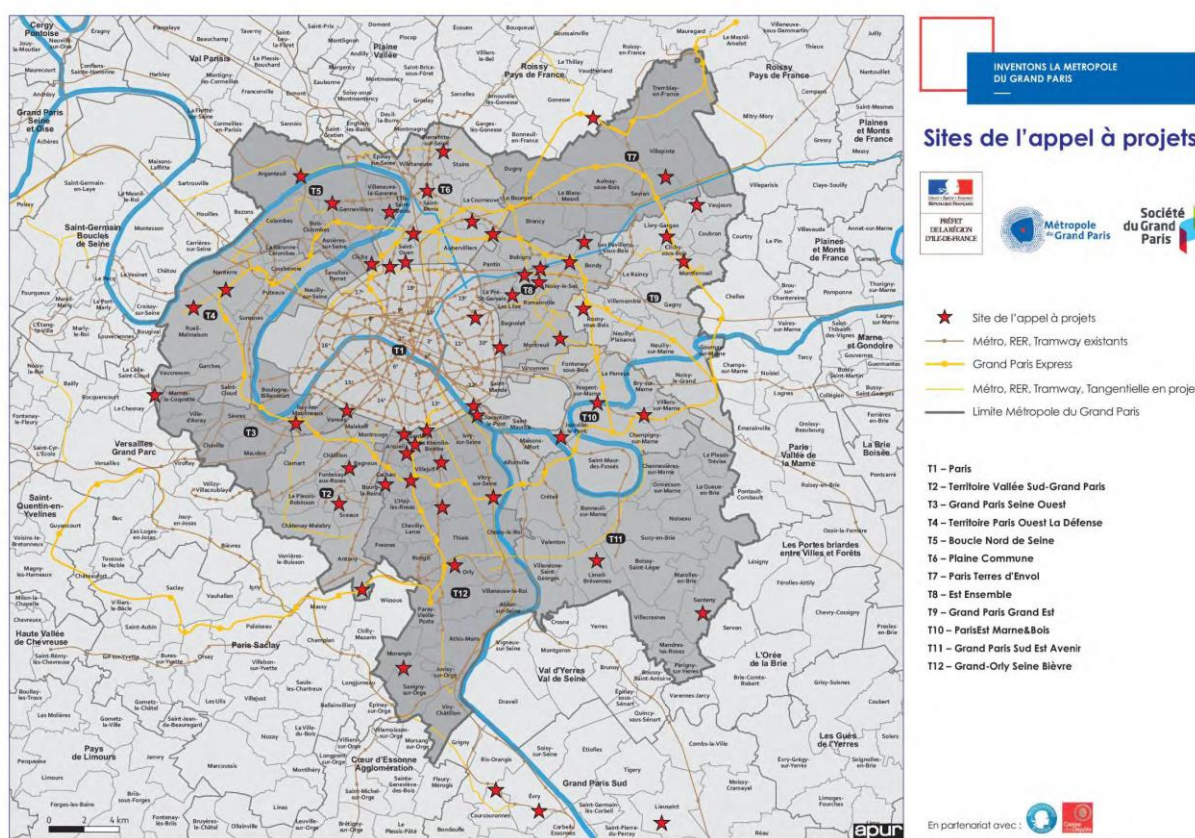


Figure 8: Carte répertoriant tous les appels à projets issus d'Inventons la Métropole - Source: Communiqué de presse des résultats d'Inventons la Métropole

Concomitant à la création de la Métropole du Grand Paris, une opération d'appels à projets est lancée autour des nouvelles gares du GPE notamment⁸⁹, c'est l'opération « Inventons la Métropole » (concomitante aux appels à projets parisiens « Réinventer Paris » et « Réinventer Paris II ⁹⁰»). C'est une manière d'assurer le développement du réseau de transports, car comme le formule Antoine Mesnier, directeur de Vuillaume Ciné Conseil et ancien directeur des études chez Altarea Cogedim : « Aujourd'hui on ne lance plus de lignes de transport sans projets »⁹¹. Le Grand Paris est ainsi une gigantesque opération urbaine, organisée autour de l'idée de rentabilité. Pour les 51 sites concernés par « Inventons la Métropole », les lauréats ont été désignés au mois d'octobre 2017 et

⁸⁹ Des « grands projets métropolitains » avaient été lancés antérieurement à Inventons la Métropole, notamment autour du quartier Pleyel (Plaine Saint-Denis) et du Canal de l'Ourcq.

⁹⁰ Kévin Bertrand « MK2, UGC et Ymagis, finalistes du premier tour de Réinventer Paris II »

⁹¹ Entretien avec Antoine Mesnier, directeur de Vuillaume-Ciné conseil

doivent rendre un dossier final validant leur engagement pour le mois de septembre 2018. L'organisation de ce concours a mis en contact des collectivités proposant un site d'une part et des équipes composées d'architectes, promoteurs et futurs utilisateurs d'autre part. Mais « des effets pervers se sont fait sentir : pour la sélection des équipes par les jurys (constitués des vice-présidents de la Métropole du Grand Paris, et surtout des élus des collectivités partenaires et des maires), ce sont surtout les maires qui ont eu le dernier mot. On est retombé dans une sélection très locale et on a assisté à une course à l'échalote en matière de mieux-disant sur les charges foncières. »⁹² Dans cette logique d'appel à projets, on est en droit de se demander qui décide vraiment. D'un côté, les collectivités décident de mettre à disposition des lieux pour leur réhabilitation⁹³ et fixent un semblant de cahier des charges. Mais de l'autre, le contenu de ces projets, le montage financier et le choix des partenaires privés ou publics associés aux complexes immobiliers est laissé aux mains des promoteurs. De là, un certain pouvoir de définition et d'aménagement du territoire. En revanche, dans le processus décisionnel final ce sont bien les représentants de l'autorité publique qui décident. Ils choisissent les candidats retenus lors des appels à projets et surtout façonnent les plans urbains et délivrent les permis de construire indispensables à la mise en construction. Pour Yves Bouveret, finalement dans le Grand Paris le pouvoir est aux maires qui « peuvent décider de l'implantation d'un multiplexe en plus d'un cinéma public existant comme à Argenteuil⁹⁴ ».

Le rôle des promoteurs immobiliers est également central dans ces modes de fonctionnement, et nous détaillerons notamment les relations existantes entre municipalités et promoteurs avec le cas de Bobigny, où c'est le groupe Altarea Cogedim est à l'œuvre. Il faut donc questionner les intérêts de chacun : les cinémas sont de plus en plus sollicités par les centres commerciaux pour intervenir en tant que produit d'appel. De manière générale, le cinéma étant considéré comme une activité de loisirs et non plus culturelle, nombreux sont les projets urbains qui veulent un cinéma pour dynamiser leur activité quelle que soit la situation d'aménagement cinématographique existante. Mais quelles sont les motivations de chaque acteur ? Pour les aménageurs privés, il s'agit de construire et surtout de louer les surfaces construites. Pour les élus, il s'agit d'être réélu

⁹² Intervention d'Antoine Soulier Thomazeau, urbaniste pour Est Ensemble. « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.73

⁹³ Une deuxième vague d'appel à projets a été lancée autour de 44 lieux, la sélection définitive doit voir le jour en mai 2018.

⁹⁴ Entretien avec Yves Bouveret, délégué général d'Écrans VO

et de satisfaire la volonté des citoyens. Pour Xavier Desjardins, le Grand Paris profite à beaucoup, « les promoteurs immobiliers se félicitent de la relance de la production, les opérateurs de transport, des nouveaux services à mettre en place, les entreprises de travaux publics ne peuvent bouder le chantier du siècle, les élus locaux voient une possibilité d'accompagner le développement de leurs territoires... »⁹⁵ Mais les paroles des acteurs de l'exploitation n'ont pas toutes la même portée auprès des aménageurs, comme s'en inquiète le sociologue Emmanuel Wallon : « il faut toutefois craindre que les politiques métropolitaines [...] ne sauront relever les défis d'un développement culturel équilibré tant que les défenseurs des petites structures et des équipes indépendantes se trouveront sous-représentés parmi les experts convoqués pour les conseiller »⁹⁶.

Pourquoi le cinéma se retrouve-t-il assez rapidement associé à des projets d'aménagements commerciaux ? D'abord parce que tous les indicateurs économiques du secteur de l'exploitation sont positifs, en termes d'entrées, d'équipements, des pratiques culturelles. Donc le cinéma apparaît comme une activité rentable et sécurisante, c'est un produit d'appel sans pareil comme le détaille Antoine Mesnier : « Les promoteurs de centres commerciaux et des nouveaux quartiers ont les mêmes mots à la bouche : les loisirs, la culture. Concrètement, [le cinéma] c'est ce qui fonctionne le mieux en termes de flux : c'est un secteur fiable et performant, qui offre une garantie de professionnalisme et entre en synergie avec l'activité des bars et restaurants. De plus, c'est un secteur qui ne pose pas de problèmes de sécurité. Et cela fonctionne sur la durée. Tous ces éléments font que c'est très rassurant pour les financeurs. »⁹⁷ Reste à savoir comment les acteurs publics peuvent exister dans ce processus de prise de décision. Quelle place peut-il exister pour une salle publique dans un ensemble commercial ? S'il existe une opportunité économique d'installation pour un opérateur comment justifier de l'installation d'un équipement public ?

d. Une légitimité de l'exploitation publique questionnée par les initiatives privées ?

« Interroger la légitimité de l'action des collectivités territoriales en matière d'exploitation, c'est envisager la possibilité qu'elle soit illégitime – ou au moins inopportune – et par conséquent, c'est lui supprimer au moins temporairement – tout

⁹⁵ Xavier Desjardins, « Ce Grand Paris qui advient. Leçons pour la planification métropolitaine » p. 97

⁹⁶ Emmanuel Wallon « Le Grand Paris : colosse culturel ou hydre politique ? » p.88

⁹⁷ « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.76

caractère d'évidence. »⁹⁸ Questionner la légitimité de l'exploitation publique en Seine-Saint-Denis est une réflexion importante à l'aune de la métropolisation et de l'arrivée sur le territoire de nouveaux acteurs privés. À travers cette interrogation il s'agit aussi pour nous d'interroger la résilience du parc public existant face aux mutations à venir. Si cette question de légitimité a été un enjeu majeur à une certaine époque⁹⁹ et souvent de manière conjointe à l'ouverture de nouveaux équipements (comme le Méliès à Montreuil¹⁰⁰), elle est aujourd'hui moins problématique. Le rapport Perrot-Leclerc de 2008 issu de la mission Cinéma et Concurrence avait d'ailleurs tranché : « La mission estime en outre que l'intervention des collectivités territoriales dans le secteur de l'exploitation en salles est légitime, qu'il s'agisse de poursuivre des objectifs d'aménagement du territoire, d'intégration sociale ou de revitalisation urbaine.¹⁰¹ » Pour Luigi Magri, directeur du cinéma de Tremblay, aujourd'hui « la question de la légitimité des salles publiques n'est plus un enjeu »¹⁰², ce qui ne l'empêche pas de teinter son discours d'un certain pessimisme. En effet, il assure que ces salles sont amenées à disparaître, à cause de la fin des financements des collectivités territoriales d'un côté et de l'assaut des circuits de l'autre¹⁰³. « Les circuits tuent les salles indépendantes, même s'ils se donnent une bonne image comme le groupe Etoile. À terme toutes les salles vont être privatisées. »¹⁰⁴

Un retour du privé est attendu sur la périphérie parisienne et notamment en Seine-Saint-Denis. Lors des Journées Professionnelles de Cinémas 93, José Agusti, le président de l'association Écrans VO a évoqué cette dynamique de l'exploitation privée à travers le cas d'Argenteuil, commune située à la frontière des Yvelines, du Val d'Oise, des Hauts de Seine et de la Seine-Saint-Denis : « Lorsque, en 1984, UGC [Le Majestic] est passé de 600 à 500 000 entrées, Alain Condroyer¹⁰⁵ [exploitant et fondateur d'UGC] est allé voir le maire de la commune en lui disant : « Moi je ne peux plus travailler, je ferme les salles.

⁹⁸ Eva Chartier. « L'action publique territoriale en matière d'exploitation cinématographique. » p. 6

⁹⁹ Nicole Vulser « Les cinémas municipaux agacent de plus en plus les circuits privés »

¹⁰⁰ Une étude de cas spécifique des conflits autour du Méliès a été réalisée par Lucia Anglade dans son mémoire « Bilan et perspectives d'un service public de l'exploitation » écrit en 2008, p.29-31. Un dossier de presse avait également été réalisé par la Mairie de Montreuil en décembre 2007 : « UGC et MK2 attaquent ! Le cinéma Méliès de Montreuil et le cinéma municipal en France sont dans la ligne de mire ! »

¹⁰¹ Anne Perrot et Jean-Pierre Leclerc. « Résumé du rapport Perrot-Leclerc : Cinéma et concurrence » p.5

¹⁰² Entretien avec Luigi Magri

¹⁰³ Le cinéma de Tremblay est en effet entouré de circuits avec l'UGC Parinor, le cinéma Europacorp à Aéroville et bientôt le CGR de Claye-Souilly.

¹⁰⁴ Entretien avec Luigi Magri

¹⁰⁵ La famille Condroyer est une famille d'exploitants historiques de la périphérie, ils ont possédé des salles à Épinay, à Enghien, à Saint-Denis, à Maisons-Laffitte, à Argenteuil et à Colombes. *Figures des salles obscures: des exploitants racontent leur siècle de cinéma* p. 154-155

Si vous voulez, vous les reprenez. » C'est ce qui s'est passé à Argenteuil, et plus largement en banlieue avec la reprise de cinémas privés par les municipalités. Aujourd'hui, ces mêmes groupes, ou de nouveaux, reviennent avec des projets de multiplexes, en promettant monts et merveilles. Mais, dans quelques années, si cela ne marche pas, ils n'auront pas de scrupules et s'en iront à nouveau. Or, il y a beaucoup de personnes qui font un travail magnifique dans ces cinémas publics, et maintenant que le travail magnifique est fait, évidemment, cela suscite les convoitises. »¹⁰⁶ On pourrait croire que le créneau à saisir dans cette réorganisation de la périphérie parisienne et cette revalorisation des centres-villes est celui de l'équipement Art et Essai de taille réduite en cœur de ville. Ce type de projet pourrait attirer des privés qui ne sont pas forcément affiliés à des circuits, voire même susciter des vocations chez des indépendants. Mais, pour Corentin Bichet, responsable de l'exploitation au CNC, le retour de l'exploitation privée en périphérie aura lieu mais sera probablement bien plus soutenue par un retour des grands circuits privés que par l'arrivée d'indépendants.¹⁰⁷ « Le multiplexe Art et Essai n'a pas existé depuis 20 ans [qu'il est annoncé] », en témoigne le cas de l'Etoile Lilas. « Le quartier autour d'Etoile Lilas aurait dû être le nouveau Stalingrad »¹⁰⁸ mais cela ne se déroule pas aussi vite que prévu en témoigne la transaction opérée autour du cinéma.

CGR, après son rachat du groupe Cap Cinéma¹⁰⁹, a en effet entièrement repris la main sur l'Etoile Lilas¹¹⁰ et en assure désormais la programmation qui l'éloigne encore davantage du multiplexe Art et Essai originellement pensé. Bien que le groupe Etoile considère ce projet comme le démarrage de leur stratégie vis-à-vis du Grand Paris : « L'Etoile Lilas a constitué la première brèche dans le périphérique parisien. L'objectif était de s'adresser aux habitants des Lilas, de Bagnolet, du Pré-Saint-Gervais et des 19^e et 20^e arrondissements de Paris. Un premier pas vers le Grand Paris. »¹¹¹ Des propos confirmés par Dominique Pagès, maître de conférences au Celsa dans son texte « Cinéma et Grand Paris : une politique à venir » : « depuis quelques temps se multiplient les créations de salles dont un certain nombre à vocation métropolitaine [comme] l'Etoile Lilas un

¹⁰⁶ « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.82.

¹⁰⁷ Entretien avec Corentin Bichet, responsable de l'exploitation au CNC

¹⁰⁸ Entretien avec Corentin Bichet

¹⁰⁹ Kévin Bertrand, « CGR rachète Cap' Cinéma »

¹¹⁰ Kévin Bertrand, « CGR désormais seul aux commandes de l'Etoile Lilas »

¹¹¹ Franck Lombard-Platet, directeur du développement et de l'exploitation chez Etoile Cinémas. « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.78

miniplexe d'art et essai de 7 salles¹¹² ». Mais depuis la transaction avec CGR, le groupe Etoile s'est recentré sur des projets dans le nord du Grand Paris : dans le quartier Pleyel à Saint-Denis (que nous détaillerons dans la deuxième partie), sur la friche Babcock à La Courneuve (3 à 6 salles au sein de la Fabrique de la Culture, projet porté par la Compagnie de Phalsbourg) ainsi qu'à Argenteuil¹¹³ sur un modèle de multiplexe¹¹⁴. Pour Yves Bouveret, délégué général d'Écrans VO : « Etoile présente deux faces distinctes. D'un côté, un projet de cinéma à Saint-Denis Pleyel qui semble vertueux, avec une élue de choc. De l'autre, des projets de multiplexes commerciaux (avec 9 ou 10, voire 12 salles) situés en grande couronne, même si les luttes menées auprès de la CNC ont tendance à faire réduire la taille des projets autorisés. »¹¹⁵

Cette installation des circuits à la périphérie a en effet bien démarré en bordure parisienne, outre l'Etoile Lilas, ce sont également le Pathé La Villette¹¹⁶ et l'UGC Paris 19 qui sont venus s'installer en proche bordure de la Seine-Saint-Denis. Trois cinémas aujourd'hui loin d'être Art et Essai mais pourtant positionnés sur des territoires a priori porteurs pour une telle programmation. Il s'agit d'être vigilant car en réalité il faut remettre en question la vitesse de la gentrification. C'est d'ailleurs là un des enjeux du Grand Paris : la requalification de certains quartiers et villes dans le cadre de ce projet urbain sera-t-elle suffisamment rapide pour créer la clientèle nécessaire pour occuper les espaces de promotion immobilière créés ? « Étudier la vocation et la réalité métropolitaines de ces salles, dont certaines affirment leur métropolité, leur inscription territoriale et leur souci d'animation publique, permettra certainement de mieux comprendre le rôle des salles de cinéma dans les pratiques et les imaginaires métropolitains. »¹¹⁷ Les gros projets de création de multiplexes ne sont pas pour l'instant positionnés sur le territoire même de la Seine-Saint-Denis mais aux limites de celui-ci¹¹⁸. Comme le dit Corentin Bichet, « soit

¹¹² Dominique Pagès « Cinéma & Grand Paris : une politique à venir » p.93

¹¹³ Jean-Philippe Guérard « Etoile Cinémas se rapproche d'Argenteuil »

¹¹⁴ Etoile se positionne également à Paris intra-muros puisque c'est le porteur de projet du lieu mixte Voltaire-Parmentier qui répondait déjà à un appel à projets intitulé « Réinventer Paris ».

¹¹⁵ Yves Bouveret, « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.80

¹¹⁶ Aujourd'hui la politique de développement du groupe Pathé n'est pas tant une logique de construction, ils misent plutôt sur la montée en gamme des cinémas existants. Bien que certains établissements aient vu le jour récemment en région parisienne comme le Pathé Massy, au cœur d'un projet urbain étendard d'Altarea Cogedim.

¹¹⁷ Dominique Pagès « Cinéma & Grand Paris : une politique à venir » p.93

¹¹⁸ L'un des plus gros projets immobiliers à venir en périphérie parisienne est celui du Triangle de Gonesse où le groupe Auchan prévoit la construction d'un énorme centre commercial, Europacity. Aucun projet de cinéma n'est pour l'instant annoncé mais cela ne saurait tarder.

on fait un multiplexe chez vous, soit on le fait chez le voisin ». C'est le cas actuellement, Etoile (à Argenteuil) et CGR (à Claye-Souilly¹¹⁹) se positionnant ainsi à l'intérieur même du département mais également sur ses plus proches frontières. Tout comme UGC l'opérateur phare du département, qui s'est positionné sur un appel à projet d'une gare du GPE à Villiers-sur-Marne (Val de Marne), alors même que celle-ci se trouve à deux kilomètres de l'UGC Noisy en Seine-Saint-Denis. Peut-être espèrent-ils la même réussite que dans le 93.

En effet, UGC réalise quasiment 3 millions d'entrées sur ses 3 sites (Noisy, Aulnay et Rosny) ce qui représente plus de 50% des entrées du département. Il y a assez peu de concurrence et de remise en cause des acteurs publics dans ce genre de situation, car il y a peu de risques de perte d'entrées pour l'opérateur. À titre d'exemple, sur la ville d'Aulnay-sous-Bois où coexistent un UGC de 14 salles¹²⁰ (1000000 entrées) et l'espace Jacques Prévert de 2 écrans en activité mixte (25000 entrées) il n'y a pas de rapport de force. Cela dit, les salles publiques doivent néanmoins s'adapter et certains cinémas prennent la carte UGC Illimité (souvent les cinémas limitrophes d'un équipement UGC) : Le Magic Cinéma à Bobigny, le Bijou à Noisy-le-Grand, l'Espace Jacques Prévert à Aulnay, Le Studio à Aubervilliers, le Louis Daquin au Blanc-Mesnil. Pour Antoine Mesnier, ancien responsable du développement du groupe UGC : « Chez UGC on pense qu'on a développé la cinéphilie en Seine-Saint-Denis »¹²¹. Historiquement le groupe est présent dans le 93 car les familles qui ont racheté UGC à l'État français (Edeline, Verrecchia) dans les années 70 possédait des cinémas en Seine-Saint-Denis. Les jeunes exploitants issus de ces familles ont suivi l'introduction des centres commerciaux en France par Jean-Louis Solal pour installer des cinémas au sein de ceux-ci. Aujourd'hui quand on demande à Hugues Borgia si le Grand Paris est un enjeu pour le groupe UGC, il nous répond « 60% des entrées du groupe se font en région parisienne, donc oui c'est un enjeu »¹²². Et si UGC est déjà présent sur certaines gares futures du Grand Paris comme à Créteil, le groupe s'est assez peu positionné dans les appels à projets (seulement à

¹¹⁹ Claye-Souilly est en Seine-et-Marne mais à limite de la Seine-Saint-Denis. Le projet de CGR impacterait directement les cinémas publics de Tremblay en France et Livry-Gargan déjà fragilisés par le Pathé Aéroville (ex-Europacorp) et l'UGC Parinor d'Aulnay.

¹²⁰ Ouvert fin 2014, l'UGC Aulnay a gagné plus de 200 000 entrées entre 2015 et 2017 : pour Hugues Borgia « la région était devenue sous-équipée ».

¹²¹ Entretien avec Antoine Mesnier

¹²² Entretien avec Hugues Borgia, directeur du développement chez UGC

Villiers) ce qu'explique ainsi Hugues Borgia : « Tout le monde se précipite sur le Grand Paris donc c'est très cher ».

Finalement, dans ce territoire très prochainement fortement concurrentiel, il faut se demander si les cinémas publics et les cinémas privés exercent la même activité, car comme nous venons de le détailler, ils ne sont clairement pas sur les mêmes logiques de rentabilité. Peut-il vraiment exister une rivalité entre opérateurs publics et privés ? Pour Hugues Borgia, il y a tout de même un aspect concurrentiel en termes d'accès aux films notamment et du fait du retour du privé en Seine-Saint-Denis. Face aux inquiétudes sur l'avenir de certaines salles publiques, il répond : « les gens détestent que les salles ferment même s'ils n'y vont plus »¹²³. Et les tensions publics-privé sont à ses yeux toujours vives, en témoignent le nombre de recours contre les projets privés. Hugues Borgia, tout comme Emeric de Lastens, conseiller cinéma à la DRAC nous ont fait part de la contradiction inhérentes au discours des salles publiques, ou des salles « indépendantes » de manières plus générale : d'un côté elles affirment ne pas faire le même travail que les multiplexes (« on ne fait pas le même métier ») et ne pas accueillir les mêmes publics, mais de l'autre, elles s'opposent à l'ouverture de ces établissements qui ne font « pas le même travail ». Il faut dire que c'est une des raisons d'être des salles publiques : « être différent du commercial. Ceci s'explique dans la mesure où [...] la carence de l'initiative privée est la base légale permettant à la collectivité d'intervenir »¹²⁴. C'est bien là que réside la nuance et toutes les raisons d'exister des opérateurs publics : cette carence n'est pas seulement quantitative mais aussi qualitative, comme a pu l'expliquer le Conseil de la Concurrence. « La collectivité peut aussi justifier son intervention par le fait que l'offre marchande déjà existante ne correspond pas aux attentes culturelles, éducatives ou sociales des habitants, compte tenu des programmes et des tarifs que les salles existantes proposent¹²⁵ ». Voilà donc une des justifications d'une intervention publique territoriale renforcée dans le secteur de l'exploitation face à l'arrivée du Grand Paris, un service public d'exploitation que nous allons détailler, territoire par territoire.

¹²³ Entretien avec Hugues Borgia

¹²⁴ Eva Chartier « L'action publique territoriale en matière d'exploitation cinématographique. » p.41

¹²⁵ « Avis n° 08-A-13 du 10 juillet 2008 relatif à une saisine du syndicat professionnel UniCiné portant sur l'intervention des collectivités locales dans le domaine des salles de cinéma » p.3

B. Interactions inégales des entités territoriales nées du Grand Paris avec les salles publiques administrées

Alors que nous avons détaillé précédemment comment avait été pensé le nouveau découpage territorial en différents EPT, nous allons maintenant nous employer à présenter les caractéristiques des salles publiques de chaque territoire, agissant en réseau ou non. Nous avons utilisé le découpage préexistant du département en 4 Établissements Publics Territoriaux (EPT) qui ne correspond pas forcément cependant à la vision que les acteurs ont du territoire départemental. En effet, si certains de ces EPT sont très identifiés (Plaine Commune, Est Ensemble), d'autres sont méconnus (Paris Terre d'Envol, Grand Paris Grand Est). Nous ferons donc bien attention à faire la distinction entre l'existence administrative de ces échelons et leur existence réelle et perçue (quelles compétences possèdent-ils, quelle est la perception de leur pouvoir par les acteurs). La culture n'est pas une compétence obligatoire des EPT, s'ils veulent donc exercer une compétence sur la gestion des cinémas, ils doivent s'en saisir. L'importance de cet échelon est aujourd'hui encore relative car il doit opérer au cœur du mille-feuille administratif. Ainsi Olivier Bruand et Elsa Cohen, chargés cinéma à la région confient méconnaître ces EPT, du fait de leur jeunesse et leur organisation à tâtons, mais ils concèdent que « c'est un échelon intéressant qui pourrait devenir un nouveau relai si les départements sont amenés à disparaître. »¹²⁶

Une façon d'analyser les territoires de ces ETP et de regarder les disparités existantes entre eux est de comparer la desserte et l'accessibilité en métro des villes qui les composent. Or, aujourd'hui avant l'extension de certaines lignes et les constructions des lignes du Grand Paris Express, voici les communes et les salles desservies par le métro :

- EPT Est Ensemble : Montreuil (Le Méliès, ligne 9), Bagnolet (Le Cin'Hoche, ligne 3), Les Lilas (Théâtre du Garde-Chasse, ligne 11), Pantin (Ciné 104, ligne 5), Bobigny (Le Magic, ligne 5)
- EPT Plaine Commune : Aubervilliers (Le Studio, ligne 7), La Courneuve (L'Etoile – relativement loin du métro, ligne 7), Saint-Ouen (Espace 1789, ligne 13), Saint-Denis (L'Écran, ligne 13).

¹²⁶ Entretien Olivier Bruand et Elsa Cohen

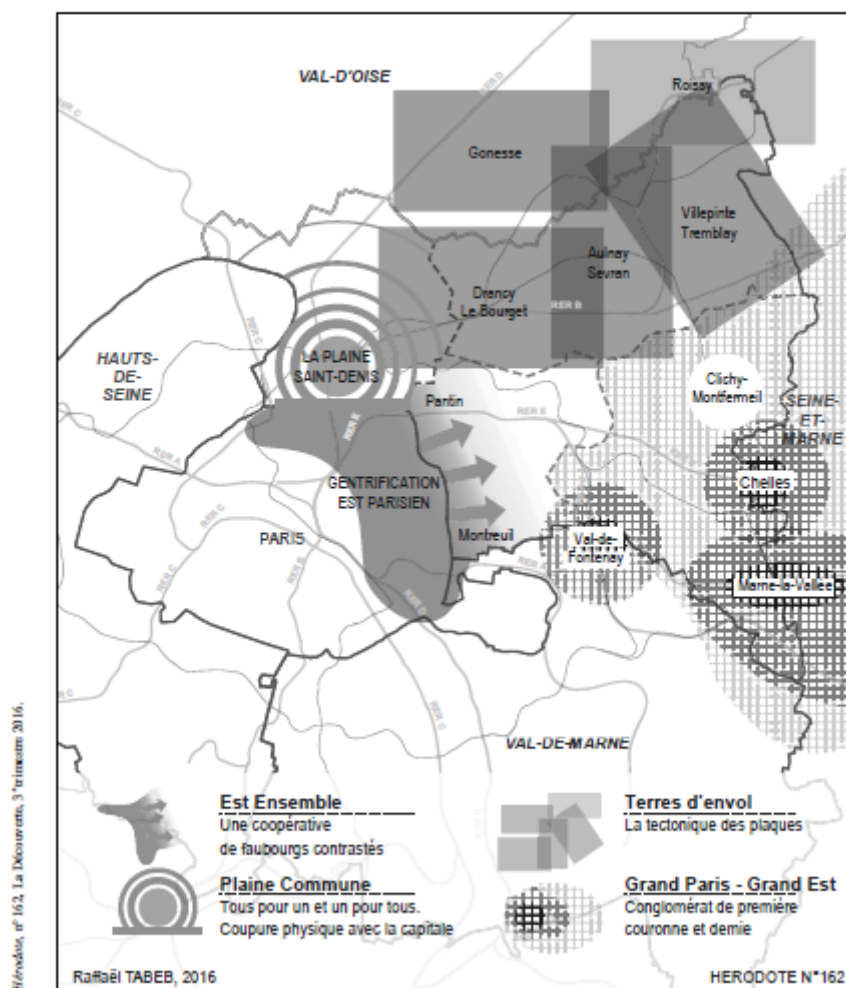
- Les deux autres EPT et les salles sur leurs territoires ne sont pas reliés au métro.

Les 2 EPT les plus proches de Paris et reliés au métro sont également ceux dont l'existence précédait la loi MAPTAM, sous la forme de communautés de communes. Il y a donc de multiples facteurs à prendre en compte¹²⁷ pour analyser la vitalité de certains EPT par rapport à d'autres et également la vie des salles sur ces territoires. Si nous avons choisi d'étudier le parc de salles au prisme de ce découpage territorial grandparisien c'est aussi car cela correspond à une répartition des salles intégrés dans les deux EPT les plus actifs et des salles moins intégrées dans les deux EPT plus isolés. Il faut donc questionner le rôle des EPT, le rôle des municipalités qui les composent et leur couleur politique, le réseau de transports, les zones de concurrence, etc...

Nom de l'EPT	Nbre de communes	Nbre de cinémas (dont publics)	Nbre d'habitants	Président
T6 Plaine Commune	9	8 (6)	420 000	Patrick Braouzec (FDG)
T7 Paris Terres d'Envol	8	7 (5)	350 000	Bruno Beschizza (LR)
T8 Est Ensemble	9	7 (7)	405 000	Gérard Cosme (PS)
T9 Grand Paris – Grand Est	14	8 (6)	390 000	Michel Teulet (LR)

¹²⁷ De manière similaire au réseau de transports existant, la Seine-Saint-Denis est un territoire qui est façonné par son relief qui isole certaines communes, voire qui coupe certaines villes en deux (Montreuil par exemple).

CARTE 1. – LA DIFFÉRENCIATION TERRITORIALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

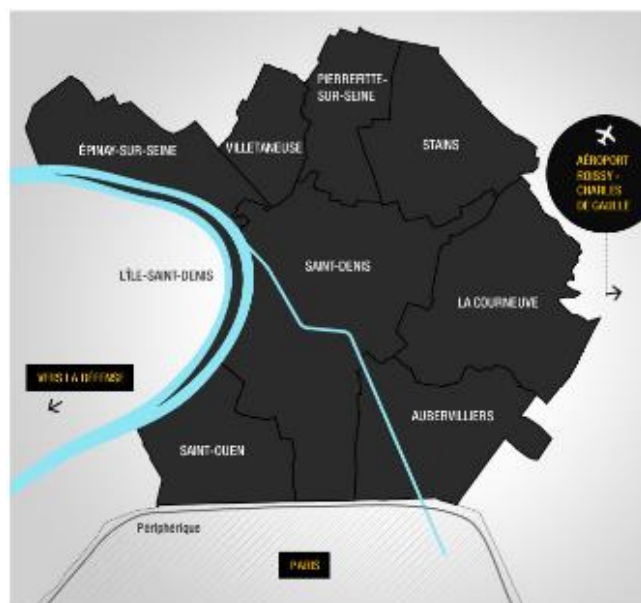


151

Figure 9: La différenciation territoriale de la Seine Saint-Denis - Source : Hérodote n°162

À travers une présentation de quelques-unes des salles clés présentes dans chaque EPT, nous allons dresser un bilan de l'évolution des salles publiques selon l'histoire des territoires et leurs liens avec le Grand Paris. Ainsi, nous étudierons la vitalité des salles de Plaine Commune, puis le réseau unique d'Est Ensemble avant de tempérer cette vigueur avec l'étude des cinémas des EPT restants. Nous dresserons ensuite un bilan des cinémas publics face au Grand Paris, dans un département à l'identité forte mais à l'homogénéité relative. C'est ainsi que nous pourrions sonder le degré d'interventionnisme cinématographique public au cœur du projet métropolitain.

a. *La Plaine Commune : des municipalités très engagées auprès de salles aux rapports étroits non institutionnalisés*



NOM	ECRANS ¹²⁸	VILLES	ENTREES 2016
STUDIO	1	Aubervilliers	23 832
MEGA CGR	12	Epina-sur-Seine	553 564
SALLE SERGE GAINSBOURG	1	Epina-sur-Seine	4 764
L'ETOILE	1	La Courneuve	22 074
GAUMONT	9	Saint-Denis	337 663
ECRAN	2	Saint-Denis	74 493
ESPACE 1789	2	Saint-Ouen	55 477
SALLE PAUL ELUARD	1	Stains	8 663

Figure 10: Carte de Plaine Commune - Source: plainecommune.fr

La Plaine Commune est un EPT disposant d'une véritable identité politique. « Historiquement c'est vraiment Plaine Commune qui a donné le « la » en regroupant huit communes autour de Saint-Denis, qui agit comme une ville-centre »¹²⁹. Cette identité est aussi le fait d'une personnalisation de la tête de l'intercommunalité préexistante à l'EPT : « Intercommunalité la plus ancienne, Plaine Commune est aussi la plus structurée du département. Le figure de Patrick Braouzec, président de la communauté d'agglomérations depuis 2005, illustre ce leadership¹³⁰ ». La nécessité de se regrouper tôt au sein d'une communauté de communes est également issue d'un besoin de gérer en commun la friche industrielle de la Plaine Saint-Denis qui s'étend sur plusieurs communes. Les cinémas publics ont été salvateurs pour ce territoire, puisqu' « en 1981, ne subsiste plus qu'une salle privée commerciale sur le territoire à Aubervilliers. L'offre de spectacle cinématographique est donc apportée par les salles municipales. Cette

¹²⁸ On évoque également un nouveau projet de cinéma sur le territoire de Pierrefitte.

¹²⁹ Entretien avec Antoine Soulier Thomazeau

¹³⁰ Daniel Béhar, Manon Loisel, et Nicolas Rio. « La fin du 9-3 ? La Seine-Saint-Denis entre représentations et métropolisations » p.152

situation va perdurer jusqu'en 1999 avec l'ouverture du Gaumont Grand Stade et en 2002 du CGR d'Epinay-sur-Seine. »¹³¹

En termes culturels, Plaine Commune fait partie du Contrat de Développement Territorial intitulé « Territoire de la Culture et de la Création » qui concerne surtout les industries créatives. Sur le plan des équipements, si Plaine Commune a bien mis en réseau ses bibliothèques, elle n'a pas fait de même avec les cinémas. Ils avaient pourtant commencé une étude sur les cinémas de Plaine Commune en 2013 mais qui n'a pas été restituée. Cette non-suite donné à ce rapport est peut-être à mettre en lien avec les élections municipales de 2014 : la mairie de Saint-Ouen ayant basculé à droite à ce moment-là. Parallèlement, Boris Spire, le directeur de l'Écran de Saint-Denis nous a fait part de sa volonté empêchée de faire réseau :

« On portait un projet depuis très longtemps et on avait essayé de faire remonter ça au niveau de Plaine Commune, qu'on réfléchisse à des projets à plusieurs y compris de rassembler d'autres salles du territoire avec La Courneuve et Saint Ouen. J'ai aussi essayé du côté de Plaine Commune d'arriver à créer un lieu pour ces 4 entités là (Saint-Denis, Saint-Ouen, La Courneuve, Aubervilliers) un lieu collectif dont les cinémas existants seraient les satellites. Ce lieu serait porté par les deniers publics. Bon ça n'a jamais vu le jour. »¹³² En 2011, un texte intitulé « Éléments de réflexions et de proposition pour l'avenir des cinémas publics sur le territoire de Plaine Commune » a été cosigné par les directeurs de salles et adressé aux élus locaux¹³³. Cette initiative est restée sans suite. Si un réseau de salles porté par Plaine Commune n'existe pas, il n'en reste pas moins que ce territoire accueille des cinémas publics très actifs. En témoigne l'étude réalisée par les équipes de Joël Augros. Plaine Commune avait en effet commandité une étude en 2011 à une équipe d'universitaires de Paris 8. Un livre blanc intitulé « Salles publiques de Plaine Commune : quels modèles pour le XXI^e siècle ? » en est issu mais n'a jamais été rendu public. L'idée était pourtant louable puisqu'il s'agissait de « mener de pair description, état des lieux, réflexion académique et de professionnels, mais surtout recherche des possibles »¹³⁴. La première des recommandations qui concluaient ce rapport était

¹³¹ Joël Augros « Salles publiques de Plaine Commune: quels modèles pour le XXI^e siècle? » p.7

¹³² Entretien avec Boris Spire, directeur de l'Écran à Saint-Denis

¹³³ Joël Augros « Quand une collectivité territoriale s'interroge sur les salles de cinéma du XXI^e siècle » in *Les salles de cinéma: enjeux, défis et perspectives* p.73

¹³⁴ Joël Augros « Salles publiques de Plaine Commune: quels modèles pour le XXI^e siècle? » p.6

d'ailleurs celle-ci : « Idée directrice : les 4 salles de LPC [La Plaine Commune] (compte tenu de leurs différences et spécificités) considérées comme un réseau, voire un « multiplexe » éclaté et hors les murs. (Le terme de « fédération » avait été proposé)¹³⁵ » Si cette fédération n'existe pas encore, les réseaux, bien que non coordonnés par Plaine Commune¹³⁶, existent néanmoins de manière informelle. Les salles travaillent ensemble sur des programmations en lien, notamment dans le cadre du Panorama des Cinémas du Maghreb et du Moyen-Orient dont les séances ont lieu à la fois au Cinéma l'Écran à Saint-Denis, à l'Espace 1789 à Saint-Ouen, au Cinéma l'Etoile de La Courneuve et au Cinéma le Studio d'Aubervilliers.

Une de nos deux études de cas traitée en seconde partie de ce mémoire portant sur l'Écran de Saint-Denis, nous avons choisi de présenter un autre cinéma du territoire. Il est donc intéressant de se pencher sur l'Espace 1789 de Saint-Ouen, notamment pour illustrer combien ces salles sont tributaires des changements de majorité. À Saint-Ouen, comme dans beaucoup de villes de petite couronne, il existait plusieurs salles de cinéma dans les années 1960. Puis ces salles privées ont périclité et les pouvoirs publics locaux sont intervenues pour sauver l'activité cinéma. C'est ce qu'a fait la mairie de Saint-Ouen en 1980 : la ville a sauvé l'Alhambra, qui avait une double activité cinéma et spectacles. Quelques années plus tard, en 1988, la municipalité communiste construit l'Espace 1789 (et détruit l'Alhambra). Deux écrans partagés entre cinéma et spectacles (200 places et 400 places) qui font partie d'un ensemble d'habitation. Ce nouvel équipement municipal a été inauguré pour le bicentenaire de la Révolution. Au départ géré par un comité des fêtes, c'est aujourd'hui géré en DSP, confiée à l'association CAFAE (Centre Audonien Francilien d'Art et de Culture). « Cet 'espace' recouvre un lieu pluridisciplinaire qui accueille des séances de cinéma et des spectacles d'art vivant (théâtre, musique, danse). De nombreux liens se tissent entre les différentes activités du lieu : cela va des cartes blanches cinématographiques proposées aux artistes en résidence aux séances de ciné-concert, le champ des possibles est vaste¹³⁷ ». Les chiffres de l'année 2016 font état d'un bon dynamisme de la salle : « au cours de l'année 2016, nous avons accueilli des spectateurs toujours plus nombreux (+12%), atteignant des taux de remplissage jamais

¹³⁵ Joël Augros « Salles publiques de Plaine Commune: quels modèles pour le XXI^e siècle? » p.25

¹³⁶ Selon les mots de la directrice de l'Espace 1789, Elsa Sarfaty : « Des relations avec Plaine Commune ? Nous n'en avons pas. »

¹³⁷ Agnès Salson et Mikael Arnal. *Rêver les cinémas, demain* p.24

égalées pour les spectacles, et le nombre d'entrées cinéma le plus haut depuis son ouverture [61400] »¹³⁸. C'est la même équipe qui gère la double activité, d'un côté un cinéma Art et Essai, de l'autre côté une salle de spectacle, scène conventionnée pour la danse. Cette équipe a été mise à mal par l'arrivée d'une mairie UDI après les élections de 2014. La participation de la ville est très importante dans le budget de la structure et la baisse des subventions directes a donc entraîné 2 licenciements économiques. La DSP a néanmoins été renouvelée en décembre 2017 pour 3 ans, bien que certains ajustements de programmation aient été demandés. La relation avec les élus est un enjeu clé pour ces salles, qui doivent lors des changements de municipalités casser la vision municipale d'une structure « politisée et élitiste »¹³⁹. Le cinéma de Saint-Ouen va à la fois pâtir et jouer des projets du Grand Paris. En effet, l'extension de la ligne 14 devrait entraîner une nouvelle arrivée de population et donc de spectateurs. Mais le projet d'Etoile Cinémas à la gare Saint-Denis Pleyel peut mettre en danger l'accès à certains films et créer une concurrence sur l'accueil des publics scolaires.

Alors qu'aujourd'hui, les salles du territoire de Plaine Commune réussissent à travailler en bonne entente, avec des publics de proximité partagés à la marge et des multiplexes programmant hors des plates-bandes de l'Art et Essai (CGR Épinay, Gaumont Stade de France), que va-t-il advenir de cet écosystème avec l'arrivée d'un nouvel acteur ? En effet, le groupe Etoile Cinémas s'est positionné sur deux appels à projets à Plaine Commune : le quartier Pleyel à Saint-Denis et la friche Babcock à La Courneuve. Si dans le premier cas dionysien, ils veulent s'associer à l'opérateur public présent comme nous le détaillerons ultérieurement, cela ne semble pas être pour l'instant le cas à la Courneuve... Peut-être que Plaine Commune aurait dû fédérer les salles dans un même réseau, comme l'a fait Est Ensemble, qui semble pour l'instant avoir prévenu toute incursion privée sur son territoire.

¹³⁸ « Rapport d'activité 2016 Saint-Ouen - espace 1789 » p.4

¹³⁹ Entretien avec Marguerite Hême de Lacotte, programmatrice à l'Espace 1789 à Saint-Ouen

b. Est-Ensemble : l'autoproclamé « premier réseau de cinémas publics d'Europe »

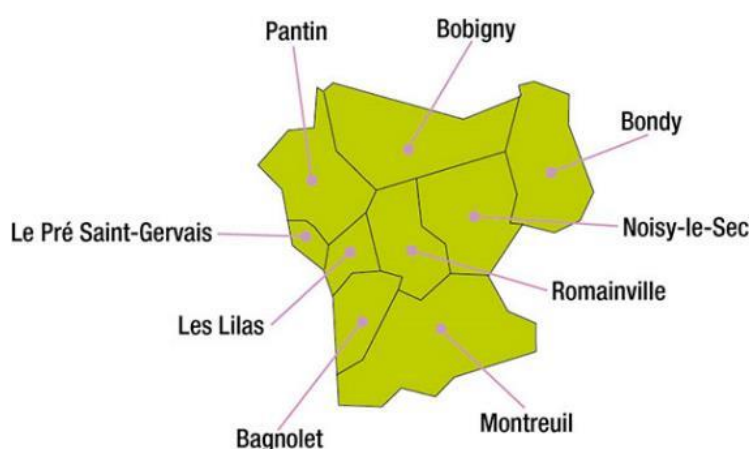


Figure 11: Carte d'Est Ensemble - Source: ville-leslilas.fr

NOMS	ECRANS	VILLES	ENTREES 2016
CIN'HOCHÉ	2	Bagnolet	35 014
MAGIC	2	Bobigny	37 811
SALLE ANDRE MALRAUX	1	Bondy	22 864
THEATRE DU GARDE CHASSE	1	Les Lilas	14 347
MELIES	6	Montreuil	290 736
CINE 104	3	Pantin	75 859
LE TRIANON	1	Romainville	68 563

Est Ensemble, c'est un territoire d'environ 408 000 habitants répartis sur 9 communes, correspondant à des logiques économiques et sociales très hétérogènes. « La spécificité du territoire d'Est Ensemble par rapport aux territoires voisins tient au processus de fragmentation socioéconomique qui sépare les territoires de faubourg (Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Pantin) marqués par la dilatation de la centralité économique et résidentielle parisienne, d'un côté, des communes de l'Est et du Nord (Bondy, Bobigny, Noisy-le-Sec), dans lesquelles les évolutions sociodémographiques sont essentiellement marquées par une immigration récente pauvre, pour laquelle la Seine-Saint-Denis continue de représenter un sas d'entrée en France et en Europe¹⁴⁰ ». Au départ ce sont des communes qui se sont rassemblées autour de la régie publique de l'eau. Les communes d'Est Ensemble ont délégué la gestion d'équipements culturels à l'EPT qui s'est saisi de la compétence culturelle comme l'expliquent Daniel Béhar, Manon Loisel et Nicolas Rio dans leur article sur le 93 : « les villes ont d'abord fait le choix de lui transférer des équipements, des personnels et des ressources. La logique étant celle d'une « super conciergerie », dépositaire de la gestion d'objets disséminés sur le

¹⁴⁰ Daniel Béhar, Manon Loisel, et Nicolas Rio. « La fin du 9-3 ? La Seine-Saint-Denis entre représentations et métropolisations » p.153

territoire »¹⁴¹. Aujourd'hui on sent bien que le rôle de conciergerie a été dépassé et on peut observer un véritable volontarisme culturel de la part d'Est Ensemble qui a fait de son réseau de cinémas publics une figure de proue mais qui n'hésite pas non plus à créer des synergies entre ses services aménagement et culture pour penser des projets urbains culturels de grande ampleur comme un arc culturel autour du Canal de l'Ourcq.



Figure 12: Couverture du magazine Est Ensemble - oct./nov./de 2016 et extrait p.9

« Ce qui fait que sur les 7 cinémas publics qu'il y a sur le territoire, 6 sont gérés par la communautés d'agglomérations qui est, depuis le 1^{er} janvier 2016, un territoire, les statuts ont changé. Donc le cinéma de Bobigny, de Bagnole, de Bondy, de Pantin, de Montreuil et Romainville. Sachant que le 7^e c'est Les Lilas et il n'a pas été transféré parce que c'est aussi un théâtre. [...]. Ces 6 cinémas représentent 15 écrans, ce qui fait de nous le seul réseau de cinémas publics de France parce que les autres territoires où il y a des cinémas publics, ils continuent à être municipaux. On est les seuls gérés à l'échelle d'un territoire et on est les seuls à fonctionner en réseau. »¹⁴² Christel Groshenry, Chargée Cinéma à la Direction de la Culture d'Est Ensemble.

Le réseau de cinémas publics semble être une réussite. À titre d'exemple, les mairies qui ont délégué la gestion de leurs équipements culturels ont eu l'occasion de reprendre les

¹⁴¹ Daniel Béhar, Manon Loisel, et Nicolas Rio. « La fin du 9-3 ? La Seine-Saint-Denis entre représentations et métropolisations » p.155

¹⁴² Entretien avec Christel Groshenry, chargée cinéma à Est Ensemble

équipements passés sous Est Ensemble mais personne ne l'a fait.¹⁴³ Pour Martine Legrand, vice-présidente déléguée à la culture « Est Ensemble a apporté aux cinémas le cadre nécessaire pour travailler ensemble, toucher plus de monde et mutualiser les frais de gestion. Son premier acte fort a été d'harmoniser les prix pour qu'ils soient accessibles au plus grand nombre.¹⁴⁴ » Logiquement, il faudrait mesurer ce succès également dans le rapport au public. Quelle est la perception de ces cinémas par le public qui les fréquente, les considère-t-il toujours comme des cinémas municipaux ou comme émanant d'Est Ensemble, EPT particulièrement visible pour ses usagers ? Du côté des professionnels, c'est un réseau qui questionne certains acteurs comme le nouveau conseiller cinéma de la DRAC Ile de France, Emeric de Lastens : « Est Ensemble me pose des questions. C'est la première fois qu'une collectivité possède plus d'un cinéma : ils ont une force de frappe d'un petit circuit »¹⁴⁵. Cette interrogation n'est pas nouvelle, ainsi que le mentionnait Eva Chartier dans son mémoire au sujet des controverses des années 1980 : « Il a l'idée que le public peut intervenir pour pallier aux règles du marché. Mais, dès lors que l'activité devient rentable, c'est au privé de prendre la relève. Les secteurs commercial et non-commercial sont explicitement différenciés. La principale crainte de l'exploitation privée est que l'action municipale deviennent une concurrence. »¹⁴⁶ Mais Jean-Marie Pontier, professeur à l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne résume et clôt finalement les différentes étapes de ce débat : « Après un premier temps où il serait apparu étrange, voire incongrue et, en tout état de cause, illégal, qu'une collectivité publique intervienne en ce domaine, dans un deuxième temps il a été admis, à la fois par le juge et par le législateur, qu'une intervention était possible, voire souhaitable dans certains cas. Nous sommes passés à un troisième temps, dans lequel réapparaissent, mais sous des formes transformées parce que l'industrie du cinéma s'est elle-même transformée, les exigences de la concurrence. Les interventions des personnes publiques apparaissent dès lors aujourd'hui à la fois comme utiles et comme devant respecter des conditions strictes.¹⁴⁷ » Dans ce contexte, Est Ensemble ne semble pour l'instant pas inquiété¹⁴⁸, des voix dissidentes s'élèveront peut-être au sujet de l'agrandissement du Magic Cinéma de

¹⁴³ Entretien avec Arlène Groffe, programmatrice au Ciné 104 à Pantin

¹⁴⁴ « Cinéma Public - Un réseau unique en France ». *Est Ensemble Le Mag'* p.11

¹⁴⁵ Entretien avec Emeric de Lastens, conseiller cinéma à la DRAC Ile de France

¹⁴⁶ Eva Chartier « L'action publique territoriale en matière d'exploitation cinématographique. » p.24

¹⁴⁷ Jean-Marie Pontier « Ouverture » p.25

¹⁴⁸ Toutes les controverses et polémiques qui ont eu lieu autour de l'agrandissement du Méliès ont eu lieu alors que le cinéma était toujours en gestion municipale.

Bobigny que nous avons choisi de traiter comme étude de cas. Est Ensemble est en tous cas l'exemple même d'une gestion métropolitaine de cinémas publics. Cette appropriation / délégation de la gestion des salles sur le territoire est peut-être un moyen d'exister aux yeux de la population pour un EPT qui n'avait au départ de compétences que la gestion des flux.

Pour faire prendre corps à ce réseau, nous avons choisi de présenter l'un de ses cinémas : le Ciné 104 de Pantin, car c'est un cinéma important d'Est Ensemble, qui accueille un festival reconnu (Côté Court), que sa programmatrice est vice-présidente du GNCR et que la ville de Pantin va peut-être connaître un retour du privé sur le territoire d'Est Ensemble. Le Ciné 104 de Pantin a ouvert ses portes en janvier 1987. Cette ouverture est issue de la volonté municipale d'ouvrir un cinéma et d'utiliser à ces fins un bâtiment de spectacle vivant du XIX^e siècle. La mairie de Pantin a donc recruté Jacky Evrard¹⁴⁹ pour gérer ce cinéma initialement composé de deux salles. C'est avec la rénovation et l'extension de 2004 que le Ciné 104 a gagné un troisième écran, « agrandi en 2004 par une verrière qui ceinture l'ancien bâtiment, le cinéma dispose désormais d'un grand espace d'accueil doté d'un bar-restaurant »¹⁵⁰. Le cinéma jouit d'une position centrale sur la ville et son positionnement en périphérie parisienne lui permet d'avoir des interlocuteurs de programmation différents de ceux s'occupant de Paris intra-muros et donc de bénéficier de sorties nationales au même titre que les MK2 Quais qui ne sont pas si loin. Le Ciné 104 réalise aujourd'hui autour de 80000 entrées et enregistre une augmentation progressive de celles-ci (+15 000 entrées sur 10 ans) liée surtout à la gentrification de la ville. Pantin est en effet le cadre de nombreuses requalifications architecturales : la BNP est venue s'installer aux Grands Moulins, BETC aux Magasins Généraux. Est Ensemble aurait fixé un objectif futur à 100 000 entrées.

La relation à l'EPT de tutelle est d'ailleurs à interroger, comment l'autorité d'Est Ensemble est-elle perçue par les exploitants de cinéma sous sa coupe ? Pour Arlène Groffe, programmatrice au Ciné 104 de Pantin : « il y a une volonté de faire réseau certaine mais aussi une vraie lourdeur administrative », ce à quoi elle ajoute « il n'y a du budget pour rien »¹⁵¹. Et comment les cinémas agissent-ils donc en réseau ? Pour l'instant,

¹⁴⁹ Anciennement responsable des Cinémas du Palais à Créteil, aujourd'hui en charge du festival Côté Court.

¹⁵⁰ Agnès Salson et Mikael Arnal. *Rêver les cinémas, demain* p.16

¹⁵¹ Entretien avec Arlène Groffe

on constate surtout une modulation des fermetures estivales pour avoir toujours un cinéma ouvert en été, un logo Est Ensemble projeté en avant-séance mais rien sur une quelconque entente de programmation. Pour fédérer le réseau, des tentatives festivalières ont été lancées. La dernière en date, Repérages, est un festival célébrant la jeune création et les premiers films et présentant un film différent dans chaque cinéma du réseau, avec jury et remise de prix. Côté technique, Est Ensemble travaille actuellement à la mise en place d'une carte de places préachetées pour l'ensemble des cinémas d'Est Ensemble, et aussi à la création d'un serveur commun pour accueillir les DCP. Les exploitants n'avaient pas cependant attendu les initiatives de l'EPT pour partager leurs connaissances.

Une coopération informelle existe entre les salles du réseau Est Ensemble mais elle était préalable à sa création. En effet les exploitants travaillaient déjà à la circulation de copies ACRIF, à la mise en place d'outils communs. Ils se côtoient en fréquentant les salles les uns des autres, échangent des avis sur les films lors des projections ACRIF, GNCR. Pour Arlène Groffe, « il existe une vraie solidarité des salles publiques ».

Eva Chartier, dans le cadre de son mémoire pour la FEMIS avait interrogé Stéphane Goudet, le directeur du Méliès de Montreuil au sujet d'Est Ensemble : « Selon Stéphane Goudet, le 'handicap principal' de ce transfert est 'la lisibilité de la capacité d'anticipation du budget du Méliès qui est moins forte'. Selon lui, cela s'explique par le fait que 'les communautés d'agglomérations sont lointaines, elles ne sont pas sur place'. En d'autres termes, la Ville a un rapport direct au terrain tandis que l'intercommunalité rajoute une distance. 'Il y a des cas où ça protège car ça met à distance et d'autres cas où ça crée une espèce de nébuleuse qui rend les choses un peu plus difficiles à vivre et à comprendre' ajoute-t-il. Un des apports d'Est Ensemble est la question de la formation qui est 'une plus-value qui est saluée par l'ensemble des équipes'. Enfin, il semble nécessaire de développer un projet commun entre les salles pour que l'intercommunalité prenne tout son sens. Ainsi, les salles Est Ensemble disposent, aujourd'hui, d'un festival commun 'Reprises'¹⁵². En outre, un travail de communication a été effectué pour renforcer la visibilité des salles. »¹⁵³ Il faut dire que tous les cinémas Est Ensemble n'ont pas été transférés à Est Ensemble au même moment, le Ciné 104 de Pantin le fut en 2013, mais le personnel du Méliès n'est transféré qu'en 2018. La difficulté est donc d'articuler les

¹⁵² Le festival Reprises n'existe plus, il a été remplacé par le festival Repérages.

¹⁵³ Eva Chartier « L'action publique territoriale en matière d'exploitation cinématographique. » p.69

relations municipales d'un côté et les relations avec Est Ensemble de l'autre : « ça nous a coupé du rapport avec la ville¹⁵⁴ », « d'un coup on a eu beaucoup plus de gens au-dessus de nous » déclare Arlène Groffe. Ainsi donc pour les exploitants, le changement de tutelle n'est pas toujours évident et il faut accepter la volonté de remettre les choses à plat d'Est Ensemble par rapport à l'autonomie municipale antérieure. Reste qu'aujourd'hui le titulaire de la carte d'exploitation des cinémas Est Ensemble, c'est le président de l'EPT : Gérard Cosme.

Quand on s'enquit de savoir si Est Ensemble accepterait l'arrivée d'un privé sur le territoire, voici la réponse : « Oui et non. Pour l'instant non [...]. Mais à Pantin, auparavant il y avait un distributeur qui avait une salle près des Quatre Chemins. On sait qu'ils ont un projet. Ce n'est pas le quartier où il y a le Ciné 104, donc pas le même public. Mais on n'est pas sûr du projet exact, on parle de 3 salles dont une serait de gestion ville, où c'est la ville qui programmera. Mais on ne sait pas aujourd'hui si c'est que du spectacle vivant, si c'est que du cinéma ou si ça va être un lieu mixte, on ne sait pas. Je n'ai pas beaucoup plus d'informations. On a ces informations mais qui manquent de concret. Et sinon, non pas de privé pour l'instant sur le territoire. »¹⁵⁵ Le distributeur propriétaire d'une salle à Pantin auquel Christel Groshenry fait référence est Metropolitan. Mais comme l'illustrent les mots de la chargée cinéma d'Est Ensemble, beaucoup de mystère plane autour de cinéma qui s'appelait l'Espace Cinéma¹⁵⁶ (deux ou trois salles qui ont projeté des films Bollywood il y a quelques années¹⁵⁷). Le cinéma est aujourd'hui en déshérence mais Metropolitan semble avoir un projet de travaux et de réouverture. Si la concurrence à venir pour le Ciné 104 ne paraît pas dramatique, il faudra néanmoins rester à l'affût de la réaction d'Est Ensemble, qui conserve une poigne de fer sur les cinémas de son territoire. Au contraire de Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est, EPT pour qui l'avenir des salles publiques ne semblent pas être à l'agenda.

¹⁵⁴ Bertrand Kern, maire socialiste de Pantin, a été président d'Est Ensemble.

¹⁵⁵ Entretien avec Christel Groshenry

¹⁵⁶ « Imbroglio autour du cinéma des Quatre-Chemins ». *Le Parisien*

¹⁵⁷ <http://bollywood-pantin.skyrock.com/>

c. *Terres d'Envol et Grand-Paris Grand-Est : des EPT fantômes au sein desquels les salles agissent individuellement, parfois tournées vers les départements limitrophes*

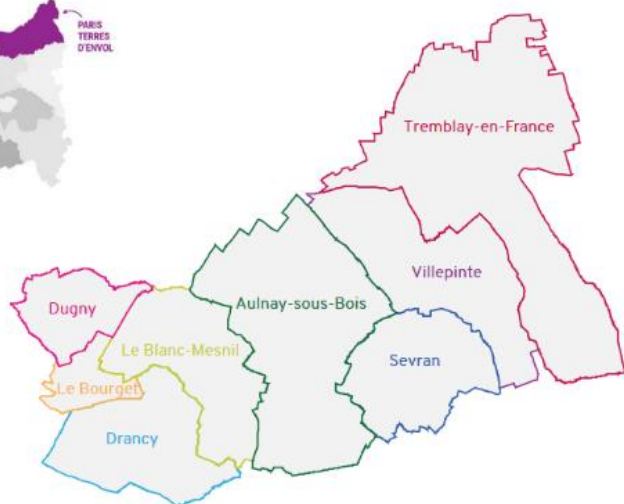


Figure 13: Carte de Paris Terres d'Envol - Source: paristerresd'envol.fr



Figure 14: Carte de Grand Paris Grand Est - Source: grandparisgrandest.fr

NOMS	ECRANS	VILLES	ENTREES 2016
UGC CINE CITE O'PARINOR	14	Aulnay-sous-Bois	955 138
JACQUES PREVERT	2	Aulnay-sous-Bois	24 814
ESPACE CULTUREL DU PARC	1	Drancy	13 513
LOUIS DAQUIN	3	Le Blanc-Mesnil	58 799
CENTRE CULTUREL ANDRE MALRAUX	1	Le Bourget	6 981
AEROVILLE	12	Tremblay-en-France	799 183
JACQUES TATI	3	Tremblay-en-France	123 780

NOMS	ECRANS	VILLES	ENTREES 2016
THEATRE ANDRE MALRAUX	1	Gagny	11 391
ESPACE DES ARTS	1	Les Pavillons-sous-Bois	43 037
CINEMA YVES MONTAND	1	Livry-Gargan	39 173
LA FAUVETTE	1	Neuilly-Plaisance	24 340
UGC CINE CITE 10	10	Noisy-le-Grand	592 921
LE BIJOU	3	Noisy-le-Grand	112 922
UGC CINE CITE ROSNY	15	Rosny-sous-Bois	1 367 509
ESPACE GEORGES SIMENON	1	Rosny-sous-Bois	9 837

Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est sont les deux derniers EPT, nés en 2016, sur la vague base d'anciennes communautés de communes. Ils n'ont que deux ans d'existence et n'ont manifesté aucune velléité de s'approprier des prérogatives culturelles. Relativement loin de la ville de Paris et inégalement desservis par le Grand Paris Express, ces deux territoires accueillent des cinémas publics peu intégrés aux réseaux d'action départementaux. Nous avons néanmoins rencontré les directeurs de salles de chacun des cinémas importants pour les EPT : le cinéma Jacques Tati à Tremblay-en-France (Paris Terres d'Envol) et le Bijou à Noisy-le-Grand (Grand Paris Grand Est). Les relations avec les salles environnantes sont pour ces salles assez réduites, les rapports avec les EPT nuls. Les exploitants se sentent loin des problématiques du Grand Paris, notamment en raison de leur éloignement des réseaux de transports. Cette mise à l'écart des communes les plus éloignées est dénoncée par Olivier Mongin dans « Tous Urbains », « le projet qui devait être centrifuge se résume à un projet centripète de la Métropole du Grand Paris où la ville centre et la première couronne se font la cour, on a oublié la troisième couronne (et ses connexions décisives à commencer par Roissy) et le pouvoir communal de la périphérie proche l'a emporté.¹⁵⁸ » Malgré cet isolement, certaines salles font preuve de réussite (Bijou). D'autres voient leur public s'amenuiser à mesure que les multiplexes s'installent en périphérie du département (Jacques Tati).

Selon les mots de son directeur Luigi Magri, le Grand Paris n'est pas en jeu pour le Jacques Tati car Tremblay n'est pas desservi par le GPE (qui dessert directement Roissy). Une paupérisation est à prévoir. A Tremblay, la compétence culturelle est à la commune, la communauté de communes s'en est dessaisi. Puis, l'établissement public Terres d'Envol a rayé sa compétence culture. Il est difficile de saisir Terres d'Envol comme un ensemble urbain cohérent car « l'aéroport du Bourget, les zones d'activité et les infrastructures routières et ferroviaires cisailent le territoire de part et d'autre »¹⁵⁹, à cela s'ajoute la taille de la ville de Tremblay, qui est la ville la plus importante du département en termes de superficie. Pour Luigi Magri, « le Grand Paris est un mille-feuille sans aucune prise de conscience des réalités du territoire, tout est dans la prospective. Le Grand Paris bénéficie

¹⁵⁸ Olivier Mongin « Retour à la ville capitale » p.46

¹⁵⁹ Daniel Béhar, Manon Loisel, et Nicolas Rio. « La fin du 9-3 ? La Seine-Saint-Denis entre représentations et métropolisations » p.156-157

aux gens intégrés comme les promoteurs. »¹⁶⁰ Pour autant, même si « le Grand Paris n'est que de l'industrie » « tourné davantage vers l'international que le local », « le salut de nos salles passent par les acteurs politiques » dont l'existence va être chamboulée. Il déplore le fait que « les salles de cinéma soient isolées et n'aient pas la même légitimité [que les scènes conventionnées en théâtre et en danse] à intervenir plus largement ». ¹⁶¹ Le cinéma Jacques Tati est le cinéma du département qui souffre le plus fortement de la concurrence des multiplexes, et dont le futur ne semble pas près de s'améliorer avec les nouveaux aménagements métropolitains. Déjà, en 2015, alors que le projet de CGR à Claye-Souilly n'était pas validé, les inquiétudes étaient fortes : « À Tremblay-en-France, le cinéma Jacques Tati ne risque-t-il pas de paraître obsolète aux yeux d'une partie du public qui fréquente le nouvel établissement high-tech d'Aéroville ? Et, la concurrence s'exerçant presque exclusivement sur les films généralistes grand public, le cinéma associatif doit-il opérer un repli sur l'Art et Essai ? »¹⁶²

À Noisy-le-Grand, la situation est différente, bien que le cinéma soit aussi éloigné des zones de flux. Le Bijou est un cinéma atypique car la ville est déjà équipée avec un multiplexe quand elle décide de créer un nouveau cinéma public. C'est Michel Pajon, ancien maire socialiste de Noisy-le-Grand, qui a voulu un cinéma en centre-ville alors qu'UGC avait un cinéma dans le centre commercial de la ville, les Arcades, qui se situe à 1.5km du Bijou. Le multiplexe de 10 salles a donc voulu s'opposer à l'ouverture en 2008 de ce cinéma en régie direct de 3 salles, ce qu'il a fait surtout à travers l'accès aux films. Et c'est d'ailleurs cette question qui a été au centre des préoccupations du nouveau directeur lors de son arrivée en 2011. Christophe Gourjon a rapidement récupéré la programmation (qui était auparavant gérée par l'entente Micromégas). Aujourd'hui, toutes les crispations portent autour de l'Art et Essai porteur. C'est une des raisons qui pousse Christophe Gourjon à programmer au lundi (cas unique pour une salle publique du 93), pour ainsi récupérer les films qu'UGC arrête. La concurrence du multiplexe l'a contraint à accepter la carte UGC, qui représente aujourd'hui 20% des entrées hors scolaires. Néanmoins le Bijou est l'un des seuls cinémas publics de Seine-Saint-Denis à connaître une progression constante de ses entrées, puisqu'il a gagné 50 000 entrées en 6

¹⁶⁰ Entretien avec Luigi Magri

¹⁶¹ Entretien avec Luigi Magri

¹⁶² « Les cinémas publics et associatifs face aux multiplexes - Études de cas en Seine Saint-Denis - Le cinéma Jacques Tati à Tremblay-en-France » p.45

ans pour atteindre aujourd'hui 115000 entrées (dont 19 000 scolaires). Il faut dire que le cinéma réalise 5200 séances par an (c'est le deuxième plus grand nombre de séances dans un cinéma public du département) et programme entre 17 et 20 films par semaine. Pour beaucoup d'exploitants du 93, le Bijou est un exemple de réussite, dont la reproductibilité sur le département est à analyser. « Le cas du Bijou peut être une source de réflexions pour d'autres salles indépendantes confrontées à la concurrence d'un multiplexe. L'exploitant a développé ici une forme de pragmatisme poussant très loin la connaissance de son concurrent privé pour élaborer sa programmation au fil des semaines, tout en affirmant l'identité Art et Essai de son cinéma et en poursuivant un travail de proximité auprès des publics, au premier rang desquels les plus jeunes. Toutefois cette stratégie n'est pas forcément reproductible partout ailleurs en Seine-Saint-Denis. D'une part, les populations, et, en découlant, les publics potentiels ne sont pas forcément les mêmes : le revenu des ménages est plus élevé à Noisy-le-Grand que dans la plupart des autres communes du département et les CSP+ y sont plus nombreuses. D'autre part, le nouveau Bijou a été conçu dans le cadre d'un plan plus vaste de rénovation du tissu urbain. Il en tire de très nombreux avantages : modernité de l'équipement (salles de cinéma, hall d'accueil...), visibilité dans la ville, proximité des commerces, facilité de circulation... Preuve que la création ou la rénovation d'un cinéma relève aussi de la politique d'aménagement urbain.¹⁶³ » Cette question de l'aménagement urbain est centrale et finalement elle est peut-être l'enjeu névralgique de l'exploitation cinématographique, c'est aussi cet aspect-là qui est le plus mis en avant par les élus. Davantage qu'un outil de diffusion et transmission artistique, le cinéma est un outil de redynamisation territoriale, ce qu'on peut lire dans les propos d'Emmanuel Constant en 2008, alors vice-président chargé de la culture du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, et ancien adjoint à la culture de Noisy-le-Grand : « c'est une question d'aménagement urbain. Et d'aménagement de ville. Je le dis parce qu'à l'aune de l'expérience que nous vivons aujourd'hui à Noisy-le-Grand, avec la réouverture d'un cinéma qui historiquement a existé pendant de nombreuses années, le Bijou, on a, au-delà du projet culturel, la volonté de sortir d'une logique qui consiste à dire que le centre d'une ville c'est un centre commercial. Ça c'est profondément déprimant. Parvenir, dans des villes de banlieue, à

¹⁶³ « Les cinémas publics et associatifs face aux multiplexes - Études de cas en Seine-Saint-Denis - Le cinéma Le Bijou à Noisy-le-Grand » p.51

recréer un cœur de ville, je crois que c'est un enjeu urbain important, et ça passe par l'implantation de lieux culturels. Le cinéma en est un. »¹⁶⁴

Si le cinéma municipal n'est pas directement concerné par l'arrivée du Grand Paris Express¹⁶⁵, il faut tout de même faire face à un projet de gare du GPE dans une commune limitrophe. En effet, la gare Brie-Villiers-Champigny à Villiers-sur-Marne (commune du Val de Marne, limitrophe de Noisy-le-Grand et de la Seine-Saint-Denis), a fait l'objet d'un appel à projets. Ce dernier a été remporté par la Compagnie de Phalsbourg et intègre visiblement un cinéma puisque le groupe UGC est mentionné parmi les lauréats¹⁶⁶. Hugues Borgia, le directeur du développement du groupe nous l'a présenté comme un préprojet. Selon Christophe Gourjon, c'est un cinéma de 8 salles¹⁶⁷ qui est prévu. Ce futur multiplexe ne serait donc qu'à 1.5km des 10 salles de l'UGC Noisy et de ses 600 000 entrées. Le projet n'est pour l'heure pas encore passé en CDAC. Le danger n'est pas tant pour le Bijou que pour l'UGC existant. Mais selon Christophe Gourjon, « pour le Bijou, ce n'est pas une menace de perte de public mais plutôt une menace pour la programmation »¹⁶⁸.

Le développement de ces deux derniers EPT est donc à venir. Les élus¹⁶⁹ semblent attendre les orientations politiques qui vont être données au Grand Paris (sur le futur des départements etc...) et qui ont pris du retard. Les cinémas publics du territoire en pâtissent et se retrouvent considérablement isolées, notamment face aux projets de multiplexes limitrophes du département. Les 4 EPT de la Seine-Saint-Denis n'accordent pas tous la même place aux cinémas de leur territoire, et les acteurs politiques se saisissent de la question métropolitaine avec plus ou moins de vigueur. Le résultat est un département hétérogène, à plusieurs vitesses, mais qui tente de conserver son identité.

¹⁶⁴ Cinémas 93 « Pour un cinéma de service public » p.85-86

¹⁶⁵ La gare de Noisy-Champs qui sera desservie par la ligne 15 est trop éloigné des cinémas pour avoir un impact positif sur les cinémas de la ville : elle a 2.5km du Bijou et à 3km de l'UGC Noisy.

¹⁶⁶ « Inventons la Métropole du Grand Paris - Les lauréats 2017 de l'appel à projets » p.130

¹⁶⁷ Entretien avec Christophe Gourjon, directeur du Bijou à Noisy-le-Grand

¹⁶⁸ Entretien avec Christophe Gourjon

¹⁶⁹ Attention les élus ne le sont pas au suffrage direct, il y a un réel manque de démocratie dans le processus électif des dirigeants des EPT.

soutenues par leurs collectivités, intégrées aux plans de sorties nationales des distributeurs, dont les directeurs et directrices font partie de réseau de pouvoir (CA du GNCR, de l'ACRIF, de Cinémas 93, commissions du CNC) ; et les *outsiders* qui en restent éloignés. Cette schématisation s'inspire notamment des catégorisations *insiders*, *intégrés*, *outsiders*, mises en avant par Olivier Alexandre pour décrire l'« écologie du cinéma français »¹⁷¹.

Le facteur crucial restant tout de même probablement le nombre d'écrans. C'est un enjeu de développement et de bonne gestion pour une salle indépendante. Il est aujourd'hui très difficile de faire vivre un mono-écran même public, d'où la tendance générale à l'augmentation du nombre d'écrans des cinémas publics. Une évolution suivie par Est Ensemble ou par certaines municipalités comme nous le verrons ultérieurement mais qui peine à convaincre ailleurs. La situation est difficile pour les mono-écrans, et même pour les 2 écrans. Ainsi Alexis Lormeau, responsable de l'activité cinéma à Aulnay-sous-Bois, dispose d'1,2 écran (activité mixte) et affirme : « Sur le territoire du 93, les cinémas qui vivent bien ont 3 salles¹⁷² », avec 3 salles on peut combiner une multiprogrammation et un travail de proximité. Le SCARE, Syndicat des Cinémas Art et Essai a d'ailleurs édité en fin d'année dernière une plaquette à destination des maires de France pour encourager le développement de salles publiques de 3, 4 et 5 écrans (« Le parc de salles Art et Essai doit répondre aux exigences techniques de qualité et de confort pour accueillir dans les meilleures conditions ses spectateurs. Il est nécessaire de s'adapter également aux évolutions du secteur pour continuer à proposer toute la diversité des films, en mettant en œuvre des agrandissements »¹⁷³). Il est nécessaire de travailler sur un nouveau modèle de salle publique, une conclusion également dégagée par le rapport de Plaine Commune : « En effet le sentiment partagé [...] est que face à la remontée de la fréquentation cinématographique des dernières années, et dans le contexte des évolutions qualitatives d'une offre privée très dynamiques, les salles municipales ne peuvent ni continuer à vivre sans une révision ou une mise à jour des modèles précédents, ni se positionner sur mêmes modèles que ceux de l'offre privée, dont les moyens et investissements sont sans comparaison. Donc à terme de renouveler en partie les modèles de l'exploitation¹⁷⁴ ». Et

¹⁷¹ Alexandre, Olivier. *La règle de l'exception Écologie du cinéma français* p.89

¹⁷² Entretien avec Alexis Lormeau, responsable de l'activité cinéma de l'Espace J. Prévert d'Aulnay

¹⁷³ « Cinémas Art et Essai : Un modèle d'équipement culturel au cœur des territoires » p.30

¹⁷⁴ Joël Augros « Salles publiques de Plaine Commune: quels modèles pour le XXI^e siècle? » p.23

en conclusion de ce rapport, on pouvait lire cette recommandation : « Dans l'idéal, créer un multiplexe municipal aux normes actuelles de confort et d'accueil dans un quartier résidentiel et commercial nouveau, sur un carrefour de transports : RER, TGV, métro, pistes cyclables¹⁷⁵ ». Mais ces évolutions sont rendues difficilement applicables par un autre problème partagé par un grand nombre des villes de périphérie qui est l'absence d'un vrai centre-ville : les territoires des villes de banlieue sont en rupture constante à cause des axes de transports ce qui fait de l'implantation des cinémas une question complexe. C'est là qu'interviennent les centres commerciaux dont l'activité est en baisse et qui voit dans les cinémas une façon de se sauver, même s'ils ne pensent pas forcément immédiatement aux salles publiques...

Nous avons évoqué en amont la question de la légitimité et du coût de ces salles. Nombreuses sont les voix qui se sont élevées face aux salles publiques en raison bien souvent du montant des subventions qu'elles recevaient¹⁷⁶. C'est un débat qui refait surface de temps à autre et qui pourrait notamment ressurgir autour du réseau Est Ensemble, les acteurs publics répondent bien souvent à ces critiques en mettant en avant le besoin de personnel pour réaliser un bon travail de recherche et d'éducation à l'image. Pour Quentin Mével, délégué général de l'ACRIF : « c'est comme si on disait que l'école coûte trop cher »¹⁷⁷. Si une salle privée a un souci de rentabilité constant, ce n'est pas le cas de la salle publique, considérant son activité comme une activité de service public. Ce qui n'empêche par certaines municipalités, ayant basculé lors des dernières élections, d'être plus rigoureuses sur ce point-là qu'elles n'avaient pu l'être auparavant. Emeric de Lastens, conseiller cinéma à la DRAC, d'affirmer : « Je pense que les collectivités pendant longtemps ne sont pas posées la question des entrées » et d'un autre côté « les acteurs culturels ont peur de la massification culturelle qui les réduiraient à des marchands de soupe¹⁷⁸ ». Mais selon lui, nous arrivons dans une période où « il faut considérer le nombre d'euros publics mis dans chaque entrée ». Le vrai risque pour ces salles publiques dans le cadre du Grand Paris n'est pas uniquement l'arrivée de nouveaux acteurs privés concurrents mais c'est également le risque d'une désaffection de la part des autorités de tutelle. « La vraie crainte c'est le basculement politique, et le meilleur moyen de se mettre

¹⁷⁵ Joël Augros « Salles publiques de Plaine Commune: quels modèles pour le XXI^e siècle? » p.29

¹⁷⁶ Pas seulement de la part des circuits nationaux mais aussi d'opérateurs privés « indépendants » comme Utopia qui avait fondé en 2007 le collectif ISF « Indépendants, Solidaires, Fédérés ».

¹⁷⁷ Entretien avec Quentin Mével

¹⁷⁸ Entretien avec Emeric de Lastens, conseiller cinéma à la Drac Ile de France

à l'abri, c'est que les habitants investissent les salles ». ¹⁷⁹ Comme l'écrit Catherine Haller, programmatrice à Saint-Denis : « le marché, comme la nature, a horreur du vide : chaque fois que la volonté politique perd en force, c'est la logique économique qui l'emporte » ¹⁸⁰.

On peut affirmer tout de même, que la Seine-Saint-Denis est redevenue un territoire attractif, pour les populations, les entreprises, et les salles ! Christel Groshenry d'Est Ensemble en attribue la responsabilité aux cinémas publics : « Après il faut être honnête, si aujourd'hui les acteurs privés s'intéressent au territoire de la Seine-Saint-Denis c'est parce que les acteurs publics ont fait un gros travail sur deux décennies, voire trois. Sur nos 6 cinémas du réseau, il y en a trois qui ont fêté des décennies cette année : le Cin'Hoche a fêté ses 40 ans, le Magic et le Ciné 104 ont fêté leurs 30 ans. Ça veut dire que les acteurs publics n'ont jamais baissé les bras et ont investi de l'argent et une énergie pour toucher tous les publics et pour que les habitants aient un accès au cinéma. Aujourd'hui parce que les habitants sont sensibilisés au cinéma, qu'on a fait ce gros travail de médiation et d'éducation à l'image. Aujourd'hui parce que le foncier est moins cher et que les gens s'installent un peu plus par-là, les parisiens achètent : on voit ça sur Pantin sur Montreuil et un peu aussi sur Romainville et Bagnolet. Aujourd'hui parce qu'il y a des spectateurs potentiels, le privé s'installe. Ça c'est une réalité. » ¹⁸¹

LES TERRITOIRES DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS

	Population municipale légale*			Taux d'évolution annuel moyen (en %)		
	Au 01/01/2015	Au 01/01/2010	Au 08/03/1999	2010-2015	1999-2010	1990-1999
T1 - Paris	2 206 488	2 243 833	2 125 246	- 0,3	0,5	- 0,1
T2 - Vallée Sud Grand Paris	395 761	387 429	354 957	0,4	0,8	0,2
T3 - GPO	316 653	304 741	281 525	0,8	0,7	0,4
T4 - Paris Ouest la Défense	559 982	557 848	500 879	0,1	1,0	0,5
T5 - Boucle Nord de Seine	439 561	425 597	385 481	0,6	0,9	0,0
T6 - Plaine Commune	429 266	401 915	347 250	1,2	1,4	- 0,4
T7 - Paris Terres d'Envol	357 568	345 471	324 701	0,7	0,6	0,2
T8 - Est Ensemble	412 972	397 588	361 703	0,8	0,9	0,0
T9 - Grand Paris Grand Est	392 857	375 074	349 207	0,9	0,7	0,3
T10 - Paris Est-Marne&Bois	506 882	496 063	468 972	0,4	0,5	0,1
T11 - Grand Paris Sud Est Avenir	310 159	301 336	273 843	0,6	0,9	0,4
T12 - Grand Orly Seine Bièvre	692 061	663 494	610 113	0,8	0,8	0,0
Métropole du Grand Paris	7 020 210	6 902 389	6 383 877	0,3	0,7	0,0
Ile-de-France	12 082 144	11 778 226	10 952 011	0,5	0,7	0,3

Sources : Insee, recensements de 1999, 2010 et 2015

Figure 16: Évolutions démographiques des territoires du Grand Paris - Source: apur, Atelier Parisien d'Urbanisme

¹⁷⁹ Entretien avec Emeric de Lastens

¹⁸⁰ Catherine Haller, « La crise des salles de cinéma publiques, une chance à saisir? » p.17

¹⁸¹ Entretien avec Christel Groshenry

Ce mémoire aurait probablement gagné à intégrer une étude détaillée des liens entre les dynamiques territoriales et démographiques, permettant de mesurer l'attractivité réelle des territoires, qu'évoque la chargée cinéma d'Est Ensemble. Au regard des derniers chiffres de recensement, il semble néanmoins que les EPT que nous venons de présenter font partie des plus actifs du Grand Paris. Si la métropole dépasse pour la première la barre des 7 millions d'habitants en 2015, c'est en effet grâce au T6, T7, T8 et T9. « Le territoire T6- Plaine Commune enregistre le taux de croissance le plus élevé (+1.2% par an) suivi des territoires T9- Grand Paris Grand Est à l'est (+0.9%)¹⁸² » et T8- Est Ensemble (+0.8%). S'il faudrait compléter ces chiffres par une analyse socio-économiques de ces populations, on peut tout de même affirmer que le développement métropolitain trouve bien son épiscentre en Seine-Saint-Denis. De quoi attiser les velléités d'implantation d'un grand nombre d'opérateurs cinématographiques.

Quels sont donc les moyens de subsistance des cinémas publics face au retour du privé, annoncé par tous ? Ce que nous avons observé c'est que la disparition probable des acteurs publics concerne tout autant les salles que les élus politiques de certains échelons. Il y a donc une synergie à l'œuvre, où la sauvegarde de la salle publique est pour certains responsables politiques un cheval de bataille, dont la défense est indispensable à la survie de ces équipements et à la mise en valeur de leur action politique.

¹⁸² Marie Molinier « Métropole du Grand Paris: 7 millions d'habitants » p.3

En analysant le parc de salles publiques à l'échelle du département, la question d'une coopération sur le territoire entier du 93 doit être posée. « Des mutualisations des services des salles publiques ont été envisagées mais sans succès car les personnalités du territoire sont trop fortes »¹⁸³ confie Jérôme Brodier, même s'il y a encore des pistes de mises en commun du côté des administrateurs et des animateurs Jeune Public. Alors qu'intra-muros les cinémas parisiens indépendants se sont regroupés au sein des CIP (Cinémas Indépendants Parisiens), il est impensable de réaliser la même association dans le 93 ou à l'échelle régionale car les salles sont trop hétérogènes. La collaboration entre élus serait également nécessaire à la création d'un réseau de salles, mais celle-ci est d'autant plus problématique ainsi que l'explique Eva Chartier : « les enjeux partisans locaux peuvent être une véritable limite à un dialogue entre élus. [...] certaines collectivités peuvent être naturellement éloignées du fait de leurs divergences politiques. Enfin, il y a aussi un enjeu de concurrence entre les collectivités qui peut venir limiter leur collaboration. »¹⁸⁴ De plus, il est difficile d'avoir une vision globale de l'aménagement cinématographique sur un territoire quand les interlocuteurs sont municipaux (alors que dans la stratégie d'un grand circuit privé il est plus aisé d'avoir une réflexion à l'échelle de tout un territoire). Finalement l'échelon optimal de coopération semble rester celui du territoire (EPT) comme l'a prouvé le réseau Est Ensemble. Néanmoins, d'autres initiatives sont à l'œuvre. Selon Emeric de Lastens, « en Seine-Saint-Denis, les multiplexes vont revenir à la charge c'est sûr »¹⁸⁵, n'est-ce pas alors l'occasion d'interroger de nouvelles modalités de coopération, entre cinémas publics ou avec des acteurs privés. C'est à la fois le développement du réseau d'Est Ensemble, un agrandissement municipal et la mise en place de nouveaux partenariats publics-privés à Saint-Denis que nous allons présenter dans une deuxième partie. Ainsi, nous questionnerons l'action publique territoriale en matière de cinéma face au Grand Paris, avec et contre les autres acteurs publics et privés.

¹⁸³ Entretien avec Jérôme Brodier

¹⁸⁴ Eva Chartier, « L'action publique territoriale en matière d'exploitation cinématographique. » p.58

¹⁸⁵ Entretien avec Emeric de Lastens

Deuxième partie :

Nouveaux nés du Grand Paris, deux projets de cinémas publics symboles d'une démonstration politique face aux enjeux futurs de l'aménagement cinématographique et urbain

Pour comprendre pourquoi les cinémas publics n'étaient finalement pas tous mis en danger par le Grand Paris, il fallait s'appuyer sur des études de terrains. C'est donc à travers deux cas concrets, issus de territoires différents et mettant en jeu des acteurs différents, que nous avons tenté de saisir les liens entre ces projets de développement cinématographique public, le jeu politique des acteurs institutionnels et l'influence des aménagements du Grand Paris. Outre les acteurs politiques traditionnels, les nouveaux acteurs politiques issus du Grand Paris, les acteurs de l'exploitation, c'est aussi le rôle des aménageurs et promoteurs qui est ici mis en lumière. Il s'agit donc de replacer les politiques culturelles au cœur de la question urbaine et du développement des villes. Cette articulation des politiques publiques de la culture avec d'autres segments de l'action était présentée ainsi par Jean-Claude Wallach lors de la journée « Cinémas Publics : Statuts, rôles, nouveaux enjeux » organisé par Cinémas 93 en 2005 : « On ne peut plus fabriquer une politique culturelle juste à partir de la culture. On peut fabriquer une politique culturelle à partir d'une stratégie globale de développement territorial, c'est le fameux débat sur la territorialisation des politiques publiques. [...] La difficulté que cette territorialisation génère, dans le champ culturel, dans la logique de globalisation et dans l'articulation des politiques les unes avec les autres, c'est que les professionnels de la culture ont beaucoup de mal à se positionner dans ce contexte. [...] Du coup ce positionnement des professionnels de la culture par rapport à cette globalisation favorise un repli sur soi mais une perception de cette situation comme une tentative d'instrumentalisation de leurs actions au profit d'orientations de politiques sur lesquelles ils n'ont pas de prise¹⁸⁶ ». Nous pourrions évaluer l'actualité de ces observations dans le nouveau contexte métropolitain.

Nous présenterons donc d'abord le projet de reconstruction du Magic de Bobigny, où un EPT décide de s'imposer comme l'opérateur public de choix dans un nouveau projet de quartier. Puis nous aborderons ensuite la dualité des projets sur Saint-Denis, où un

¹⁸⁶ « Cinémas publics. Statuts, rôles, nouveaux enjeux. » p. 41-42

agrandissement dans le cadre d'un renouvellement urbain et une réponse à un appel à projet sont menés de front par la municipalité et l'équipe du cinéma.

A. Le Magic de Bobigny : un cinéma métropolitain public au cœur d'un rapport de force politique, illustration du pouvoir –relatif- des nouveaux EPT

Cette étude de cas met en relation un grand nombre d'acteurs, cette multitude de parties prenantes illustre la difficulté de contrôler l'aménagement cinématographique et les jeux de pouvoirs qui peuvent s'exercer entre acteurs publics et privés et entre acteurs publics aux différents échelons administratifs. C'est une situation de polyarchie, où le pouvoir est assuré par une pluralité d'acteurs autonomes comme l'a défini Robert Dahl dans son ouvrage *Qui Gouverne ?*¹⁸⁷. Ici sont donc à l'œuvre : une municipalité – Bobigny, un établissement public territorial, émanation du Grand Paris – Est Ensemble, l'État – le préfet, un groupe de promotion immobilière – Altarea Cogedim, un circuit d'exploitation cinématographique – UGC, une association professionnelle – Cinémas 93 et dans une moindre mesure une salle de cinéma – le Magic (qui n'est finalement que très peu inclus au processus décisionnel).

Une présentation de ce cinéma vétuste, dans un centre commercial qui ne l'est pas moins, précédera la mise en perspective du projet de reconstruction et de l'intégration musclée d'un acteur public métropolitain.

¹⁸⁷ Ariane Mestre, « Présentation du Magic Cinéma à Bobigny (93) - Ancrage territorial et accessibilité » p.12



Figure 17: Façade sous passerelle du Magic Cinéma - Source: V. Courgeon

- a. *Un cinéma vieillissant au sein d'un centre commercial voué à la destruction, entre aménagement territorial et promotion immobilière*

- **Historique du Magic**

À Bobigny, préfecture de la Seine-Saint-Denis, dans les années 1970 le cinéma qui s'appelle aujourd'hui le Magic était un cinéma du groupe UGC. En effet, UGC avait ouvert ce cinéma en même temps que le centre commercial Bobigny 2. C'était un équipement de 3 salles, où l'entrée se faisait par l'intérieur de la galerie marchande contrairement à aujourd'hui où l'entrée se fait par l'extérieur, sous une passerelle. À la suite de la fermeture du cinéma du groupe UGC en 1978, la récupération du cinéma par la mairie de Bobigny a été progressive.

Tout d'abord, c'est la MC93 qui est ouverte en 1980 à Bobigny autour du spectacle vivant (c'est aujourd'hui une Scène Nationale). Au sein de cette nouvelle institution : Dominique Bax anime une activité cinéma. Pour développer cette dernière, la mairie communiste décide d'ouvrir une salle dans l'ancien cinéma UGC. C'est ainsi que voit le jour en octobre 1987, le Magic de Bobigny, une salle de 300 places. Le cinéma accueillera un deuxième écran en 1991, la troisième salle initiale restant polyvalente. Dominique Bax

a dirigé cet établissement de 1987 à 2017, aujourd'hui remplacée par Damien Peynaud¹⁸⁸. C'est sous l'égide de la directrice historique que le Magic a accueilli un festival renommé intitulé « Théâtres au Cinéma » qui fut organisé de 1990 à 2017 à Bobigny. C'était l'occasion pour le cinéma d'accueillir un public venu de toute l'Ile de France.

Le cinéma a d'abord été associatif puis municipal en 2008, avant d'être transféré à Est Ensemble en 2013. Depuis 2014 et le changement de bord politique de la municipalité, le cinéma ne reçoit plus de subventions de la ville de Bobigny et est entièrement à la charge d'Est Ensemble. Pour Ariane Mestre, ce passage sous la tutelle d'Est Ensemble a permis « plus de réactivité » et de nouer un « lien particulier entre les cinémas de Bobigny et de Bondy »¹⁸⁹. Mais selon elle, les réseaux que sont ceux de l'ACRIF ou de Cinémas 93 sont encore plus forts que le réseau Est Ensemble.



Figure 18: En bleu, les quartiers prioritaires à Bobigny - Source: geoportail.gouv.fr

La salle réalise aujourd'hui 44 000 entrées par an, sur le territoire d'une ville de 50 000 habitants que la programmatrice Ariane Mestre qualifie de « difficile »¹⁹⁰ : « la population bobignyenne est jeune, peu qualifiée et sans pouvoir d'achat. Ces données sont cruciales pour comprendre les (faibles) pratiques culturelles de bon nombre d'habitants.e.s »

¹⁸⁸ Qui dirige également le cinéma André Malraux de Bondy, mono-écran.

¹⁸⁹ Entretien avec Ariane Mestre, programmatrice au Magic Cinéma de Bobigny

¹⁹⁰ Entretien avec Ariane Mestre

de la ville. ¹⁹¹» Le public de la salle est constitué comme beaucoup de salles publiques du département d'une grande proportion de public « captif » que sont les élèves des écoles, collèges, lycées et centre de loisirs de Bobigny. Il y a peu d'adolescents au Magic, ils préfèrent se rendre à l'UGC Rosny. Mais le Magic accueille aussi des Balbiniens. Lié à l'influence du communisme dans la ville, un public politisé s'est constitué autour d'une classe moyenne de plus de 40 ans. Mais celle-ci tend à disparaître en raison de l'application d'un surloyer au moment du changement de municipalité. En dehors de Bobigny, ce sont également quelques Drancéens qui font le déplacement.

- **État des lieux : ville nouvelle, équipement obsolète et influence de la gare du GPE**

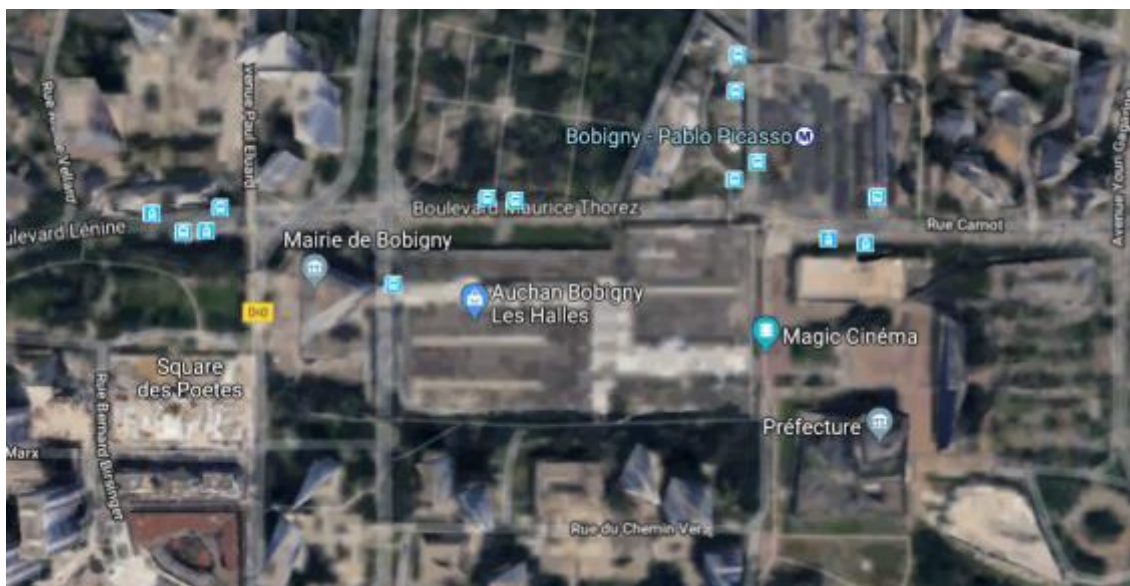


Figure 19: Capture Google Maps du centre commercial Bobigny 2

Le Magic se situe dans un centre commercial vieillissant voué à la destruction. Ce quartier Pablo Picasso de Bobigny étant un hub de transport avec une gare de RER, une station de métro, de tram et le terminus de nombreuses lignes de bus. Une nouvelle gare de métro va être construite pour accueillir la ligne 15 du Grand Paris Express. Ce fut d'ailleurs un des lieux au départ envisagé pour accueillir le nouveau Magic : « Nous avons hésité un moment donné à faire que le cinéma soit dans la gare, on a eu cette réflexion parce qu'on a réfléchi à toutes les possibilités de lieu qui pouvait accueillir un cinéma. Au début on

¹⁹¹ Ariane Mestre « Présentation du Magic Cinéma à Bobigny (93) - Ancrage territorial et accessibilité » p.7

était pas du tout sûr que le projet immobilier qui allait être sélectionné dans le cadre du renouvellement urbain à Bobigny allait avoir un cinéma. Quand on a su qu'il y allait avoir un cinéma, on a vraiment tout misé là-dessus. Mais au début on est resté ouvert à toutes les propositions, notre idée était qu'il reste un cinéma public à Bobigny. »¹⁹²

Le cinéma de Bobigny est aujourd'hui difficile à trouver car c'est un enchevêtrement de plusieurs dalles. Il se trouve au sein du centre-commercial Bobigny 2, mais le Magic a une façade qui n'est pas sur la passerelle et donc qui n'est pas visible dans les zones de flux de déplacement. La destruction de ce centre commercial vieillissant s'inscrit dans la volonté de cette ville nouvelle de sortir de la logique de dalle et de revenir à du « pied d'immeuble ». La ville a donc lancé une consultation, et a finalement retenu Altarea.

Le contexte politique de cette décision intervient à la suite d'un changement de majorité, le nouveau maire élu étant un membre de l'UDI, Stéphane de Paoli. C'est un proche de Christophe Lagarde, président de l'UDI, député de Seine-Saint-Denis et maire de Sevrans¹⁹³.

- Les stratégies des promoteurs immobiliers : le cinéma comme produit d'appel et créateur de flux

C'est Altarea Cogedim qui va gérer la reconversion du centre-commercial¹⁹⁴, qu'ils vont démolir pour le reconstruire. C'est un PUP (Projet Urbain Partenarial) avec l'exigence d'un cinéma, mais pour Altarea c'est un projet avant tout de logements qui intégrera commerces et bureaux : on est sur une opération mixte. C'est un excellent emplacement pour implanter un nouveau cinéma car le centre-commercial se situe au cœur d'un réseau de flux et le projet porté par Altarea inclut des logements.

« Leur idée c'est donc de créer une rue à la place du centre commercial. Leur idée pour avoir du chaland pour les magasins qui sont en rez-de-chaussée, c'est d'avoir d'un côté le Auchan et de l'autre un cinéma. Et ils voulaient un cinéma privé, ce qui était porté aussi

¹⁹² Entretien avec Christel Groshenry

¹⁹³ Ce dernier a d'ailleurs été au cœur d'un reportage de Pièces à Conviction, le magazine d'enquête de France 3 intitulé « Élus et associations : les liaisons dangereuses » diffusé le 29 novembre 2017 et qui épinglait les pratiques électorales du député ainsi que les modes de gestion troubles au sein de la mairie de Bobigny.

¹⁹⁴ « Communiqué de presse - Altarea Cogedim désigné comme l'opérateur-investisseur unique du nouveau projet de centre-ville de plus de 100 000 m² à Bobigny »

par la ville Bobigny, qui a changé. Après 90 ans de communisme, elle est passée UDI donc eux aussi portaient plutôt un projet privé. Ça a été un vrai combat politique pour nous, nos élus s'en sont emparé avec force. Pour nous il était hors de question d'une part de perdre un cinéma et d'autre part de voir s'installer à proximité immédiate un cinéma privé. Donc là c'est officiel : ce sera bien un cinéma de gestion publique. On travaille actuellement sur un « 6 salles ». C'est officiel depuis le 19 décembre 2017. On a reçu le courrier d'Altarea qui officiellement nous dit que c'est Est Ensemble qui sera l'exploitant de ce cinéma. On est toujours en négociations sur les termes, ça va prendre un peu plus de temps. »¹⁹⁵



Figure 20: Le grand projet mixte porté par Altarea Cogedim - Bobigny La Place

Par ces mots, Christel Groshenry dévoile à la fois la stratégie urbaine qui est à l'œuvre mais également les difficultés auxquelles a dû faire face Est Ensemble pour conserver la présence et la gestion publique d'un cinéma dans le nouveau centre commercial de Bobigny. Outre le projet architectural, il faut également détailler le mode opératoire du chantier pour comprendre les difficultés qui vont se poser à Est Ensemble.

¹⁹⁵ Entretien avec Christel Groshenry

b. Un projet de reconstruction en plusieurs temps : intégration forcée d'un acteur métropolitain en quête d'identité

Est Ensemble doit donc faire face à deux défis : le premier étant de rester intégré au projet de nouveau cinéma, le deuxième, de gérer les délais de latence de construction et garantir une présence de cinéma sur le territoire de Bobigny pendant la période de travaux.

- Les efforts d'Est Ensemble pour conserver un cinéma face aux acteurs publics (mairie) et aux acteurs privés (promoteurs, circuits)

Un des paramètres clés de ce projet urbain et des décisions affiliées qui ont pu être prises tient surtout au changement de municipalité de 2014, comme nous allons le détailler. Au moment où est prise la décision de détruire le centre commercial Bobigny 2, le cinéma est à Est Ensemble qui veut en conserver la gestion. Mais il va être rasé avec le centre commercial, donc que va-t-il se passer ? Il est difficile de convaincre le promoteur de la nécessité d'un cinéma public, notamment car la mairie est désormais de centre-droit (le maire est Stéphane de Paoli, UDI) alors qu'elle était communiste de longue date. Deux discours s'opposent et en parallèle deux cinéphilies. D'un côté Est Ensemble met en avant une logique parapublique et vante un cinéma de la diversité. Tandis que pour le maire de Bobigny, la cinéphilie est associée aux lieux où lui a découvert le cinéma, au premier rang desquels l'UGC Rosny. Voilà d'où découle sa volonté d'associer un opérateur privé à ce projet et en particulier UGC¹⁹⁶. Le cinéma de Rosny est l'un des premiers multiplexes ouvert par UGC, datant de 1996, il suit Les Halles (1995) et précède Bercy (1997). C'est un des grands succès du groupe UGC : en 1997, avec 12 salles il totalisait 1 235 000 entrées ; en 2004, avec 15 salles, 2 300 000 entrées. Aujourd'hui l'UGC réalise 1 300 000 entrées, une baisse qui s'explique par l'ouverture en 2014 de l'UGC Aulnay. Il n'en reste pas moins que pour le maire de Bobigny, c'est un exemple de cinéma qu'il faut reproduire. « Pour le maire, le Magic est un non-sens. Dans le débat, la question de la programmation arrive assez vite : « Nos jeunes ne veulent pas de votre programmation

¹⁹⁶ « Nous on nous jamais dit qui c'était, ce que nous a dit le promoteur c'est que des acteurs privés étaient intéressés, qu'à la base ils ont sous-entendu que ça pouvait être UGC, mais ça n'a jamais été confirmé. On ne nous en jamais dit plus. C'est le jeu des négociations, ils nous ont dit : « il y a des exploitants privés qui sont intéressés », est-ce que c'était pour qu'on accepte tout ? On ne sait pas. » Entretien avec Christel Groshenry

Art et Essai en VO. » »¹⁹⁷ A cette volonté municipale s'ajoute surtout des habitudes de travail des promoteurs immobiliers, si Altarea se tourne assez naturellement vers UGC¹⁹⁸ lorsqu'ils doivent intégrer un cinéma à un ensemble immobilier c'est en raison d'un certain tropisme pour les groupes de même taille, comme le résume Antoine Mesnier : « Les grands groupes aiment parler avec les grands groupes »¹⁹⁹ : un exemple pour illustrer cette affirmation, le groupe Unibail Rodamco, premier groupe européen d'immobilier commercial a fait appel à Europacorp à Aéroville et à UGC à Rosny 2²⁰⁰. Il s'agit pour le promoteur de louer ses espaces le plus cher possible et donc la présence d'un circuit permet à la fois de faire payer au cinéma un loyer conséquent mais le nombre d'écrans permet également d'augmenter les loyers des autres commerces adjacents.²⁰¹ C'est finalement assez paradoxal de voir UGC candidat à la reprise d'un de ses anciens cinémas...

Est Ensemble met en avant son comportement pro-actif au sujet de la conservation d'un cinéma public dans ce projet urbain. Un cinéma qui est d'autant plus important, qu'il doit normalement comporter six salles et deviendrait un nouvel étendard pour l'EPT. Mais en réalité, il semblerait qu'Est Ensemble n'ait pas été consulté au démarrage et que la collectivité ait dû s'imposer au sein du processus décisionnel : « Pour être transparente, nous, on a appris l'existence du projet de renouvellement urbain par voie de presse avec la démolition. Donc il a fallu le temps d'avoir des réponses par la ville de Bobigny, après il a fallu savoir quel était le promoteur choisi car ce n'était pas tout de suite Altarea Cogedim. Je pense que nous on est sur le projet depuis facilement début 2016 (mars 2016). Nous depuis que le promoteur est sélectionné, nous sommes sur le coup. Pour leur prouver qu'Est Ensemble était une collectivité capable de faire des cinémas qui sont appréciés et qui fonctionnent, on a même organisé une visite du Méliès. »²⁰²

Là où le rapport de force était favorable à l'acteur public métropolitain c'est dans le contrat de location. En effet, Est Ensemble étant locataire au sein du centre-commercial

¹⁹⁷ Propos rapportés lors de l'entretien avec Antoine Mesnier

¹⁹⁸ UGC a simplement fait une lettre d'intention concernant ce projet.

¹⁹⁹ Entretien avec Antoine Mesnier

²⁰⁰ Dounia Georgeon « Repenser l'exploitation de proximité face à la concurrence: les cas de Tremblay-en-France et Noisy-le-Grand en Seine-Saint-Denis » p.21

²⁰¹ Yves Bouveret, délégué général d'Écrans VO, s'étonne d'ailleurs des loyers imposés aux cinémas dans ces ensembles commerciaux : « Si le cinéma est un produit d'appel, les loyers pourraient être plus bas. »

²⁰² Entretien avec Christel Groshenry

voué à la destruction, il est difficile de se débarrasser d'un locataire qui entend bien rester. De plus, les équipes en charge du logement chez Altarea Cogedim ont bien conscience qu'il ne faut pas se fâcher avec Est Ensemble car ils sont en charge des PUP (Projet urbain partenarial). La Seine-Saint-Denis et plus particulièrement les communes membres d'Est Ensemble étant des territoires d'opportunités pour les promoteurs, il s'agit de conserver de bons rapports avec les autorités administratives. « Chez Altarea Cogedim, on pense à long terme »²⁰³ nous confie Antoine Mesnier.

Une fois Est Ensemble intégré au projet, ils sollicitent la société Vuillaume Ciné Conseil pour réaliser une étude de potentiel et arbitrer de la taille du cinéma nouveau (entre 4 et 8 salles). Gérard Cosme, président d'Est Ensemble, a donc demandé au promoteur et à la mairie de leur fournir le cahier des charges qu'ils avaient donné à UGC pour réaliser cette étude. Par la suite, les équipes d'Est Ensemble ont dû monter un projet cohérent de nouveau cinéma, avec la condition d'être moins onéreux (que le Méliès de Montreuil). Pour Antoine Mesnier, l'hypothèse d'un cinéma public est dès lors plausible car : « Est Ensemble est déjà locataire, Est Ensemble est déjà exploitant et Est Ensemble est la puissance politique ».²⁰⁴ Mais cette position de force n'était pas gagnée d'avance, et il y a eu un véritable combat politique pour s'imposer comme l'exploitant de référence sur Bobigny. La réception de cette nomination est d'ailleurs incertaine, normalement publique elle n'est pour autant pas dévoilée à tout-va pour l'instant. Il est très compliqué de gérer les relations public-public. Si les intérêts d'Est Ensemble et de la mairie de Bobigny ont pu diverger dans le processus de sélection, il faut néanmoins conserver de bons rapports car Bobigny reste une commune membre.

« Le projet de Bobigny n'est pas secret car ça a été un combat politique. On a fait des courriers officiels à beaucoup d'acteurs. Par exemple le GNCR nous a répondu qu'ils nous soutenaient, donc nous, on va répondre à tous pour dire que ça y est c'est acté. Effectivement on n'a pas trop étalé le projet publiquement. C'est toute une stratégie : mener un combat politique mais sans qu'il se voit trop. Car Bobigny reste une ville membre. Car à la fois le combat c'était avec le promoteur et en plus avec la ville qui elle aussi souhaitait à la base un acteur privé. Donc c'était de communiquer habilement. On va travailler avec la ville, le cinéma sera géré Est Ensemble mais la ville reste un

²⁰³ Entretien avec Antoine Mesnier

²⁰⁴ Entretien avec Antoine Mesnier.

partenaire privilégié, c'est sur le territoire. De la même manière Boris travaille avec la ville de Saint-Denis, d'ailleurs ça s'est vu avec le projet qui s'est lancé là-bas et si je ne me trompe pas l'Écran est associatif, très largement subventionné par la ville. Il y a eu un combat qui devait se mener un peu finement. »²⁰⁵ Le combat n'est cependant pas terminé car il va falloir conserver une activité cinéma alors que les processus de destruction et reconstruction sont espacés dans le temps.

- **Le processus de destruction / itinérance / reconstruction**

« Il faut savoir que le centre commercial actuel va être démoli en deux phases : il se trouve que le cinéma se situe dans la phase qui va être démoli dans un premier temps. Ils démolissent le lieu de phase 1, avec le cinéma. Ils reconstruisent. Après ils démolissent phase 2 et reconstruisent phase 2. Nous on va être démoli dans la phase 1 mais reconstruit dans la phase 2 : on a presque 6 ans sans cinéma. Donc on est en train de travailler à un projet de cinéma itinérant. »²⁰⁶ La destruction de la phase 1 doit en effet intervenir en 2019, quand la livraison de la phase 2 n'est prévue que pour 2025. Ce sont donc 6 longues années d'absence de cinéma qu'il faut combler. Pour le moment les réflexions autour d'un projet itinérant sont toujours en cours, le projet final doit être rendu en juin 2018. Viendra ensuite une réflexion sur la programmation du nouveau cinéma, qui forcément devra évoluer vers le grand public. À l'heure d'écrire ce mémoire, le comité de réflexion doit être toujours en plein travail. « On est en train de chercher différents lieux dans Bobigny, mais tout cela est vraiment à l'étude. On est en train de monter un comité technique qui va travailler sur un projet de cinéma itinérant et un projet de cinéma pendant cette période. Ce ne sera pas que la diffusion, je pense qu'on fera aussi de la médiation, des ateliers pratiques. L'idée c'est que Bobigny ne reste pas sans activités cinématographiques pendant ces 6 années. » Une des questions problématiques que pose de but en blanc cette possible activité d'itinérance est celle des emplois de tous les membres de l'équipe du cinéma. L'équipe du Magic représente aujourd'hui 13 personnes, dont le futur professionnel est questionné par cette destruction et ce temps latence. Il est évident qu'une activité d'itinérance et une activité d'exploitation sur lieu fixe à l'année ne requiert pas forcément le même nombre de personnes ni les mêmes qualifications. C'est là que la fonction « réseau » d'Est Ensemble peut pleinement réaliser son potentiel de partage,

²⁰⁵ Entretien avec Christel Groshenry

²⁰⁶ Entretien avec Christel Groshenry

également au niveau du personnel. Deux personnes ont déjà été transférées dans d'autres équipements d'Est Ensemble. « [L'idée]'est de conserver l'équipe du cinéma. Après il se trouve que comme on gère également d'autres cinémas, les projectionnistes pourront aussi travailler éventuellement dans les autres cinémas. De toutes façons les agents, pour la plupart sont des agents qui sont titulaires de la fonction publique donc ils restent en poste. Après ils ne vont pas travailler dans un cinéma qui n'existe plus. L'idée c'est de garder l'équipe, mais il faut qu'on voit comment on travaille tout ça. Là c'est un projet qui est en cours. Effectivement, on a su seulement en fin 2017 que nous avions le cinéma. Donc maintenant on met ça en route. »²⁰⁷

Une autre interrogation inhérente à ce projet est celle de la taille du nouveau cinéma. Si Christel Groshenry mentionnait un cinéma de six écrans, l'étude de Vuillaume Ciné Conseil tablait sur un cinéma entre quatre et huit écrans. Mais attention, comme de nombreux acteurs interrogés n'ont pas manqué de me le rappeler : Bobigny ce n'est pas Montreuil. Le succès du Méliès ne saurait être calqué sur le territoire Balbynien en tout cas pas sur le même créneau de programmation. Si, pour proposer une programmation large, il faut évidemment avoir un certain nombre d'écrans, il ne faut pas surestimer celui-ci. Il est évident que l'argument du Grand Paris peut être un atout pour Est Ensemble pour mettre en œuvre de gros cinémas publics. Mais il ne faut pas forcément se lancer dans la construction d'équipements surdimensionnés comme peuvent le préconiser certains cabinets de conseil. Aujourd'hui pour Yves Bouveret : « les cabinets de conseil surévaluent le potentiel des nouvelles salles »²⁰⁸. Autour du projet de Bobigny, des inquiétudes émergent sur la capacité de création d'entrées d'un établissement qui ferait plus de 5 salles. Des remarques dont Est Ensemble semble être conscient : « Clairement, après on sait très bien que ce n'est pas parce qu'il y a un « 6 salles » neuf qui fonctionne à Montreuil, qu'un « 6 salles » neuf va fonctionner à Bobigny, c'est pas la même population. À Bobigny, je crois que 70% des habitants vivent en quartier 'politique de la ville'. C'est énorme. Ce n'est pas du tout la même population que Montreuil, où une étude prouve que quasiment la totalité des intermittents du spectacle vivent à Montreuil. On n'aura pas le même succès, on n'aura pas forcément la même programmation non plus. Mais on a quand même le vœu de travailler dans une volonté de diversité, d'ouverture,

²⁰⁷ Entretien avec Christel Groshenry

²⁰⁸ Entretien avec Yves Bouveret

d'Art et Essai. Et quand je dis diversité c'est diversité de genres, de films, d'économies du film, de nationalités donc c'est vrai qu'un « 6 salles » permettra de faire tout ça aussi. D'avoir plus de sorties nationales, sur des films attendus et qui sont sollicités par les médias. Tout en continuant à passer des films chiliens et autres. »²⁰⁹ Dans son mémoire Ariane Mestre, actuelle programmatrice du cinéma voit deux raisons à l'augmentation du nombre de salles du Magic : « en 2025, avec la nouvelle gare de la ligne de métro 15, de nouveaux logements et nouveaux commerces, le centre-ville balbrynien devrait voir s'accroître la population qui y passe ou qui y vit. On peut donc estimer que la fréquentation d'un cinéma flambant neuf serait bien supérieure à celle que le Magic Cinéma, hébergé dans un centre commercial moribond et lui-même en voie d'obsolescence, connaît aujourd'hui. Par ailleurs, étant donné l'important nombre de films sortis chaque année et la très courte durée de vie de ceux-ci en salles, on pourrait imaginer qu'une des salles du futur cinéma soit consacrée à des films de continuation pouvant être projetés pendant plusieurs semaines²¹⁰. » Néanmoins, ces facteurs l'amènent à une conclusion différente de celle d'Est Ensemble : « Pour ces deux raisons, il semblerait pertinent de construire un cinéma avec trois écrans.²¹¹ ». Nous observerons avec attention les arbitrages qui seront faits autour de la taille de l'équipement nouveau.

Ce que nous remarquons donc actuellement à Bobigny est clairement un exemple d'interventionnisme public à l'égard de l'exploitation. C'est un instantané des jeux de pouvoir qui peuvent exister dans une décision d'aménagement. Est Ensemble a installé un rapport de force vis-à-vis de la mairie (qui n'était pas de la même couleur politique) et du promoteur. C'est une démonstration politique, dont l'EPT devrait bientôt se targuer. Mais si aujourd'hui Est Ensemble a été préféré à UGC, la suite reste compliquée. Il va falloir tenir un projet sur plus de six ans, c'est-à-dire au-delà des élections municipales de 2020 qui pourraient changer la donne. Le jeu politique est également à l'œuvre de l'autre côté du territoire du 93, à Saint-Denis où le cinéma public, la mairie et les opérateurs privés mènent une drôle de danse.

²⁰⁹ Entretien avec Christel Groshenry

²¹⁰ Ariane Mestre « Présentation du Magic Cinéma à Bobigny (93) - Ancrage territorial et accessibilité » p.24

²¹¹ Ariane Mestre « Présentation du Magic Cinéma à Bobigny (93) - Ancrage territorial et accessibilité » p.24

B. L'Écran de Saint-Denis : agrandissement municipal et partenariat public-privée, les difficultés municipales à contrôler l'aménagement urbain sur son territoire

Saint-Denis est une ville historique, aujourd'hui ville de périphérie, elle reste néanmoins une ville centre de Plaine Commune. Elle va retrouver une centralité et un dynamisme dans le cadre du Grand Paris, elle se trouve en effet au cœur des aménagements métropolitains futurs pour deux raisons : d'une part c'est un des sites d'accueil du village olympique, et d'autre part c'est sur son territoire que va se construire la plus grande gare du GPE, dans le quartier Pleyel. Nous allons traiter de deux projets d'aménagement cinématographique public dans cette ville, d'abord un projet d'agrandissement en centre-ville de l'équipement culturel existant, puis l'intégration d'une salle publique-privée dans un projet titanesque à Pleyel.

a. *L'agrandissement de l'Écran : la défense d'un équipement culturel municipal - Par qui ? Pour qui ? Pourquoi ? Pourquoi maintenant ?*

- Historique de l'Écran

Saint-Denis a d'abord disposé d'une salle mono-écran au sein du Théâtre Gérard Philippe dans les années 1980. Le cinéma a ensuite été relocalisé en centre-ville et il est aujourd'hui comme depuis ses débuts²¹² géré par une association subventionnée. C'est ce récit que nous a livré Boris Spire, directeur du cinéma. Comme beaucoup de salles de Seine-Saint-Denis, l'Écran trouve son origine dans les mouvements d'éducation populaire et dans la cinéphilie des années 1960 et 1970 : « La création de la première salle publique à Saint-Denis, L'Écran, est l'émanation des cinéclubs qui existaient déjà beaucoup dans les années 70 ici »²¹³

Étudier une salle comme l'Écran est pour nous l'occasion d'analyser les logiques de développement des cinémas publics, avec l'appui d'un terreau politique communiste²¹⁴

²¹² « En 1991, ils ont eu le projet d'agrandir, d'ouvrir deux nouvelles salles dans le cadre de la réfection du centre-ville et la création de ce centre-ville qui n'existait pas à l'époque » - Entretien avec Boris Spire

²¹³ Entretien avec Boris Spire

²¹⁴ « Par exemple par **Maurice Soucheyre**, Maire-adjoint à la culture, en mars 1980 à Saint-Denis évoquant la programmation souhaitée pour la salle municipale nouvellement créée : variée, des derniers films sortis comme des classiques ou d'œuvres de jeunes créateurs » in « Salles publiques de Plaine Commune: quels modèles pour le XXI^e siècle? » p.7

et l'impulsion de directeurs avec de fortes personnalités : Jean-Pierre Le Pavec (1982-1986), Alain Losi (1986-2000), Armand Badéyan (2000-2003), Boris Spire (2004-...) avec une programmatrice historique, Catherine Haller de 1988 à 2018²¹⁵. « Ça s'est construit vraiment comme beaucoup d'autres endroits dans les années 1980, c'est-à-dire qu'ils viennent de l'Art et Essai, de la cinéphilie surtout. Ce sont des cinéphiles passionnés qui très vite se sont tournés vers une envie de communiquer leur passion et d'être passeurs. Le Pavec fait complètement partie de cette génération, qui a très vite coconstruit avec les élus et le petit monde politique ici communiste. Car c'est une ville communiste depuis longtemps et il faut le dire. D'abord ça fait partie de ce qui explique pourquoi on en est là aujourd'hui, au niveau des questions culturelles à Saint-Denis. Et puis parce que ce sont des villes communistes de banlieue, ce qu'on appelle la ceinture rouge, qui a créé ces salles de cinéma. À Saint-Denis la particularité c'est que c'est encore une ville communiste ! »²¹⁶ Aurélie Pinto a mis en exergue le particularisme du profil des exploitants du département, permettant d'éclairer cette succession à la tête de l'Écran : « Bien que l'espace des salles du 93 soit lui-même très différencié, elles rassemblent un ensemble de caractéristiques communes, au premier rang desquelles la trajectoire des directeurs/trices de salles [...], marquée par une prédominance du capital culturel dans la structure de leur capital.²¹⁷ »

Si l'Écran envisage de s'agrandir aujourd'hui, ce n'est pas la première évolution que connaîtra le cinéma : d'abord mono-écran au sein du théâtre Gérard Philippe, le cinéma a ouvert deux écrans supplémentaires dans le centre-ville nouveau de Saint-Denis en 1991, avant de ne conserver que ces deux salles 8 ans plus tard. « De 1982 à 1991, il n'y avait qu'une salle à l'Écran qui était une salle de 300 places. Qui a tout de suite très bien marché, et qui a tout de suite été défendue comme une salle publique, avec les exigences qui sont globalement les nôtres aujourd'hui : défendre un cinéma pluriel, un cinéma Art et Essai, de faire beaucoup d'animations, d'inviter des cinéastes, de faire un cinéclub évidemment »²¹⁸ L'exigence d'Art et Essai pointu a toujours été dans la nature de l'Écran, avec une attention particulière pour les artistes, acteurs et réalisateurs, notamment à

²¹⁵ La programmation est reprise cette année par Boris Spire et Laurent Callonnec.

²¹⁶ Entretien avec Boris Spire

²¹⁷ Aurélie Pinto « L'exploitation d'un label de qualité dans une industrie culturelle. Le marché de la diffusion des films « Recherche et Découverte » dans les salles de cinéma » p.109

²¹⁸ Entretien avec Boris Spire

travers les festivals qui ont existé dans ce cinéma. En période de festival, « la salle retrouve alors une place centrale au cœur de la cité, une fonction d'agora publique où s'organisent de nombreuses discussions mais aussi des débats et des rencontres²¹⁹ ». La logique festivalière a toujours tenu une grande place du fait de l'action des différents directeurs, Alain Losi a été précurseur avec la création des Acteurs à l'Écran²²⁰. « C'était vraiment lui qui tenait ce festival et qui a été aussi un directeur qui a marqué de sa patte, qui a contribué à faire ce qu'est l'Écran : arriver à faire venir du public, des cinéastes qui viennent du monde entier, à faire reconnaître ce lieu comme un lieu culturel important en Ile de France... »²²¹

Aujourd'hui l'Écran accueille environ 80 000 spectateurs chaque année et présente 400 films. Selon l'étude réalisée par le cabinet Hexacom « le cinéma de Saint-Denis rayonne aujourd'hui sur un bassin d'environ 286 200 habitants. 27% de la population réside dans la zone primaire, c'est-à-dire à moins de 7-8 minutes du cinéma. »²²² C'est donc majoritairement un cinéma de proximité qui opère sur un territoire avec des dynamiques sociodémographiques contrastées : une croissance démographique soutenue (« +5.6% entre 2006 et 2013 contre 2.5% sur la même période au niveau national »), « une population de jeunes supérieure à la moyenne nationale, une proportion de seniors et de cadres inférieure à la moyenne nationale ». ²²³

Boris Spire, directeur de l'Écran, est également président du Groupement National des Cinémas Art et Essai. En nous présentant l'historique de ce cinéma, il a par ailleurs réalisé une ébauche de la convention qui liait le cinéma et la ville. Ces missions qu'il détaille sont applicables pour lui à tout équipement public et fondent la différenciation avec le privé, sur laquelle repose les fondamentaux de l'exploitation public. Ce sont des objectifs

²¹⁹ Agnès Salson et Mikael Arnal. *Rêver les cinémas, demain* p.26

²²⁰ « Les rapports avec les créateurs sont, pour nous, essentiels. Il est venu à l'Écran trois cents invités en sept ans, parmi lesquels Godard, Sergio Leone, Boorman, Rosi, Polanski, Shirley MacLaine, Gassman, Tavernier, Chabrol, Ben Kinsley, Monica Vitti, Lonsdale, Birkin... Nous avons des cycles «les Métiers du cinéma» par exemple, pour lesquels sont venus des gens comme Annie Miller pour le scénario ou Albert Jurgenson (le collaborateur de Resnais) pour le montage. Au moins une exposition par an consacrée au cinéma d'animation, avec des ateliers dans les classes primaires. Enfin, il faut parler du festival «les Acteurs à l'écran», le seul du genre, qui à lui seul amène 11 000 spectateurs, et du prix Michel-Simon du jeune comédien donné à cette occasion. » Alain Losi dans L'Humanité – Jean Roy « Toutes toiles dehors »

²²¹ Entretien avec Boris Spire

²²² Éric Lavocat « Étude du marché cinématographique de Saint-Denis dans le cadre d'un cinéma de proximité Art et Essai » p.29

²²³ Éric Lavocat « Étude du marché cinématographique de Saint-Denis dans le cadre d'un cinéma de proximité Art et Essai » p.29

à la fois politiques et artistiques émanant d'une co-élaboration entre le cinéma et la collectivité au fil des années, c'est l'instrument de la politique culturelle locale en termes de cinéma.

« Donc je peux te citer tout ce qui a dans la convention :

- La défense d'un cinéma pluriel, diversité d'un cinéma, des films venant du monde en entier.
- L'éducation à l'image : on travaille de la maternelle à l'université pour l'éducation au regard. [...]
- L'animation : une salle qui doit être animée en accueillant des cinéastes et des membres de la profession du cinéma.
- Les festivals : ça a évolué car ce n'était pas les mêmes festivals à l'époque. Il y a un festival qui a très bien marché à Saint-Denis, qui a été créé un peu après la création de la salle. Ça s'appelait « les Acteurs à l'écran » et qui est d'ailleurs le festival avant les Journées Cinématographiques Dionysiennes [...]
 - Aujourd'hui on a dans la convention deux festivals. Un qu'on organise en propre : les JCD, qui s'appelait avant « Est-ce ainsi que les hommes vivent ? ». Et puis le PCMMO, qui est encore dans notre convention car on met une somme budgétairement importante pour le co-produire et aussi parce qu'on investit sur la programmation et l'animation. [...]
- Des tarifs plus bas que le privé : c'est aussi une de nos missions, de proposer à un public diversifié d'avoir accès au cinéma à des tarifs plus bas qu'au Gaumont Stade de France pour parler uniquement de ce qui est sur notre territoire. [...] Il faut qu'on ait des tarifs en dessous pour permettre à un public défavorisé – même si c'est un terme qui veut tout dire et rien dire – de pouvoir venir voir des films à des tarifs moins chers.

Ce sont les 4/5 grandes missions qui sont demandées à un cinéma d'Art et Essai... [...] Pour moi, c'est le minimum qu'on puisse demander, c'est le minimum qui justifie que le public mette de l'argent dans le fonctionnement dans un cinéma. Autrement à quoi on sert ? Si c'est pour faire le travail du privé ça sert à rien, laissons le privé. »²²⁴

²²⁴ Entretien avec Boris Spire

En toute logique c'est donc l'extension de ces missions à un plus large public dionysien qui motive les velléités d'agrandissement du cinéma, une évolution pensée de longue date.

- **Un projet municipal de rénovation de longue date : agrandir un cinéma de proximité dans une équipement mixte délabré**

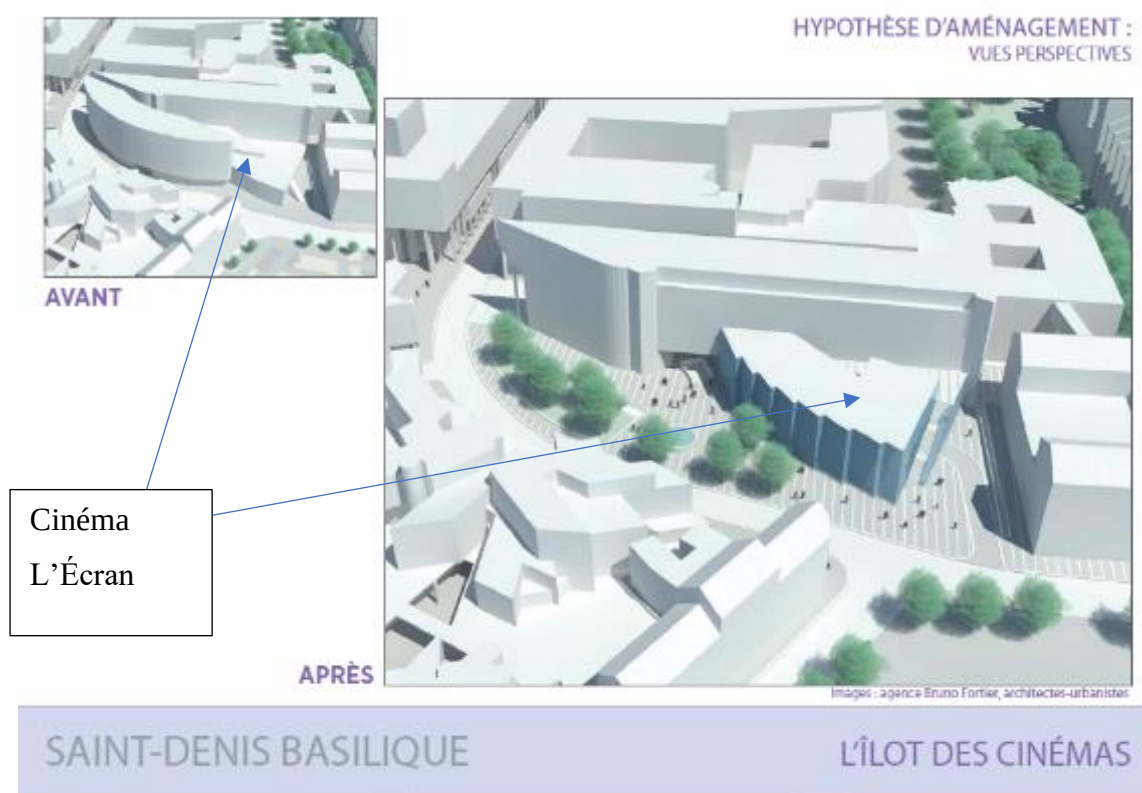


Figure 21: Perspectives de l'agrandissement de l'Écran - Source: Agence Fortier

Le projet d'extension de l'Écran a vu le jour il y a une dizaine d'années. Le point de départ de la réflexion est né du constat qu'il manquait un lieu d'accueil au cinéma, avec un bar, un espace convivial, dont les spectateurs sont friands. Un diagnostic qui était fait dans le rapport de Plaine Commune : « les équipements souffrent d'un déficit certain, soit qu'ils manquent cruellement d'un espace d'accueil convivial (Saint-Denis) », « ces insuffisances renvoient au fait que les structures sont parfois anciennes, rachetées en l'état ou construites (l'Écran est emblématique à cet égard) avant que les nouvelles pratiques des spectateurs se soient mises en œuvre. »²²⁵ Au terme d'échanges avec plusieurs architectes, il s'est avéré qu'il était possible de gagner des espaces en occupant une partie

²²⁵ Joël Augros. « Salles publiques de Plaine Commune: quels modèles pour le XXIe siècle? » p.20

de la place située devant le cinéma et en construisant une salle supplémentaire sur une terrasse située au-dessus de la salle 2. Des échanges ont également été organisés avec les spectateurs de Saint-Denis lors d'une grande table-ronde publique en mars 2017 pour détailler et débattre les modalités du projet²²⁶. Cet agrandissement de deux à quatre salles s'inscrit dans un projet urbain de renouvellement du centre-ville aujourd'hui très dégradé. Pour Catherine Bailhache qui a réalisé l'étude de l'ACOR sur l'extension de l'Écran, le choix de 4 salles est préférable notamment en termes de programmation : « Si un exploitant spécialisé art et essai veut accéder de manière satisfaisante à un nombre suffisant de films « très porteurs » et « assez porteurs » art et essai [...] il faut donc disposer à certaines périodes de l'année non seulement d'un volume suffisant de nombre de séances pour être en mesure de négocier l'accès et toucher le grand public, mais aussi de plusieurs écrans (au moins 2) entièrement disponibles pour cela de manière à engager plusieurs engagements parallèles ou concomitants. C'est pourquoi nous confirmons que la configuration idéale [...] est de 4 salles²²⁷ ». Un résultat confirmé par l'étude réalisée par le cabinet Hexacom : « Compte tenu de la configuration actuelle de l'offre Art et Essai dans la zone, il existe une demande non satisfaite sur le territoire. Celle-ci correspond à un marché estimé entre 95 000 et 120 000 entrées, dont environ 36 000 à 39 000 entrées scolaires. Pour réaliser ce marché, la capacité idéale est de 4 salles et 600 fauteuils environ. »²²⁸

Là encore, il faut questionner à la fois l'influence du Grand Paris, projet urbain pour toute l'agglomération et le processus politique à l'œuvre. Au cours des échanges que nous avons pu avoir avec les protagonistes dionysiens, nous avons réalisé que l'agrandissement n'était pas initialement poussé par les acteurs publics mais bien plus par la direction du cinéma. Il a fallu l'intervention de la foncière immobilière propriétaire du centre-commercial auquel le cinéma est adossé pour mettre en ordre de marche le projet d'agrandissement de l'équipement municipal.

²²⁶ Maxime Longuet « L'Écran voit plus grand ».

²²⁷ Catherine Bailhache « Projet d'extension de l'Écran - Saint-Denis » p.11

²²⁸ Éric Lavocat « Étude du marché cinématographique de Saint-Denis dans le cadre d'un cinéma de proximité Art et Essai » p.29

délégée à la culture, au patrimoine et à la mémoire de la Ville de Saint-Denis, explique cette latence et souligne le volontarisme municipal à cet égard : « Les villes sont de plus en plus soumises à des injonctions budgétaires : faut-il dès lors réduire les subventions allouées au cinéma ? C'est finalement le pari inverse que Saint-Denis a fait, en portant l'idée que le cinéma doit participer à une dynamique économique pour le centre-ville : « et si le cinéma pouvait être le moteur d'un développement urbain ? »²³⁰. La rénovation et l'extension du cinéma ont donc été inscrites dans le programme de rénovation urbain. L'objectif est de rouvrir le centre-ville à la population et d'en profiter pour y installer un équipement culturel, le cinéma, qui soit aussi un tiers-lieu. « Le projet global de rénovation urbaine du quartier Basilique est destiné notamment à ouvrir l'espace public pour améliorer le fonctionnement de la place du Caquet [...], clarifier les parcours marchands et moderniser le centre commercial, prendre appui sur un cinéma agrandi, offrant des services complémentaires, avec pour objectifs de conforter la vocation généraliste du parc social, améliorer à court terme la propreté et la sécurité²³¹. » Mais c'est également une manière pour la municipalité de jouer un rôle dans la métropole, comme l'explique Sonia Pignot : « La question est maintenant de savoir comment s'inscrire dans la métropole [...]. Saint-Denis est une ville de 120 000 habitants et les équipements sont très concentrés en centre-ville. Il est parfois plus facile d'aller à Paris et la concurrence d'offres est très importante. »²³² On observe qu'une véritable concurrence peut s'établir entre les collectivités. La question de l'échelle métropolitaine est donc posée. Le lien direct avec le Grand Paris n'était pas acté au départ en termes de communication mais il sera probablement ultérieurement, comme l'affirme Boris Spire : « Je pense que maintenant ça va être relié au Grand Paris. [...] L'ANRU [Agence Nationale de Rénovation Urbaine] prend en compte dans ses décisions les choix qui sont fait un niveau du Grand Paris, car c'est l'État qui prend les décisions derrière ces deux choses-là. »²³³

Le projet d'agrandissement de l'Écran à 4 salles s'inscrit dans une logique plus globale de disparition des mono-écrans municipaux au profit de cinéma de 4 à 5 salles. Mais, comme dans le cas de Bobigny, il faut questionner cet agrandissement et la taille optimale

²³⁰ « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.76

²³¹ Catherine Bailhache « Projet d'extension de l'Écran - Saint-Denis » p.1

²³² « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.77

²³³ Entretien avec Boris Spire

du cinéma à venir. Les motivations d'agrandissement doivent également être mises en perspectives. Dans le cas de l'Écran, outre le confort d'exploitation, de programmation et la création d'espace d'accueils, c'est aussi la nécessité d'accueillir un public scolaire toujours plus nombreux en raison de la dynamique démographique sur la ville qui peut pousser la mairie à agrandir son équipement public. Si la ville de Saint-Denis souhaite agrandir son infrastructure à ces fins c'est aussi parce qu'on peut « estimer que de nombreux cinémas municipaux ont développé un savoir-faire en matière de programmation, d'animation, de collaboration avec des partenaires locaux, de travail avec les scolaires, qui fait encore souvent défaut aux opérateurs privés »²³⁴. Mais il faut mettre en balance les besoins sociaux d'une ville comme Saint-Denis par rapport à la dépense municipale engendrée par des travaux municipaux autour du cinéma. Tout est question de choix politique, comme l'exprime Boris Spire : « Mettre des deniers publics pour agrandir un lieu comme le nôtre moi je suis convaincu que c'est important qu'on le fasse, pour l'avenir de l'Écran. Mais en même temps mettre cet argent à cet endroit-là il faut que ce soit pertinent, que ça serve. On se pose la question de à qui on s'adresse, pour qui on fait ça ? C'est une question sur laquelle je n'ai pas de réponses parce que je ne suis pas en politique. Mais c'est une question qui est posée. »²³⁵ A cette question, Luigi Magri, exploitant à Tremblay, propose une réponse. Pour lui, « s'il y a bien une réfection du centre-ville [à Saint-Denis], l'essor véritable est à Pleyel ». Le centre-ville historique de la ville n'étant pas desservi par le nouveau métro, il faut s'attendre à une « fracture sociale »²³⁶. La municipalité se doit d'être consciente de la polarisation à venir de son territoire. C'est d'ailleurs une des raisons qui l'oblige à s'investir dans le projet de salle du quartier Pleyel.

b. La création d'une salle dans le quartier Pleyel: incursion municipale dans un appel à projets métropolitain pour un partenariat public-privé

À Pleyel, la situation est bien différente de celle de l'ensemble immobilier autour de l'Écran. Nous sommes là en plein cœur du Grand Paris, dans le nœud de transports le plus important des nouveaux réseaux de métro. La centralité future de ce quartier était déjà

²³⁴ Lucia Anglade. « Bilan et perspectives d'un service public de l'exploitation. Quel avenir pour les salles de cinéma municipales? » p.25

²³⁵ Entretien avec Boris Spire

²³⁶ Entretien avec Luigi Magri

présente dans les esprits en 2013 comme en témoigne le rapport sur les cinémas de Plaine Commune : « A plus long terme, les modifications des transports, dans le cadre du projet du Grand Paris ajoutent un degré d'interrogation sur le futur à l'exemple du carrefour Pleyel destiné à devenir un grand nœud ferroviaire [...] Ce type d'évolution renvoie alors à une possibilité : créer une nouvelle salle »²³⁷. Aujourd'hui, le cinéma en conception fait partie de l'appel à projets « Inventons la Métropole », il ne représente qu'un infime aspect culturel d'un projet urbain se chiffrant en milliards d'euros. Néanmoins pour l'Écran comme pour la municipalité de Saint-Denis, être présent à Pleyel est une question cruciale. Nous détaillerons à la fois la chronologie du projet et l'implication progressive des différents acteurs, avant de se pencher sur les intérêts de chacun.

- **La création d'un cinéma dans une gare du GPE : le fonctionnement d'appel à projets**

Dans le communiqué de presse d'annonce des résultats de l'appel à projets « Inventons la métropole », voici comment est présenté le projet vainqueur dans le quartier Pleyel : **Les Lumières Pleyel**. « Site emblématique du Grand Paris autour de la plus grande gare du Grand Paris Express et comprenant un immeuble pont qui franchira le faisceau ferroviaire, c'est l'émergence d'un nouveau quartier, à proximité immédiate du futur village olympique. Sogelym Dixence Holding, lauréat du projet « Les Lumières du Pleyel », accompagné de plusieurs architectes emmenés par l'Agence Snohetta, propose un programme tertiaire, incluant des logements, des bureaux, des hôtels et des résidences étudiantes. »²³⁸ Le projet cinéma n'est évident pas présenté dans ces lignes introductives, néanmoins le quartier Pleyel comme tous les grands projets d'aménagement de la métropole intègre une dimension culturelle, dont on peut questionner le rôle de faire-valoir.

²³⁷ Joël Augros, « Salles publiques de Plaine Commune: quels modèles pour le XXI^e siècle? » p.18

²³⁸ « Inventons la Métropole du Grand Paris - Les lauréats 2017 de l'appel à projets » p.193



Figure 23: ©Les Lumières Pleyel / Sogelym Dixence - Snøhetta - Baumschlager Eberle Architekten - Chaix & Morel et Associés -

Au sein de l'ensemble Pleyel, le lieu culturel envisagé sera constitué de deux salles réparties autour d'un hall commun : une salle de spectacle vivant de 350 places avec une programmation musicale confiée au Glazart, et une salle de cinéma de 250 places programmée par L'Écran, ouverte sept jours sur sept, proposant quatre séances par jour. Il est prévu que la grande salle de spectacles puisse être utilisée de temps en temps pour le cinéma (en journée notamment) et inversement. C'est donc un vrai lieu d'activités mixtes, et à ce sujet, Luigi Magri a questionné l'initiative publique : « Les politiques publiques sont-elles capables de porter des lieux tiers comme celui-là ? »²³⁹. Il est vrai que c'est un projet relativement ambitieux en termes d'agencement des acteurs, on assisterait à la collaboration inédite entre un opérateur privé (Etoile) et une association ainsi qu'une municipalité (L'Écran et la Mairie de Saint-Denis) tous engagés dans une relation partenariale aux contours encore flous. Etoile Cinémas prendra en charge le personnel et le coût de fonctionnement à l'année. Pour arriver à l'équilibre économique, des locations de salles sont prévues. Quant à la rétribution de L'Écran, un pourcentage des recettes devrait lui être reversé. Mais ces informations ne sont pas encore certifiées et des questions d'investissement sont encore en négociation avec le promoteur, qui doit normalement prendre en charge la majeure partie du financement de l'équipement.

Cette création d'équipement a du sens sur le territoire dionysien selon les différents acteurs impliqués, en termes culturels comme en termes économiques : « D'abord, Saint-Denis est un territoire très étendu. Le centre-ville n'est évidemment pas le seul endroit où

²³⁹ Entretien avec Luigi Magri

les habitants ont envie de sortir. Cette proposition faite par le promoteur à Etoile Cinémas qui s'est adressé ensuite à l'Écran porte sur des problématiques essentielles : la relation de proximité²⁴⁰ avec les lieux et le fait de s'adresser au plus grand nombre pour réduire les inégalités géographiques. Ensuite, on assiste à une désertion des deniers publics pour ce qui touche aux enjeux culturels. En mettant en œuvre un partenariat public-privé, il y a quelque chose à inventer à cet endroit aussi. »²⁴¹ S'il y a un vrai besoin d'aménagement cinématographique dans cette zone, on peut analyser clairement la chaîne de pouvoir dans l'édification du projet. Le promoteur est allé chercher le groupe Etoile, qui a ensuite sollicité les équipes de l'Écran, qui à leur tour ont dû interroger leurs autorités de tutelle. Et pourtant pour les élus de Saint-Denis, il est question d'un véritable rôle politique municipal : « Les aménagements qui vont toucher la ville représenteront un énorme chantier : on redessine une nouvelle ville. Au départ, Saint-Denis n'était pas associée aux enjeux culturels de la métropole. Or les projets de la métropole ne doivent pas se faire au détriment des Dionysiens. **La ville de Saint-Denis s'est donc invitée dans le dialogue : le projet de création d'un cinéma ne pouvait pas se faire sans elle.** »²⁴² L'élue à la culture dionysienne, réaffirme ce rôle, en parallèle de la situation de la Courneuve où le projet du groupe Etoile n'intègre pour l'instant pas le cinéma municipal : « À Saint-Denis, Etoile Cinémas n'a pas été accueilli à bras ouverts. La ville s'est imposée et a dit que les choses ne se feraient pas sans elle. C'est la même démarche qui devrait être menée à La Courneuve. C'est le rôle des élus que de l'affirmer. »²⁴³ Le récit de l'exploitant Boris Spire relativise cet élan municipal : « Le promoteur, la SOGEDYM a proposé de solliciter Etoile Cinémas pour mettre à l'intérieur de ce projet une salle de cinéma, pour dynamiser le lieu et travailler avec les partenaires locaux. Donc Etoile Cinémas a été sollicité et comme ils connaissent bien le secteur de l'exploitation, ils se sont assez rapidement dit qu'il n'y avait pas de rentabilité sur ce mono écran et si ça restait un mono écran, il valait mieux travailler avec des acteurs locaux. [...] Très vite, il [a été] proposé que l'Écran travaille avec eux sur ce projet pour qu'en gros ce projet à l'intérieur de Pleyel devienne le troisième écran de l'Écran. Pour que ça devienne une entité en plus pour nous qu'on

²⁴⁰ Selon l'étude menée par une équipe de géographes, « 70% du public de l'Écran habite dans un rayon de 500 mètres autour du cinéma » in « Salles publiques de Plaine Commune: quels modèles pour le XXI^e siècle? » p.18

²⁴¹ Boris Spire, « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.78-79

²⁴² Sonia Pignot, « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.79

²⁴³ Sonia Pignot, « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.81

programmerait et animerait en collaboration avec Etoile mais **pour que ce soit une entité publique ou en tous cas considéré par les spectateurs comme un agrandissement de l'Écran**. Donc évidemment avec cette proposition ça demandait réflexion. On en a parlé en CA de l'association, on a essayé de réfléchir aux tenants et aux aboutissants. Ce qui a été compliqué pour nous, c'est qu'il a fallu qu'on s'engage assez rapidement sans que la ville soit associée de manière très officielle à ça. On a signé une lettre d'engagement dans le dossier comme quoi on était intéressé mais qui n'avait pas grande valeur. Mais la ville a été sollicitée et comme ils siègent aux commissions qui validaient le concours, ils auditionnaient les candidats retenus. Ils avaient une voix en la personne du maire. Et le maire nous a tout de suite dit que c'était un projet plutôt intéressant pour l'Écran et qu'il défendrait ce projet là si l'Écran y était associé plus que s'il ne l'était pas. Et qu'il n'était pas question qu'il y ait un multiplexe. Donc on y a été. »²⁴⁴ La mairie a finalement opéré surtout à la fin du processus décisionnel à la fois pour prendre connaissance de la participation de l'Écran à la candidature de la SOGEDYM, mais également dans le jury de l'appel à projets pour sélectionner le projet lauréat. Il est évident qu'il était plus facile, en termes d'image, pour la ville d'assumer la sélection d'un projet dans lequel l'Écran était impliqué et inversement c'était un moyen de faire rentrer la municipalité, non plus seulement comme entité décisionnaire, mais comme partenaire économique du projet culturel. Une fois détaillé ce processus d'intégration de chacun des acteurs, reste la question de l'intérêt à agir de chacun. Avec une question qui taraude les protagonistes publics engagés : que vient faire le groupe Etoile sur un projet de mono-écran ?

- **La coopération entre un groupe privé et une municipalité : quel pouvoir pour quel intérêt ?**

Si Etoile Cinémas a été approché par le promoteur dans le cadre de l'appel à projets autour du quartier Pleyel, c'est néanmoins avec prudence que l'opérateur privé s'aventure sur ce territoire : « Le groupe a été sollicité par des promoteurs pour animer des projets. S'agissant de Saint-Denis, Etoile Cinémas a fait ce constat que le territoire est très étendu avec une grande qualité des équipements déjà présents (salle de cinéma L'Écran, réseau Cinémas 93...). Il s'agit donc de tenter d'apporter une réponse vertueuse à travers la création d'un maillage des salles où celles qu'Etoile Cinémas créera seraient davantage

²⁴⁴ Entretien avec Boris Spire

une extension de l'existant qu'une mise en concurrence.²⁴⁵ » C'est en effet pour l'instant le cas sur le projet Pleyel, mais ces propos sont à mettre en parallèle avec le projet développé par Etoile Cinémas sur la friche Babcock à la Courneuve dans le cadre d'un autre appel à projets, au sein duquel le cinéma municipal n'est pour l'instant pas associé. Il faut considérer la possibilité selon laquelle, le groupe Etoile Cinémas se serait impliqué dans le projet Pleyel avec une dynamique vertueuse vis-à-vis des autres acteurs pour obtenir Babcock. Ce qui expliquerait que Boris Spire et les équipes de l'Écran ne soient pas dans une relation de confiance avec Etoile : « le directeur d'Etoile Cinémas est venu frapper à notre porte en la personne de Franck Lombard Platet. Ce premier rendez-vous n'était pas évident pour moi à comprendre car je me demandais si ce n'était pas le loup dans la bergerie. Quand on connaît les projets de multiplexes comme celui d'Argenteuil ou celui des Lilas, on ne peut pas dire que ça leur ait fait de la pub pour être dans une relation intelligente et sympathique avec les salles indépendantes et Art et Essai que nous sommes, particulièrement publiques. »²⁴⁶

La même méfiance a pu être ressentie lors de la présentation du projet le 27 novembre aux Journées Professionnelles organisées par Cinémas 93. Il est vrai que cette incursion d'un groupe privé en Seine-Saint-Denis sur un projet autre qu'un multiplexe à la programmation commerciale a fait des remous. « [Je] suppose que la présence de Franck Lombard-Platet autour de la table a de quoi surprendre. Pour [moi], ce projet est éminemment expérimental, sans équivalent en France et personne ne doit être naïf sur les enjeux d'un tel partenariat. Mais il y a une carte à jouer intéressante. L'objectif est d'inventer quelque chose de nouveau entre le public et le privé. »²⁴⁷ Ce partenariat public-privé devrait se traduire juridiquement par une structure en SCIC (Société Collective d'Intérêt Collectif) permettant d'avoir des partenaires privés et publics. Franck Lombard-Platet en détaille son fonctionnement et le processus décisionnel en son sein : « La répartition des droits de vote ne sera pas en fonction des détentions de participations (ainsi le promoteur immobilier n'aura pas plus de poids dans les votes) : c'est la garantie dans la durée que chacun ait une voix qui aura le même poids. »²⁴⁸ La réussite de cette nouvelle salle peut ouvrir la voie à une nouvelle forme d'exploitation et une véritable collaboration

²⁴⁵ Franck Lombard-Platet, « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.78

²⁴⁶ Entretien avec Boris Spire

²⁴⁷ Boris Spire, « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.78

²⁴⁸ Franck Lombard-Platet, « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.79

entre des acteurs publics et privés. Mais ce projet suscite des réactions fortes chez certains acteurs historiques de l'exploitation parisienne. Ainsi Jean-Jacques Rue, programmeur des cinémas Utopia, de s'exprimer : « D'un point de vue symbolique, [je] trouve inquiétant que des professionnels comme ceux de l'Écran, l'une des meilleures salles Art et Essai, qui vient de l'éducation populaire, délèguent une partie de leurs missions à un opérateur privé : on connaît la dérive ultra libérale des partenariats public-privé »²⁴⁹. Bien qu'Utopia soit également un groupe privé, c'est une opinion qui semble être partagée par un certain nombre d'exploitants indépendants franciliens. Cette opportunité de collaboration entre le cinéma l'Écran et le groupe Etoile n'en reste pas moins un cas d'étude très intéressant dont il faudrait suivre le développement. Dans l'hypothèse où le projet ne serait pas mené à terme, l'étude aurait toujours lieu d'être, dans une logique qui pourrait correspondre aux mots d'Howard Becker : « Nous devrions bien plutôt nous efforcer d'imaginer les possibilités les plus folles, puis nous interroger sur les raisons pour lesquelles elles ne se produisent pas »²⁵⁰.

À l'heure de terminer ce mémoire, le projet est en cours de développement. Les négociations avec le promoteur au sujet des investissements à réaliser battent toujours leur plein. La mairie de Saint-Denis travaille parallèlement à l'agrandissement de l'Écran dans un grand écart territorial. Mais c'est sur ces deux fronts combinant luttes culturelles, politiques et urbaines qu'elle s'intègre à la dynamique métropolitaine du Grand Paris et tente d'affirmer une unité territoriale de politique culturelle.

²⁴⁹ Jean-Jacques Rue, *Restitution des Journées Professionnelles de Cinémas* 93 p.80.

²⁵⁰ Howard Becker. *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales* p.149

Conclusion : L'influence du Grand Paris sur l'aménagement cinématographique du territoire de la Seine-Saint-Denis : la perte de pouvoirs des acteurs publics et privés traditionnels sur le développement du parc de salles, entre combat d'image et compétition métropolitaine

Au cours de cette étude, il nous a été donné l'occasion d'analyser un territoire, une réforme publique de grande ampleur et les réactions des différents acteurs gravitant autour de l'exploitation cinématographique publique et privée. Le postulat de départ était d'interroger le futur des salles publiques caractéristiques de ce département à l'histoire riche. Nous avons donc sondé toutes les mutations que la Seine-Saint-Denis allait connaître au cours de ce processus de métropolisation. Comment ce nouveau réseau de transport, ces nouveaux échelons territoriaux et ces nouvelles opportunités pour les groupes privés menacent-ils les acteurs publics existants ? Si évidemment un sentiment d'inquiétude, de méconnaissance et d'une certaine impuissance habite la majorité des acteurs de l'exploitation que nous avons rencontrés, des dynamiques nouvelles sont néanmoins à l'œuvre. Certains cinémas se retrouveront connectés à des réseaux de flux préalablement inexistants, d'autres seront gérés par de nouvelles autorités administratives volontaristes. De même des projets de partenariat public-privé autour de création de cinémas sont envisagés. Comment donc interpréter ces frictions entre des dangers imminents pour certains et l'ouverture de champs de possibles pour d'autres ? Nous avons décelé dans la réaction publique de collectivités nouvelles (EPT) ou déjà existantes (communes) face au Grand Paris une volonté de surnager, d'exister à travers le champ culturel et plus particulièrement celui de l'exploitation publique. Pour Est-Ensemble, le réseau de salles qui est maintenant sous son égide est une composante de son identité, un outil mobilisable dans le champ politique. Pour des municipalités comme celle de Saint-Denis d'un côté du département ou de Noisy-le-Grand de l'autre c'est la possibilité d'exister dans une cour des grands où l'échelle communale n'a plus lieu d'être. Nous pouvons remarquer une vraie tendance chez les acteurs publics et parapublics à tirer la couverture à eux et s'approprier souvent des initiatives qui ne sont pas les leurs. Dans le cas de Saint-Denis, la mairie n'a pas été sollicitée dans un premier temps pour participer au projet Pleyel, ce fut une négociation entre exploitants. À Saint-Denis toujours, l'agrandissement de l'Écran ne vient pas d'un projet municipal initial mais bien plus d'une volonté du propriétaire du centre commercial de redynamiser la zone. A Est

Ensemble, ce sont les mairies qui composent cette entité qui ont délégué la gestion de ces équipements culturels et non l'inverse. Ils n'étaient pas non plus les bienvenus dans le projet d'Altarea de réfection du centre commercial de Bobigny. La légitimation politique a joué à posteriori, certes. Mais c'est une vraie dynamique salubre qui se profile derrière ces jeux d'image.

Attention cependant à ne pas généraliser certaines initiatives isolées (nous aurions à ce titre aimé pouvoir développer davantage la situation du cinéma de la Courneuve face à l'arrivée du groupe Etoile sur le projet Babcock). Il faut prendre toute la mesure de la scission croissante entre établissements intégrés au jeu métropolitain d'une part et cinémas isolés des publics et de la dynamique du Grand Paris de l'autre. Sur une démarcation Ouest-Est se dessine une carte des *insiders* opposés à celle des *outsiders*. Un des facteurs déterminants de la vitalité de ces salles publiques municipales tient dans les changements politiques qui ont eu lieu dernièrement sur ce territoire mais aussi à ceux à venir lors des élections municipales de 2020. Comme l'a mis en avant le SCARE lors du dernier Congrès des Maires de France, la redynamisation des centres-villes et notamment ceux de la périphérie parisienne peut passer par l'agrandissement ou la création d'équipements cinématographiques d'une taille conséquente (4/5 écrans). Pour Emeric de Lastens, conseiller cinéma à la DRAC : « le meilleur moyen d'empêcher l'arrivée des multiplexes c'est de densifier les salles »²⁵¹ car comme nous l'avons vu en introduction de ce mémoire, les taux d'équipement ne sont pas forcément si hauts. Mais la problématique qui s'ouvre alors à nous, clivages politiques mis à part, est celle du contrôle de l'aménagement cinématographique ? Quelles marges de manœuvre ont aujourd'hui les acteurs publics pour préserver la diversité ?

Ce mémoire a été l'occasion de découvrir l'influence prégnante des opérateurs commerciaux et immobiliers dans la création de nouvelles salles de cinéma, dialoguant avec des acteurs publics et parapublics métropolitains au pouvoir politique incertain. Le cinéma nous l'avons vu est un véritable outil d'image, d'action, voire de compétition entre les acteurs politiques locaux ; mais ce qu'il est devenu surtout, c'est un produit d'appel pour sauver des centres commerciaux en déclin ou soutenir les dynamiques de flux dans les zones urbaines à venir. Pour Yves Bouveret, délégué général d'Écrans VO,

²⁵¹ Entretien avec Emeric de Lastens.

« aujourd’hui les cinémas ouvrent surtout par la volonté d’aménageurs dans le cadre d’ensembles immobiliers »²⁵², une pensée confirmée par Hugues Borgia, directeur du développement d’UGC, lors de notre entretien : « aujourd’hui, ce sont les promoteurs qui dictent les logiques d’implantation²⁵³ ». Dès 2013, dans le « Manifeste pour une exploitation cinématographique indépendante », un certain nombre d’associations professionnelles s’alertaient : « nous signataires, organisations professionnelles d’exploitants, associations ou collectivités territoriales souhaitons redéfinir les modalités de la régulation de l’implantation²⁵⁴. ». À l’avenir, comment les autorités publiques peuvent-elle réguler l’aménagement cinématographique quand l’initiative et le contrôle des projets leur échappent, aux mains d’acteurs privés hors de l’exploitation et qu’il ne leur reste qu’une instance de régulation (CDAC, CNAC) dont l’efficacité est remise en cause²⁵⁵ ? De fait, si l’on considère la régulation de l’exploitation dans l’agglomération parisienne directement par le CNC, on observe que celui-ci intervient majoritairement sur la situation à Paris intra-muros, en raison des inquiétudes que suscitent ce territoire (concurrence, foncier, fréquentation). Le CNC est moins attentif à la périphérie car ce sont des collectivités territoriales qui gèrent les salles et les dispositifs d’aide du CNC concernent surtout les opérateurs privés fragiles. Ainsi la régulation s’exerce avant tout par le dispositif des Commissions Départementales d’Aménagement Cinématographique et Commissions Nationales d’Aménagement Cinématographique. Si l’on étudie les statistiques autour des autorisations de création de salles, on remarque qu’il y a beaucoup plus de présentations en CDAC et de recours en CNAC pour des créations d’équipement en Ile-de-France que dans les autres régions, même si le taux de validation est moindre. « Sur les trois derniers exercices, 22 projets franciliens ont été examinés en CNAC et 11 ont été validés, soit 50% alors que le taux de validation atteint 75% pour le reste de la France »²⁵⁶. Néanmoins, il ne faut pas oublier que la plupart des projets refusés en CNAC repassent sous des tailles moindres ultérieurement et sont validés (CGR à Claye Souilly²⁵⁷ par exemple) comme a pu le dire Renaud Laville, délégué général de l’AFCAE, « Le contexte de concurrence est aujourd’hui particulièrement inquiétant : un projet de

²⁵² Entretien avec Yves Bouveret.

²⁵³ Entretien avec Hugues Borgia.

²⁵⁴ Didier Mignot, Luigi Magri, et Boris Spire. « Manifeste pour une exploitation cinématographique indépendante » p.1

²⁵⁵ Dont la composition avait été critiquée par les conclusions du rapport Lagauche.

²⁵⁶ « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.60

²⁵⁷ Kévin Bertrand « CGR validé en région parisienne »

multiplexe qui repasse en CNAC a quasi 100% de chance d'être autorisé. »²⁵⁸. Pour le CNC, représenté en la personne de Xavier Lardoux, directeur du cinéma, lors des dernières Journées Professionnelles Cinémas 93, outre les CDAC et les CNAC un autre outil de régulation de l'aménagement cinématographique a été mis en place, les engagements de programmation²⁵⁹. Or, comme le rappelle Yves Bouveret, ces engagements servent des objectifs contradictoires et sont donc contreproductifs : « D'un côté les engagements nationaux de programmation obligent les multiplexes à diffuser au moins un certain pourcentage de films Art et Essai, de l'autre les accords locaux de programmation imposent aux multiplexes de ne pas passer de films Art et Essai. »²⁶⁰ Les dispositifs de régulation sont imparfaits et des évolutions sont donc envisageables. Mais les cinémas publics n'ont pour autant aucune raison de rester passifs et doivent agir y compris dans le quotidien de leur activité. C'est d'ailleurs le sens des mots de Jack Ralite dans son rapport sur l'exploitation remis au Sénat en 2003, où il évoquait déjà la situation des salles municipales face au retour de la concurrence privée : « Le regain actuel de la fréquentation cinématographique et la création de nouveaux établissements commerciaux dans des zones jusqu'à présent peu équipées doivent amener les salles municipales à renforcer leur spécificité culturelle et sociale afin de renouveler la notion de service public en matière de diffusion cinématographique. »²⁶¹ Dans le même temps, comme le suggère le GNCR dans ses préconisations, qui seront normalement dévoilées lors d'une audition au Sénat en juin, il faut réfléchir à une modification de « la réglementation des CNAC pour préserver le parc de salles indépendantes Art et Essai qui sont les garantes d'une diversité culturelle ». Quelques propositions ont retenu notre attention. Au premier rang d'entre elles évidemment « la prise en compte de la diversité des lieux dans les critères d'attribution des salles de cinéma » avec une attention particulière au maintien des établissements recommandés Art et Essai ayant des labels. Par ailleurs des modifications factuelles peuvent être envisagées : « pour que la zone d'influence cinématographique (ZIC) soit définie par la DRAC et non par l'opérateur souhaitant implanter un nouvel équipement », « pour que la CDAC ne s'arrête pas à la frontière du département, mais, lorsque l'implantation est limitrophe, qu'elle puisse entendre et se constituer avec les

²⁵⁸ « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.62

²⁵⁹ « Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 » p.60

²⁶⁰ Entretien avec Yves Bouveret.

²⁶¹ Michel Thiollère et Jack Ralite. « Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires culturelles par la mission d'information chargée d'étudier l'évolution du secteur de l'exploitation cinématographique » p.40

diverses parties sur l'ensemble de la ZIC concernée » et enfin « pour qu'après une décision défavorable prise par la CNAC, le même opérateur ou tout autre opérateur ne puisse pas présenter un nouveau projet sans respecter un délai de latence d'au moins 5 ans. »²⁶² De nouvelles modalités de faire coexister les différents types d'acteurs sont encore à inventer et toutes ces propositions sont évidemment à débattre mais il s'agit là de réfléchir à la manière de préserver la diversité fragile d'un parc de salles unique et empêcher les salles de cinémas de se phagocytter, au détriment des films et des publics. Il faudra à cet égard être particulièrement attentif aux applications sur le parc cinématographique du projet de loi Elan sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dont la première lecture à l'Assemblée est prévue fin mai 2018²⁶³.

Eva Chartier, ancienne étudiante de la formation Distribution-Exploitation à la Fémis, terminait son mémoire en évoquant « une nouvelle manière de penser la salle de cinéma au cœur de la cité : entre lieu de vie, outil d'aménagement et vecteur de redynamisation territoriale »²⁶⁴. Aujourd'hui, la diffusion des œuvres cinématographiques ne semble toujours pas revenue au cœur des préoccupations publiques ou privées. La salle de cinéma, produit d'appel, est devenu un vecteur de redynamisation commerciale mais aussi un outil d'image auprès de l'électorat et un outil de compétition politique à l'échelle du Grand Paris pour des collectivités en manque de compétences et de légitimité dans les processus de régionalisation et métropolisation. Atouts pour les implantations de nouveaux cinémas, ces évolutions rendent le contrôle de l'extension du parc et la préservation de la diversité de plus en plus difficile. L'inquiétude liée au futur des salles publiques est donc réelle, mais leur disparition n'a encore pas lieu d'être, et ces équipements culturels publics conservent métaphoriquement à leur fronton la maxime d'Antoine Vitez : « élitaire pour tous ». Même si pour l'appliquer ils doivent lutter sans répit, comme Jean Vilar le formulait : « Ce théâtre que je fais, il cherche à s'inscrire dans l'histoire sociale, tout simplement. Et si sur cet immense terrain où se déroulent les querelles du monde ma place est misérable, c'est à cette place et à cette place seule que je tiens. »²⁶⁵

²⁶² Jérôme Brodier « Préconisations du GNCR - Document de travail » p.2

²⁶³ <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/presentation-du-projet-de-loi-sur-l-evolution-du-logement-de-l-amenagement-et-du-numerique-elan>

²⁶⁴ Eva Chartier « L'action publique territoriale en matière d'exploitation cinématographique. » p.71

²⁶⁵ Jean Vilar. *Le théâtre, service public et autres textes* p.251

Bibliographie

OUVRAGES

Alexandre, Olivier. *La règle de l'exception Écologie du cinéma français*. Éditions EHESS. Collection Cas de figure, 2015.

Becker, Howard. *Les ficelles du métier Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. La Découverte. Grands Repères. Paris, 2002.

Bonvoisin, Samra, Claude Forest, et Hélène Valmary. *Figures des salles obscures: des exploitants racontent leur siècle de cinéma*. Nouveau Monde éditions, 2015

Creton, Laurent, et Kira Kitsopanidou. *Les salles de cinéma: enjeux, défis et perspectives*. Paris: Armand Colin, 2013.

Ménine, Karelle. *La pensée, la poésie et le politique*. Les Solitaires Intempestifs. Du Désavantage du vent, 2015.

Salson, Agnès, et Mikael Arnal. *Rêver les cinémas, demain*. Ateliers Henry Dougier, 2015.

Vilar, Jean, et Armand Delcampe. *Le théâtre, service public et autres textes*. Paris: Gallimard, 2010.

- ROMANS

Bellanger, Aurélien. *Le Grand Paris*. Collection Blanche. Paris: Gallimard, 2017.

RAPPORTS

Augros, Joël. « Salles publiques de Plaine Commune: quels modèles pour le XXI^e siècle? » Université Paris 8, 2013.

« Étude de cas : Le Cin'Hoche à Bagnolet ». Cinémas 93, décembre 2017.

« Les cinémas publics et associatifs face aux multiplexes - Études de cas en Seine Saint-Denis - Le cinéma Jacques Tati à Tremblay-en-France ». Cinémas 93, avril 2015.

« Les cinémas publics et associatifs face aux multiplexes - Études de cas en Seine-Saint-Denis - Le cinéma Le Bijou à Noisy-le-Grand ». Cinémas 93, 2014.

Bailhache, Catherine. « Projet d'extension de l'Écran - Saint-Denis ». ACOR, 30 mai 2017.

Perrot, Anne, et Jean-Pierre Leclerc. « Résumé du rapport Perrot-Leclerc : Cinéma et concurrence ». Ministère de la culture et de la communication, avril 2008.

Thiollière, Michel, et Jack Ralite. « Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires culturelles par la mission d'information chargée d'étudier l'évolution du secteur de l'exploitation cinématographique ». Sénat, 21 mai 2003.

- COLLOQUES

« Cinémas publics. Statuts, rôles, nouveaux enjeux. ». Méliès de Montreuil: Cinémas 93, 2005.

« Pour un cinéma de service public ». Ciné 104 de Pantin: Cinémas 93, 2008.

« Restitution des Journées professionnelles Cinémas 93 édition #5 - 15, 16, 17 novembre 2017 au Ciné 104 à Pantin », 83. Ciné 104 de Pantin: Cinémas 93, 2017.

MEMOIRES

Anglade, Lucia. « Bilan et perspectives d'un service public de l'exploitation. Quel avenir pour les salles de cinéma municipales? » La FEMIS, 2008.

Chartier, Eva. « L'action publique territoriale en matière d'exploitation cinématographique. » La FEMIS, 2016.

Georgeon, Dounia. « Repenser l'exploitation de proximité face à la concurrence: les cas de Tremblay-en-France et Noisy-le-Grand en Seine-Saint-Denis ». La FEMIS, 2014.

Haller, Catherine. « La crise des salles de cinéma publiques, une chance à saisir? » Université Paris Dauphine, 2009.

Mestre, Ariane. « Présentation du Magic Cinéma à Bobigny (93) - Ancrage territorial et accessibilité ». Management d'une exploitation cinématographique, La FEMIS, 2017.

ARTICLES

- REVUES

Béhar, Daniel, Manon Loisel, et Nicolas Rio. « La fin du 9-3 ? La Seine-Saint-Denis entre représentations et métropolisations ». *Hérodote*, n° 162 (6 octobre 2016): 143-162.

Demazière, Didier. « Kaufmann Jean-Claude, L'entretien compréhensif. » *Revue française de sociologie* 38, n° 2 (1997): 398-99.

Desjardins, Xavier. « Ce Grand Paris qui advient. Leçons pour la planification métropolitaine ». *L'information géographique*, avril 2016.

Gaudron, Isabelle. « Les collectivités territoriales et la défense du cinéma ». *L'Observatoire* Hors-série 2, n° 2 (1 janvier 2017): 3-6.

Ghorra-Gobin, Cynthia. « La Mgp : le point de vue des urbanistes américains ». *Tous urbains*, n° 13 (1 août 2016): 51-54.

Lussault, Michel. « Contrepoint : illusions perdues ». *Tous urbains*, n° 13 (1 août 2016): 58-60.

Mongin, Olivier. « Retour à la ville capitale ». *Tous urbains*, n° 13 (1 août 2016): 46-50.

Pagès, Dominique. « Cinéma & Grand Paris : une politique à venir ». *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, n° 84 (5 mai 2014): 85-98. <https://doi.org/10.4000/quaderni.808>.

Panerai, Philippe. « L'art des complications inutiles ». *Tous urbains*, n° 13 (1 août 2016): 42-45.

Pinto, Aurélie. « L'exploitation d'un label de qualité dans une industrie culturelle. Le marché de la diffusion des films « Recherche et Découverte » dans les salles de cinéma ». *Revue Française de Socio-Économie*, n° 10 (5 décembre 2012): 93-112.

Pontier, Jean-Marie. « Ouverture ». *L'Observatoire* Hors-série 2, n° 2 (1 janvier 2017): 11-25.

Roux, Jean-Michel. « Du Grand Paris à la Mgp ». *Tous urbains*, n° 13 (1 août 2016): 34-41.

Wallon, Emmanuel. « Le Grand Paris : colosse culturel ou hydre politique ? » *Nectart*, février 2016.

- JOURNAUX

Bertrand, Kévin. « CGR désormais seul aux commandes de l'Etoile Lilas ». *Le Film Français*, 13 décembre 2017.

———. « CGR rachète Cap' Cinéma ». *Le Film Français*, 24 novembre 2017.

———. « CGR validé en région parisienne ». *Le Film Français*, 29 novembre 2017.

———. « Etoile Voltaire: la mairie de Paris et Etoile Cinémas gagnent en appel ». *Le Film Français*, 30 mars 2018.

———. « La ruée vers l'or en région parisienne ». *Le Film Français*, 1 décembre 2017.

———. « Le cinéma au cœur de "Inventons la métropole du Grand Paris" ». *Le Film Français*, 10 novembre 2017.

———. « MK2, UGC et Ymagis, finalistes du premier tour de Réinventer Paris II ». *Le Film Français*, 1 mars 2018.

———. « Quelles stratégies de développement pour le parc de salles français ? » *Le Film Français*, 1 décembre 2017.

Choulet, Frédéric, et Jean-Gabriel Bontinck. « Le Grand Paris, c'est demain ». *Le Parisien*, 13 février 2018.

Girard, Hélène. « Loi NOTRe et politiques culturelles : les analyses du politologue Emmanuel Négrier ». *La Gazette des Communes*. Consulté le 19 mars 2018. <http://www.lagazettedescommunes.com/381313/loi-notre-et-politiques-culturelles-les-analyses-du-politologue-emmanuel-negrier-avignon2015/>.

« Grand Paris Express : les sites olympiques seront desservis, les habitants attendront ». *Le Parisien*, 22 février 2018. <http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/grand-paris-express-les-sites-olympiques-seront-desservis-les-habitants-attendront-22-02-2018-7574385.php>

Guerand, Jean-Philippe. « Etoile Cinémas se rapproche d'Argenteuil ». *Le Film Français*, 7 juillet 2017.

« Imbroglia autour du cinéma des Quatre-Chemins ». *Le Parisien*, 1 novembre 2011.
<http://www.leparisien.fr/pantin-93500/imbroglia-autour-du-cinema-des-quatre-chemins-01-11-2011-1695954.php>

Jérôme, Béatrice. « Grand Paris: les trois départements de la petite couronne parisienne menacés ». *Le Monde*, 23 décembre 2017.

Lemaire, Pierre-Marie. « Des écrans dans la ville ». *Sud-Ouest*, 30 septembre 1990.

Longuet, Maxime. « L'Écran voit plus grand ». *Le Journal de Saint-Denis*, 15 mars 2017.
<http://www.lejsd.com/content/l%E2%80%99%C3%A9cran-voit-plus-grand>.

Martelli, Roger. « PCF en Seine-Saint-Denis : la chute ». regards.fr. Consulté le 14 mars 2018.
<http://www.regards.fr/web/article/pcf-en-seine-saint-denis-la-chute>.

Sirach, Marie-José. « Jack Ralite, la passion de la culture et du partage ». *L'Humanité*, 13 novembre 2017.

Roy, Jean. « TOUTES TOILES DEHORS ». *L'Humanité*, 17 novembre 1990.
<https://www.humanite.fr/node/12759>.

Vulser, Nicole. « Les cinémas municipaux agacent de plus en plus les circuits privés ». *Le Monde.fr*, 21 novembre 2007, sect. Culture.
http://www.lemonde.fr/cinema/article/2007/11/21/les-cinemas-municipaux-agacent-de-plus-en-plus-les-circuits-prives_980877_3476.html.

STATISTIQUES ET DONNEES ADMINISTRATIVES

« Géographie du Cinéma 2006 ». CNC, octobre 2007.

« Géographie du Cinéma 2016 ». CNC, septembre 2017.

Lavocat, Éric. « Étude du marché cinématographique de Saint-Denis dans le cadre d'un cinéma de proximité Art et Essai ». Cabinet Hexacom, février 2017.

Molinier, Marie. « Métropole du Grand Paris: 7 millions d'habitants ». APUR - Atelier Parisien d'Urbanisme, février 2018.

Pélessier, Arnaud. « Le cadre juridique de l'exploitation cinématographique », 20 juin 2017.

« Rapport d'activité 2016 Saint-Ouen - espace 1789 ». Centre Audonien et Francilien d'Art et de Culture, s. d.

« Vers un projet métropolitain - Contribution du conseil des partenaires socio-économiques ». Mission de préfiguration de la MGP, octobre 2015.

Villot, Anne-Marie. « Grand Paris Express et lieux culturels ». APUR - Atelier Parisien d'Urbanisme, juin 2015.

BROCHURES, MANIFESTE, COMMUNIQUES DE PRESSE ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

« Avis n° 08-A-13 du 10 juillet 2008 relatif à une saisine du syndicat professionnel UniCiné portant sur l'intervention des collectivités locales dans le domaine des salles de cinéma ». Consulté le 17 décembre 2017. <http://www.autoritedelaconcurrence.fr/pdf/avis/08a13.pdf>.

Brodier, Jérôme. « Préconisations du GNCR - Document de travail », décembre 2017.

« Cinéma Public - Un réseau unique en France ». *Est Ensemble Le Mag'*, décembre 2016.

« Cinémas Art et Essai : Un modèle d'équipement culturel au cœur des territoires ». SCARE, 2017.

« Communiqué de presse - Altarea Cogedim désigné comme l'opérateur-investisseur unique du nouveau projet de centre-ville de plus de 100 000 m² à Bobigny », 14 novembre 2016.

« Inventons la Métropole du Grand Paris - Les lauréats 2017 de l'appel à projets ». Dossier de presse, 18 octobre 2017.

LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - Article 104, 2015-991 § (2015).

« Manifeste: Que veulent les banlieues ? TOUT ! » Coordination Communiste Démocratique, 1992.

Mignot, Didier, Luigi Magri, et Boris Spire. « Manifeste pour une exploitation cinématographique indépendante », avril 2013.

SITES INTERNETS

« AIGP - Atelier International du Grand Paris ». Consulté le 5 avril 2018. <https://www.ateliergrandparis.fr/aigp/>.

bollywood-pantin. « BOLLYWOOD CINEMA ». Skyrock. Consulté le 5 avril 2018. <http://bollywood-pantin.skyrock.com/>.

« CLUSTER 9-3 | Cluster audiovisuel & dynamiques créatives locales sur le territoire du Nord parisien ». Consulté le 13 mars 2018. <http://cluster93.fr/>.

« Identité et organisation ». Société du Grand Paris, 4 avril 2017. <https://www.societedugrandparis.fr/sgp/identite-et-organisation>.

« La métropole du Grand Paris - Approfondissements Découverte des institutions - Repères - vie-publique.fr ». Text, 5 janvier 2016. <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/approfondissements/metropole-du-grand-paris.html>.

« Le réseau des cinémas indépendants de la Seine-Saint-Denis ». CINEMAS 93. Consulté le 21 septembre 2017. <https://www.cinemas93.org/page/reseau-cinemas-la-seine-saint-denis>.

« Les grandes caractéristiques de la Seine-Saint-Denis ». seinesaintdenis.fr, s. d. <https://www.seine-saint-denis.fr/Les-grandes-caracteristiques-de-la-Seine-Saint-Denis.html>.

« Métropolisation — Géoconfluences ». Terme. Consulté le 15 avril 2018. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/metropolisation>.

« Présentation du projet de loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) ». Consulté le 19 avril 2018. <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/presentation-du-projet-de-loi-sur-l-evolution-du-logement-de-l-amenagement-et-du-numerique-elan>.

« Qui sommes-nous ? » Forum Métropolitain du Grand Paris, 24 août 2016. <http://www.forumgrandparis.fr/nous-connaître/qui-sommes-nous>.

AUTRES

- *LETTRE*

Cosme, Gérard. « Soutien d'un projet de nouveau cinéma public à Bobigny », 15 novembre 2017.

- *PLANS*

« Dossier des plans d'agrandissement du cinéma l'Écran ». Agence Fortier, 14 avril 2017.

- *DOCUMENTAIRE*

Louvet, Sylvain. « Élus et associations: les liaisons dangereuses ». *Pièces à Convictions*. France 3, 29 novembre 2017.

Annexe 1 : Table des illustrations

Figure 1: Extrait des affiches de la nouvelle campagne départementale, mise en place depuis le 21 mars 2018	6
Figure 2: Graphique réalisé en 2014 par le site regards.fr pour illustrer l'évolution des mairies communistes en Seine-Saint-Denis.....	8
Figure 3: Cartes illustrant les changements politiques aux dernières élections municipales - Source: regards.fr	13
Figure 4: Les statuts des cinémas du 93 - Source: DRAC IDF	13
Figure 5: Carte des lignes du GPE et calendrier de livraison - Source: Le Parisien	26
Figure 6 : Schéma explicatif du rôle de la Métropole du Grand Paris – Source : MGP.	32
Figure 7: Carte du découpage du Grand Paris en 12 EPT - Source: MGP	33
Figure 8: Carte répertoriant tous les appels à projets issus d'Inventons la Métropole - Source: Communiqué de presse des résultats d'Inventons la Métropole	36
Figure 9: La différenciation territoriale de la Seine Saint-Denis - Source : Hérodote n°162	46
Figure 10: Carte de Plaine Commune - Source: plainecommune.fr	47
Figure 11: Carte d'Est Ensemble - Source: ville-leslilas.fr	51
Figure 12: Couverture du magazine Est Ensemble - oct./nov./de 2016 et extrait p.9	52
Figure 13: Carte de Paris Terres d'Envol - Source: paristerresd'envol.fr	57
Figure 14: Carte de Grand Paris Grand Est - Source: grandparisgrandest.fr.....	57
Figure 15: La Seine-Saint-Denis, ses EPT et ses villes - Source: Le Parisien	62
Figure 16: Évolutions démographiques des territoires du Grand Paris - Source: apur, Atelier Parisien d'Urbanisme.....	65
Figure 17: Façade sous passerelle du Magic Cinéma - Source: V. Courgeon.....	70
Figure 18: En bleu, les quartiers prioritaires à Bobigny - Source: geoportail.gouv.fr....	71
Figure 19: Capture Google Maps du centre commercial Bobigny 2	72
Figure 20: Le grand projet mixte porté par Altarea Cogedim - Bobigny La Place	74
Figure 21: Perspectives de l'agrandissement de l'Écran - Source: Agence Fortier.....	85
Figure 22: Schéma du NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Saint-Denis - Source: Agence Fortier	87
Figure 23: ©Les Lumières Pleyel / Sogelym Dixence - Snøhetta - Baumschlager Eberle Architekten - Chaix & Morel et Associés -	91

Annexe 2 : Liste des entretiens

Tous ces entretiens ne furent pas menés dans les mêmes conditions. Tous n'ont pas pu être enregistrés, cependant des notes fournies ont été prises à chaque session – même en situation d'enregistrement. Le choix a été fait de n'intégrer en annexe que deux entretiens retranscrits, nous paraissant représentatifs d'un côté des mots des exploitants publics, de l'autre des collectivités locales et correspondant à nos deux études de cas.

Nous avons tenté de rencontrer un spectre assez large de profils (institutions, associations, chercheurs, exploitants, urbanistes) couvrant les spécificités du territoire (du groupe UGC au cinéma-théâtre public d'Aulnay-sous-Bois). Le but poursuivi était de réunir toutes les paroles, car ainsi que le disait Hugues : *« Il n'y a rien que je sache qu'au moins un des membres de ce groupe ne sache également, mais, comme je sais ce qu'ils savent tous, j'en sais plus que n'importe lequel d'entre eux. »* Un grand merci à toutes celles et ceux qui ont pris du temps pour me faire part de leur expérience et leur savoir.

- Entretien avec Joël Augros, spécialiste d'histoire du cinéma, maître de conférences HDR à l'Université Vincennes-Saint-Denis-Paris 8 et à l'Université Bordeaux-Montaigne, réalisé le 22 septembre 2017 au café La Cour de Rome dans le VIII^e arrondissement.
- Entretien avec Quentin Mével, délégué général de l'ACRIF (Association des Cinémas de Recherche en Ile de France) réalisé le 27 octobre 2017 dans les bureaux de l'ACRIF.
- Entretien avec Corentin Bichet, responsable de l'exploitation au CNC réalisé le 15 novembre 2017 dans son bureau au CNC.
- Entretien avec Vincent Merlin, délégué général de Cinémas 93 réalisé le 23 novembre 2017 dans les bureaux de Cinémas 93.
- Entretien avec Jérôme Brodier, délégué général du GNCR (Groupement National des Cinémas de Recherche) réalisé le 27 novembre 2017 dans les bureaux du GNCR.
- Entretien avec Luigi Magri, directeur du cinéma Jacques Tati à Tremblay en France réalisé le 5 décembre 2017 au café Gustave à Neuilly-sur-Seine.
- Entretien avec Elsa Cohen et Olivier Bruand, chargés de missions Cinéma à la direction de la Culture de la région Ile-de-France réalisé le 8 décembre 2017 dans leur bureau au sein des locaux de la région Ile-de-France.

- Entretien avec Alexis Lormeau, responsable des actions pédagogiques et du cinéma au Théâtre et Cinéma Jacques Prévert à Aulnay-sous-Bois réalisé le 13 décembre 2017 dans le hall du cinéma.
- Entretien avec Antoine Soulier Thomazeau, chef de projet Plaine de l'Ourcq à la Direction de l'Aménagement et des Déplacements à Est réalisé le 15 décembre 2017 dans les bureaux d'Est Ensemble.
- Entretien avec Antoine Mesnier, directeur de Vuillaume Ciné conseil (ancien Directeur études et prospective chez Altarea France, ancien Directeur des Études chez UGC) réalisé le 18 décembre 2017 dans son bureau au Paris College of Art.
- Entretien avec Yves Bouveret, délégué général d'Écrans VO réalisé le 12 janvier 2017 dans un café du XVI^e arrondissement.
- Entretien avec Christel Groshenry, chargée de mission cinéma et référente territoriale Bobigny – Bondy – Pantin à la Direction de la culture d'Est Ensemble réalisé le 17 janvier 2018 dans les bureaux d'Est Ensemble.
- Entretien avec Christophe Gourjon, directeur du Cinéma Le Bijou à Noisy-le-Grand réalisé le 19 janvier 2018 au Café du Marché à Montreuil.
- Entretien avec Ariane Mestre, programmatrice au Cinéma le Magic de Bobigny réalisé le 23 janvier 2018 dans les bureaux du cinéma.
- Entretien avec Hugues Borgia, directeur du développement chez UGC réalisé le 25 janvier 2018 dans son bureau au siège d'UGC.
- Entretien avec Marguerite Hême de Lacotte, programmatrice à l'Espace 1789 à Saint-Ouen réalisé le 26 janvier 2018 dans le café du cinéma.
- Entretien avec Laurent Callonnec, directeur adjoint du cinéma l'Écran de Saint-Denis réalisé le 26 février 2018 au restaurant Les Grands Bretons à Saint-Denis.
- Entretien avec Emeric de Lastens, conseiller pour le cinéma et l'audiovisuel à la DRAC Île de France réalisé le 9 mars 2018 dans son bureau à la DRAC.
- Entretien avec Arlène Groffe, programmatrice au Ciné 104 à Pantin réalisé le 12 mars 2018 au Prêt-à-manger de la rue Marbeuf.
- Entretien avec Boris Spire, directeur du cinéma l'Écran de Saint-Denis réalisé le 14 mars 2018 dans les bureaux du cinéma.

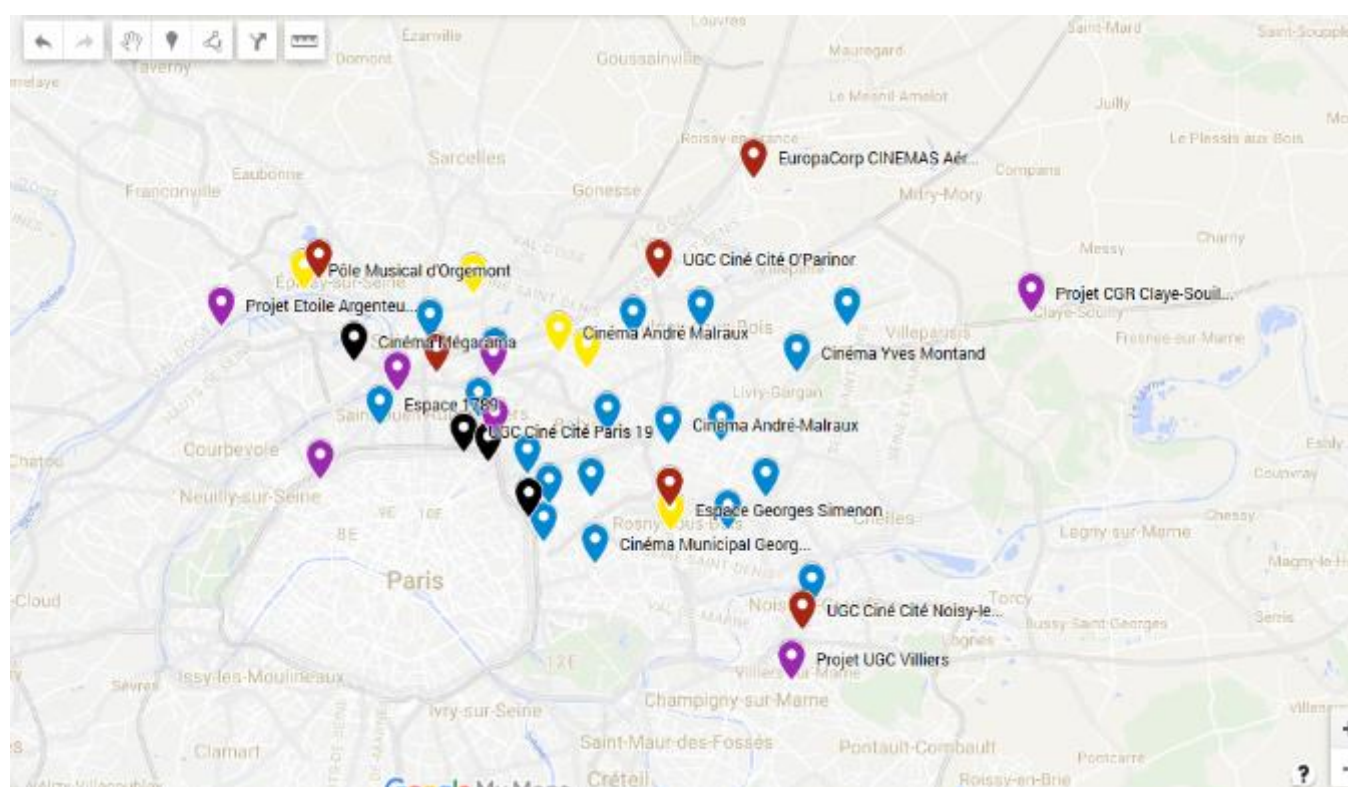
Annexe 3 : Cartographie des cinémas de Seine-Saint-Denis

Pour prendre en compte la réalité territoriale des cinémas en Seine-Saint-Denis nous avons réalisé une carte regroupant tous les équipements existants ou en projets.

En bleu les cinémas publics classés Art et Essai, en jaune les cinémas publics non classés, en rouge les multiplexes privés, en noir, les multiplexes en périphérie du 93 et en violet les cinémas en projet dans le cadre du Grand Paris.

Il est malheureusement difficile d'intégrer un aperçu fidèle de cette carte dans les annexes papier de ce mémoire, c'est pourquoi nous vous invitons à la consulter dans sa version interactive à l'adresse suivante :

https://drive.google.com/open?id=1yn2WXjsp4EgttEOA_Gv1s-FwmNU9pbOI&usp=sharing



19 Cinémas Art-et-Essai



Cinéma l'Écran de Saint-Denis



Cinéma Municipal Georges
Méliès



Théâtre et cinéma Jacques
Prévert



Cinéma Le Bijou



Cinéma André-Malraux



Ciné 104



Cinema Louis Daquin



Magic Cinéma



Espace 1789



Cinéma Yves Montand



Théâtre André Malraux



Cinéma de l'Étoile



Cinéma Jacques Tati



Cin'Hoche



Le Trianon



Théâtre - cinéma du Garde-
Chasse



Espace des Arts



La Fauvette



cinema le studio

5 Cinémas indépendants non- classés



Pôle Musical d'Orgemont



Cinéma André Malraux



Espace Georges Simenon



Espace Paul Eluard



Espace Culturel du Parc

6 Multiplexes



Cinéma CGR Epinay



Cinéma Gaumont Saint-Denis



UGC Ciné Cité Rosny



UGC Ciné Cité O'Parinor



UGC Ciné Cité Noisy-le-Grand



EuropaCorp CINEMAS
Aéroville

Cinémas en périphérie du 93



Cinéma Étoile Lilas



UGC Ciné Cité Paris 19



Cinéma Pathé La Villette - 4DX
- IMAX



Cinéma Mégarama

Projet de salles



Projet Etoile Argenteuil



Projet Etoile Pleyel



Projet Etoile La Courneuve



Projet CGR Claye-Souilly



Projet UGC Villiers



Cinémovida Les 7 Batignolles



Espace Cinéma - 4 Chemins

Annexe 4 : Tableaux récapitulatifs sur les cinémas de Seine-Saint-Denis

NOM	ECRANS	FAUTEUILS	COMMUNE	TERRITOIRE	POP. COMMUNE	AE 2016	NB LABELS	SEMAINES	ACTIVITE MIXTE CINEMA / SPECTACLE
STUDIO	1	127	Aubervilliers	PLAINE COMMUNE	77452	C	2	49	NON
UGC CINE CITE D'PARINOR	14	2592	Aulnay-sous-Bois	TERRES D'ENVOI	82634			53	
JACQUES PREVERT	2	789	Aulnay-sous-Bois	TERRES D'ENVOI	82634	C	1	46	OUI
CINHOUCHE	2	288	Bagnollet	EST ENSEMBLE	35984	C	3	51	NON
MAGIC	2	456	Bobigny	EST ENSEMBLE	49002	C	3	51	NON
SALLE ANDRE MALRAUX	1	324	Bondy	EST ENSEMBLE	52065	C	0	43	NON
ESPACE CULTUREL DU PARINOR	1	329	Drancy	TERRES D'ENVOI	68241			43	OUI
MEGA CGR	12	2565	Epinaly-sur-Seine	PLAINE COMMUNE	54857			53	
SALLE SERGE GAINSBOURG	1	180	Epinaly-sur-Seine	PLAINE COMMUNE	54857			24	OUI
THEATRE ANDRE MALRAUX	1	450	Gagny	GRAND EST	39276	C	0	47	OUI
LE TOILE	1	195	La Courneuve	PLAINE COMMUNE	40678	C	3	48	NON
LOUIS DAQUIN	3	447	Le Blanc Mesnil	TERRES D'ENVOI	52797	C	3	53	NON
CENTRE CULTUREL ANDRE	1	83	Le Bourget	TERRES D'ENVOI	15708			48	NON
THEATRE DU GARDIEN	1	300	Les Lilas	EST ENSEMBLE	22019	C	0	41	OUI
ESPACE DES ARTS	1	329	Les Pavillons-sous-Bois	GRAND EST	22000	C	1	51	OUI
CINE MUNICIPAL YVES MONTEAU	1	264	Livry-Gargan	GRAND EST	43059	C	1	49	OUI
MIFIERS	6	1139	Montreuil	EST ENSEMBLE	104139	C	3	53	NON
LA FAUVETTE	1	145	Neuilly-Plaisance	GRAND EST	20840	C	1	49	NON
UGC CINE CITE 10	10	1797	Noisy-le-Grand	GRAND EST	62034			53	
LE BIJOU	3	416	Noisy-le-Grand	GRAND EST	62034	C	3	53	NON
CINE 104	3	457	Pantin	EST ENSEMBLE	53471	C	3	47	NON
LE TRIANON	1	436	Romainville	EST ENSEMBLE	25657	C	2	49	NON
UGC CINE CITE ROSNY	15	3324	Rosny-sous-Bois	TERRES D'ENVOI	43802			53	
ESPACE GEORGES SIMENON	1	229	Rosny-sous-Bois	TERRES D'ENVOI	43802			38	OUI
GAUMONT	9	1513	Saint-Denis	PLAINE COMMUNE	109343			53	
ECRAN	2	368	Saint-Denis	PLAINE COMMUNE	109343	C	3	49	NON
ESPACE 1789	2	683	Saint-Ouen	PLAINE COMMUNE	47534	C	3	50	OUI
SALLE PAUL ELUARD	1	600	Stains	PLAINE COMMUNE	36365			28	OUI
AEROVILLE	12	2380	Tremblay-en-France	TERRES D'ENVOI	34614			53	
JACQUES TATI	3	524	Tremblay-en-France	TERRES D'ENVOI	34614	C	3	53	NON
TOTAUX	114	23867			1585575	19			

NOM	SEANCES	ENTREES	RME	NB FILMS	PROGRAMMA TEUR	PROPRIETAIRE	STATUTS	EST ENSEMBLE	COULEUR POLITIQUE
STUDIO	924	23 032	3,27	267	GPCI	ASSOCIATION CINEMA LE STUDIO			PCF et ds
UGC CINE CITE D'PARINOR	29 643	955 130	6,42	289	UGC	UGC	PRIVE		LR
JACQUES PREVERT	1 007	24 814	3,96	218	GPCI	VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS	ASSO		LF
CINHOUCHE	1 716	35 014	3,25	263		VILLE DE BAGNOLET	PRIVE	X	PS
MAGIC	2 252	37 811	2,99	288		VILLE DE BOBIGNY	REGIE	X	UDI
SALLE ANDRE MALRAUX	755	22 064	3,17	139		VILLE DE BONDY	REGIE	X	PS
ESPACE CULTUREL DU PARINOR	268	13 513	3,94	56		VILLE DE DRANCY	REGIE		UDI
MEGA CGR	25 413	663 064	7,30	265	CGR	CGR	PRIVE		UDI
SALLE SERGE GAINSBOURG	78	4 764	2,18	15		VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE	REGIE		UDI
THEATRE ANDRE MALRAUX	288	11 351	3,73	85		VILLE DE GAGNY	REGIE		LR
LE TOILE	1 104	22 074	2,94	243		VILLE DE LA COURNEUVE	REGIE		PCF et ds
LOUIS DAQUIN	3 330	68 759	4,03	203		VILLE DE BLANC-MESNIL	REGIE		LR
CENTRE CULTUREL ANDRE	725	6 901	3,40	119	GPCI	VILLE DU BOURGET	REGIE		UDI
THEATRE DU GARDIEN	590	14 347	3,24	177		VILLE DES LILAS	REGIE		PS
ESPACE DES ARTS	1 138	43 037	4,23	203	GPCI	CENTRE D'EXPRESSION CULTURELLE	ASSO		LR
CINE MUNICIPAL YVES MONTEAU	1 062	39 173	3,95	178		VILLE DE LIVRY-GARGAN	REGIE		LR
MIFIERS	8 845	290 736	4,19	514		VILLE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS	REGIE	X	PCF et ds
LA FAUVETTE	1 091	24 340	4,21	192		VILLE DE NEUILLY-PLAISANCE	REGIE		LR
UGC CINE CITE 10	21 532	692 921	6,34	239	UGC	UGC	PRIVE		PS
LE BIJOU	5 296	112 022	4,86	268		VILLE DE NOISY-LE-GRAND	REGIE		PS
CINE 104	2 667	75 859	3,99	246		VILLE DE PANTIN	REGIE	X	PS
LE TRIANON	1 261	68 563	3,44	268		SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE	REGIE	X	DVG
UGC CINE CITE ROSNY	31 962	1 267 529	6,80	283	UGC	UGC	PRIVE		LR
ESPACE GEORGES SIMENON	173	9 037	3,10	112		VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS	REGIE		LR
GAUMONT	15 408	337 683	7,50	181	GAUMONT PATHE	GAUMONT PATHE	PRIVE		PCF et ds
ECRAN	2 413	74 403	3,84	344		VILLE DE SAINT-DENIS	ASSO		PCF et ds
ESPACE 1789	2 368	55 477	4,02	277		VILLE DE SAINT-OUEN	DVG		DVG
SALLE PAUL ELUARD	132	5 063	2,34	60		VILLE DE STAINS	REGIE		PCF et ds
AEROVILLE	24 639	799 183	8,10	203	GAUMONT PATHE	GAUMONT PATHE	PRIVE		PCF et ds
JACQUES TATI	4 140	123 780	4,23	332		VILLE DE TREMBLAY-EN-FRANCE	ASSO		PCF et ds
TOTAUX	192 440	6 809 062							